énergie:

L'AUTRE POLITIQUE



PARTI SOCIALISTE

CLUB SOCIALISTE DU LIVRE

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ERRATA

Lire :

Table des matières, page 9 : Coulommiers, numéro UN de la géothermie.

Page 12, 2e paragraphe, 16e ligne : 5,9 tep au lieu de 5,9 Tep.

Page 63, titre du tableau : Bilan des énergies FOSSILES.

énergie: L'AUTRE POLITIQUE

Coll. Fondation Saint-Simon

Coll. Fondation Jean-Jaurès

énergie:
L'AUTRE POLITIQUE

CLUB SOCIALISTE DU LIVRE
75333 Paris - Cedex 07

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

AVANT-PROPOS

Nous nous sommes toujours refusés à réduire le débat sur l'énergie à la trop simple question : « Etes-vous pour ou contre le nucléaire ? » Sans mésestimer l'importance de ce thème, qui sera d'ailleurs largement traité dans cet ouvrage, nous pensons que le débat sur des choix aussi importants pour l'avenir ne peut se limiter à des affrontements passionnels qui frisent parfois la caricature. Tant pis si les amateurs de sensations fortes n'y trouvent pas leur compte. En faisant connaître nos analyses et nos propositions, nous voulons expliquer la voie que nous suivrons, quand nous accéderons au pouvoir, pour mettre en œuvre une politique de l'énergie qui corresponde à un modèle de développement différent, ce que nous appelons la croissance sociale.

Cette brochure a été élaborée par une équipe qui a travaillé pendant plusieurs mois autour d'Henri Fauqué, secrétaire de la Commission Energie du Parti Socialiste, et de Mauricette Boissonnade. De nombreux membres de cette commission, ainsi que les militants des groupes socialistes d'entreprises du secteur de l'Energie ont apporté leur contribution à ce travail.

La partie technique a été confiée à une équipe de chercheurs de l'Institut Economique et Juridique de l'Energie (I.E.J.E.). A l'aide d'un modèle mathématique, ils ont simulé sur ordinateur les consommations d'énergie afin de définir avec le plus de rigueur possible les besoins et la structure de consommation d'énergie correspondant aux objectifs du Projet socialiste. Il s'agit donc d'une synthèse et d'une remise en ordre des analyses sur l'énergie faites jusqu'ici par les socialistes, mais également d'un travail en profondeur, à caractère scientifique, qui précise en les chiffrant les propositions du Parti Socialiste pour une autre politique énergétique. Nous souhaitons que ce livre contribue à l'indispensable information des Français.

Paul QUILES, secrétaire national.
Philippe MARCHAND, délégué national à l'Energie.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Une politique de l'énergie conforme à l'intérêt de la France et à la volonté des Français 11

CHAPITRE I

Les données internationales du problème 15
1 La consommation mondiale d'énergie 15
2 Vers l'épuisement des sources traditionnelles 16
3 Crise pétrolière et crise économique 17
4 D'autres pays, d'autres choix 20

CHAPITRE II

La politique française depuis 20 ans 23
1 Une politique fondée sur des choix capitalistes et élaborée de façon autoritaire 23
2 La politique menée depuis 1975 et ses résultats 29
3 Le plan Giraud pour 1990 30

CHAPITRE III

Les principes d'une politique socialiste de l'énergie 35
1 Une croissance sociale 35
2 Dissocier la croissance économique de la consommation d'énergie 37
3 Satisfaire les besoins en énergie 38

CHAPITRE IV

Les besoins d'énergie pour une croissance sociale 41
1 La consommation en 1990 41
2 Un cas particulier : la consommation d'électricité 44
3 Un autre type de développement énergétique 46

CHAPITRE V

Des sources d'énergie diversifiées et adaptées aux besoins 47
1 L'électricité : 49
- Le nucléaire 49
- L'hydraulique 50

Fondation Jean Jaurès

2 Les énergies fossiles : 52
• Le pétrole 52
• Le charbon 53
• Le gaz 57
3 Les énergies renouvelables 58
4 Un vecteur : les réseaux de chaleur 62
5 Le bilan énergétique de la France 62

CHAPITRE VI

Sécurité et respect de l'environnement 65
1 Le nucléaire 67
2 La production et le transport des hydrocarbures 71
3 Les mines de charbon 72
4 La combustion des énergies fossiles 72

CHAPITRE VII

Les moyens d'une politique socialiste de l'énergie 73
I Energie et démocratie 73
1 Information et débat 73
2 Référendum et décision parlementaire 75
3 L'énergie et le Plan 75
4 Une nouvelle conception du service public 76
II Les moyens d'intervention économique 78
1 Les investissements dans le secteur de l'énergie 78
2 Financement du programme énergétique 80
3 Une autre tarification de l'énergie 81
4 La politique industrielle dans le secteur de l'énergie .. 82
5 La recherche 83

CHAPITRE VIII

La politique européenne de l'énergie 85
1 Y a-t-il une politique européenne de l'énergie ?..... 85
2 Pour une autre politique européenne de l'énergie 89

CONCLUSION 99

ANNEXES 101
N° 1 : Méthode de prévision de la consommation d'énergie 103
N° 2 : Cycle du combustible nucléaire 105
N° 3 : Comment fonctionnent les centrales nucléaires 106
N° 4 : Programme nucléaire français après 1970 108
N° 5 : Pétrole : l'avenir du raffinage français 109
N° 6 : Statut de l'industrie pétrolière française — loi de 1928 111
N° 7 : Naissance de l'A.D.E.N. 114
N° 8 : Une initiative du Conseil général de la Nièvre 115
N° 9 : Carte de France des énergies renouvelables (A.D.E.N.) 116

N° 10 : Enquêtes énergie :
Les régions socialistes donnent l'exemple 119
Géothermie, solaire : le grand Sud-Ouest 121
Géothermie à Valence 123
Coulommiers, numéro de la géothermie 125
Carcassonne : une réussite solaire 127
N° 11 : Les traités européens en matière énergétique 129
N° 12 : Propositions de lois du groupe socialiste 131

SIGLES ET ABRÉVIATIONS 148

UNITÉS DE MESURES 149

BIBLIOGRAPHIE 151

Coll. Fondation Jean-Jaurès

INTRODUCTION

UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE CONFORME A L'INTÉRÊT DE LA FRANCE ET A LA VOLONTÉ DES FRANÇAIS

Personne ne peut nier que la situation énergétique de la France, conséquence du choix du « tout pétrole » imposé par les sociétés pétrolières dans les années 60, est difficile : les trois quarts de l'énergie consommée proviennent d'importations de pétrole, de gaz ou de charbon, dont les prix ont considérablement augmenté depuis 7 ans.

La réponse du gouvernement à ces difficultés se borne à une fuite en avant dans le nucléaire, présenté comme la solution miracle qui devrait, grâce aux surgénérateurs, affranchir à terme le pays des importations d'énergie. L'essentiel des ressources financières est absorbé par un programme nucléaire massif qui interdit la mise en œuvre d'une véritable diversification.

Dans l'élaboration de notre plan, nous avons dû tenir compte de cet « héritage », dont nous contestons le bien fondé mais qui constitue un ensemble de données sur lesquelles il n'est pas possible de faire l'impasse : un taux de dépendance énergétique élevé vis-à-vis de l'étranger, l'engagement de 5 ou 6 tranches nucléaires chaque année depuis 1974, un développement timide des énergies nouvelles, des mesures limitées pour économiser l'énergie, une régression accentuée de la production charbonnière.

Un autre élément important a été pris en compte dans ce plan : le facteur temps. Il faut éviter, à cet égard, les deux défauts fréquemment constatés dans les programmes énergétiques : la myopie, qui ignore les délais de mise en œuvre des projets, et la presbytie, qui oublie les phases intermédiaires pour ne s'intéresser qu'à un long

terme prétendûment radieux ! Notre plan se veut réaliste. Il intègre, sans les majorer cependant, comme cela est souvent le cas de la part des adversaires de telle ou telle technologie, les difficultés multiples que peut rencontrer le déroulement d'un programme.

La politique énergétique que nous voulons s'intègre pleinement dans le Projet socialiste et constitue un élément central et stratégique de nos propositions pour réorienter la croissance économique. Il existe, en effet, un lien fort entre énergie et société. D'abord parce que l'énergie dominante a toujours exercé une influence sur le développement d'une société : ce fut le bois pendant des millénaires, puis le charbon au siècle dernier et jusqu'à la seconde Guerre mondiale, et enfin le pétrole depuis 25 ans. Il n'est pas indifférent, de ce point de vue, de savoir si le 21e siècle sera celui de la fission de l'atome, ou des énergies nouvelles. D'autre part, le choix du niveau de consommation énergétique agit fortement sur le fonctionnement de la société et sur les rapports internationaux ; ce qui est gaspillé dans certains pays l'est au détriment des besoins vitaux d'autres pays. L'exemple des Etats-Unis (8,5 tep par habitant), pays du gaspillage quasi institutionnalisé, est bien connu ; la comparaison avec la Suède (5,9 Tep par habitant) montre que « forte consommation » ne signifie pas nécessairement « plus grand confort ». Ce propos doit être naturellement relativisé lorsque l'on parle des pays qui ne disposent pas du minimum vital. Il est indiscutable que la très faible consommation énergétique de la plupart des pays du Tiers Monde provient de leur sous-développement et correspond à un niveau de vie tragiquement bas.

Il y a donc interaction entre énergie et société. Mais lorsque l'on a le choix entre plusieurs politiques énergétiques — ce qui est le cas en France, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement — il faut que ce soit les objectifs du développement de la société qui déterminent la politique énergétique, et non le contraire. Or, c'est bien la démarche inverse que l'on constate aujourd'hui dans notre pays : la nécessité d'un programme nucléaire massif et rapide est posée comme principe, sans que ses conséquences sur la société soient appréciées et comparées à celles de solutions alternatives. Nous préférons, quant à nous, partir du modèle de croissance que nous souhaitons et en déduire nos choix énergétiques. Nous nous prononçons pour une croissance sociale, forte mais profondément différente de celle qui nous est imposée par la politique de messieurs Giscard d'Estaing et Barre.

Certains rêvent d'un retour à une « croissance sauvage ». D'autres, comme M. Giscard d'Estaing, préconisent une « croissance sobre ». L'une et l'autre sont à écarter.

La croissance sauvage ne serait que l'exacerbation de la crise du capitalisme. Sans réforme de structures, une croissance accélérée aggraverait les conditions de travail, approfondirait le déficit extérieur et, à terme, attiserait la hausse des prix et le chômage.

A l'inverse, la croissance dite sobre ne peut être retenue. La sobriété n'est qu'un autre mot pour faire admettre aux Français l'austérité, et tenter de leur faire croire que l'amélioration du sort des plus défavorisés est possible sans croissance continue. En fait, nos objectifs, mais aussi l'adaptation nécessaire de l'appareil productif sont irréalisables avec une croissance zéro, qu'elle soit baptisée « douce » ou « sobre ».

L'idée que le niveau de vie atteint par la production des biens est globalement suffisant, sous réserve d'une redistribution moins inégalitaire, est irréaliste. Sans doute le véritable progrès social est-il lié à un mode de vie plus calme, plus communautaire et plus proche de la nature ; il y a là une revendication importante de « changer la vie » que les socialistes ont, les premiers, prise en compte puisqu'ils ont ainsi intitulé, dès 1972, leur programme. Mais ce qui est recherché n'est pas contraire à une production forte : c'est le contenu et les conditions de la production qui doivent changer. La recherche d'un nouveau mode de vie suscitera des besoins nouveaux — logements, équipements collectifs, aménagement du cadre de vie, protection de l'environnement, lutte contre la pollution — sans que les besoins actuels disparaissent pour autant, au moins dans une mesure comparable.

Les objectifs de cette croissance sociale, forte et différente, constituent l'armature d'un nouveau mode de développement. Il s'agit notamment de (1) :

— la recherche du plein emploi,
— la réduction des inégalités,
— la transformation des conditions de travail,
— une meilleure adaptation de la production et de la consommation aux besoins réels,
— une recherche systématique des économies d'énergie et de matières premières,
— le respect de l'environnement,
— le refus d'une économie dominante ou dominée.

C'est en s'inspirant de ces objectifs de la croissance sociale que

(1) Voir Projet socialiste, p. 173 à 181 et « La croissance sociale », *Documentation socialiste, n° 1,* juillet 1980.

le Parti socialiste a effectué ses choix en matière énergétique. L'accent a été porté plus particulièrement sur :

— la dissociation entre la croissance de la consommation énergétique et l'augmentation du produit national (cf. chapitres III et IV),

— l'amélioration de notre indépendance énergétique (cf. chapitre V),

— la sécurité des travailleurs et le respect de l'environnement (cf. chapitre VI).

Mais nos propositions sont aussi guidées par trois autres préoccupations :

— Le choix entre plusieurs solutions ne peut être tranché sur la seule base de la rentabilité financière. Les technocrates et les grands groupes qui orientent la politique énergétique ne se soucient pas du « coût social » d'une décision. Il n'est pas de leur intérêt de prendre en compte ses conséquences sur l'emploi, sur l'environnement, sur l'indépendance de notre pays, ou ses retombées à long terme ; seul leur importe le rendement financier immédiat. Il est clair que cette approche ne peut être celle des socialistes pour qui le **coût social** est le seul critère susceptible d'être utilisé pour prendre des décisions qui engagent non seulement le présent mais aussi le long terme.

— Les choix énergétiques ont, nous l'avons vu, un impact sur le fonctionnement de la société. Or, il se trouve que certaines énergies sont plus propres que d'autres à des processus de décision décentralisés. C'est le cas, par exemple, des énergies nouvelles (solaire, géothermie, biomasse...), contrairement à l'électricité nucléaire, générée dans de grandes centrales, qui ne peut donner lieu qu'à des décisions centralisées.

Il est logique que les socialistes, attachés au développement des initiatives des collectivités locales, privilégient, chaque fois que cela est possible, les énergies dont la mise en œuvre peut s'effectuer à un niveau décentralisé.

— Il n'est pas acceptable que des choix, lourds de conséquences pour l'avenir, ne soient pas débattus démocratiquement. L'élaboration du programme gouvernemental se caractérise notamment par une absence totale de démocratie (cf. chapitre II). **L'énergie, sujet d'une importance vitale pour l'avenir, justifie pleinement l'organisation d'un vaste débat dans notre pays. C'est à cette tâche prioritaire que nous nous attèlerons dès notre arrivée au pouvoir. Le Parlement pourra alors trancher en connaissance de cause et définir une politique énergétique conforme à l'intérêt de la France et à la volonté des Français.**

CHAPITRE I

LES DONNÉES INTERNATIONALES DU PROBLÈME

Les pays industrialisés ont bénéficié de deux sources d'énergie qui, successivement, ont couvert aisément la majeure partie de leurs besoins. Cependant, ce qui caractérise le plus l'époque du charbon jusque dans les années 50, et celle du pétrole jusqu'en 1973, demeure le coût très faible de l'énergie.

La crise énergétique que nous connaissons depuis 1973 est étroitement liée à la hausse du coût du pétrole, due à un certain nombre de facteurs économiques et politiques :

— la création de l'O.P.E.P. en 1960, qui correspond à la décolonisation et aux aspirations à l'indépendance d'un certain nombre de pays producteurs ;

— l'accélération de la demande à la fin des années 60 et la prise de conscience, par les pays producteurs, des limites de leurs réserves ;

— la politique des Etats-Unis qui revalorisent leur production et leurs ressources en soutenant les revendications de l'O.P.E.P. ;

— l'action des multinationales américaines qui ont profité de la crise.

1. — LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENERGIE

La consommation d'énergie est répartie très inégalement, au profit des pays industrialisés. Les pays en voie de développement souffrent considérablement de cette situation.

Les perspectives pour le tiers monde ne sont guère brillantes. Ainsi, les pays dans lesquels le revenu par habitant est inférieur à 2 000 F par an, et qui constituent aujourd'hui un groupe d'un milliard 300 millions d'individus, consomment environ 0,1 tep par an et par habitant. Par contre, chaque Américain du Nord dispose de 8 tep par an. Le plus grave pour ces pays est qu'en 2025, leur population dépassant alors 3 milliards d'hommes, la consommation ne devrait pas être supérieure à 0,8 tep par habitant.

Si l'on se penche sur la consommation d'énergie primaire par grandes zones géographiques, il apparaît en 1973, que, rapportée à la population mondiale et à la consommation totale d'énergie :

• les U.S.A., avec une population de	5,4	%	consomment	31,7	%	de l'énergie
• la C.E.E.	6,6	%	»	16,3	%	» »
• les autres pays capitalistes industrialisés	8,8	%	»	14,1	%	» »
• les pays de l'Est ..	9,2	%	»	22,4	%	» »
• le tiers monde ...	70,0	%	»	15,5	%	» »

A l'évidence, une des tâches prioritaires des sociétés développées doit être de réduire les besoins énergétiques de leur croissance. Cette attitude aurait le double avantage de ménager les réserves du monde en hydrocarbures, et de libérer une partie de la consommation d'énergie vers les pays en voie de développement.

2. — VERS L'EPUISEMENT DES SOURCES TRADITIONNELLES D'ENERGIE ?

La croissance continue de la demande mondiale menace-t-elle de tarir les réserves de pétrole et de gaz ? Très récemment encore, les propos les plus pessimistes faisaient état d'un épuisement certain à un horizon n'allant guère au-delà de l'an 2000. Mais l'exploration a été négligée dans de nombreux pays et les nouvelles recherches, entreprises en Amérique latine notamment, ont donné des résultats encourageants.

Les « nouveaux » pétroles restent encore inexploités. Les grands fonds sous-marins recèlent des réserves aussi amples que celles de l'ensemble des terres émergées. Quant aux sables et schistes bitumi-

neux, les possibilités d'exploitation apparaissent très importantes, notamment aux Etats-Unis et en Union soviétique. Les coûts de recherche et de production de ces nouveaux pétroles, bien que beaucoup plus élevés que ceux du pétrole « facile à exploiter » du Moyen-Orient, seraient largement couverts par les prix atteints aujourd'hui par le baril.

Dans ces conditions, on voit mal comment la pénurie physique pourrait intervenir à brève échéance. Le charbon, à lui seul, représente des réserves colossales : 650 milliards de tonnes économiquement exploitables.

Pour autant, les pays occidentaux ne doivent pas négliger la lutte contre le gaspillage, car l'échéance de l'épuisement des énergies fossiles n'est que repoussée. Au surplus, la volonté des pays exportateurs de pétrole de préserver leurs richesses et l'impératif devant lequel nous nous trouvons, de respecter les aspirations montantes du quart monde, doivent nous convaincre que nous ne sommes pas à l'abri de pénuries de pétrole dues à des raisons politiques et, par ailleurs, que le rééquilibrage de la consommation d'énergie doit s'opérer au profit des pays les plus déshérités.

3. — CRISE PETROLIERE ET CRISE ECONOMIQUE

Près de sept ans se sont écoulés depuis la guerre israélo-arabe d'octobre 1973. Cette période correspond au début de la crise pétrolière résultant de la mise en place (en octobre 1973), puis de la levée (en décembre 1973), de restrictions sur les livraisons pétrolières aux nations occidentales par les pays producteurs du monde arabe et, surtout, du quadruplement en moins d'un trimestre, du prix du pétrole brut décidé par l'O.P.E.P.

• L'évolution du marché pétrolier

Pendant des décennies, les sociétés pétrolières, multinationales pour la plupart, ont dominé le marché du brut, en tant qu'intermédiaires indispensables entre les consommateurs et producteurs. Du début du siècle aux années 60, ces sociétés, en majorité nord-américaines, assurent l'approvisionnement pétrolier en exploitant des concessions de type impérialiste. Jusqu'à la fin des années 60, les compagnies pétrolières contrôlent 80 % des exportations mondiales de brut et 90 % de la production du Moyen-Orient : c'est le règne du pétrole à bas prix et du pillage des réserves, ce prix bas entraînant ainsi la

politique du tout-pétrole (abandon du charbon, absence de recherche d'autres énergies...).

En 1970, aux Etats-Unis, 80 % des besoins pétroliers sont satisfaits par la production nationale. Mais des conditions particulières aux gisements de ce pays font que les coûts de production y sont nettement supérieurs au coût moyen mondial. Cela conduit les Américains à payer leur pétrole plus cher que l'Europe et le Japon qui, eux, s'approvisionnent en quasi-totalité à l'extérieur.

C'est pourquoi les Etats-Unis, déplorant une trop grande disparité entre prix américains et prix du Golge Persique, souhaitent rééquilibrer leur situation.

Simultanément, une inquiétude se fait jour au sein de l'O.P.E.P. : entre 1970 et 1973, la demande de pétrole ne cesse d'augmenter (30 %), alors que l'on assiste parallèlement à une raréfaction des découvertes de gisements de pétrole. Dans ces conditions, tous les gisements auraient été épuisés en un quart de siècle ; les pays producteurs voient ainsi arriver le moment où disparaîtra leur seule source de revenu, avec le risque de ne plus disposer de pétrole lorsqu'ils en auront un besoin vital dans la phase de consolidation de leur développement économique.

Dans le même temps, les compagnies internationales, pour faire face à l'accroissement de la demande, envisagent l'exploitation de nouvelles zones de production comme l'Alaska et la Mer du Nord, beaucoup plus coûteuse que celle des gisements du Moyen-Orient.

Dès lors, les intérêts des Etats-Unis et ceux de l'O.P.E.P. convergeaient vers un relèvement du prix du pétrole. Organisée à partir de l'Iran, une première hausse du brut non américain permettait en 1970-1971 d'égaliser les prix américains et arabes.

L'ensemble de ces intérêts concordants et le détonateur de la guerre d'octobre 73 conduisirent au quadruplement des prix du pétrole en quelques mois à la fin 1973. Mais l'événement le plus important de cet automne 1973 fut la modification fondamentale des rapports de forces économiques (notamment la prise de contrôle, par les Etats producteurs, de leurs réserves et du prix du pétrole), et donc politiques, entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, dont les pays exportateurs de pétrole voulaient se faire les porte-parole. Le but des pays de l'O.P.E.P. ne se limitait pas à la volonté de s'exprimer en tant qu'Etats pleinement souverains, mais s'élargissait à la nécessité de revaloriser les recettes issues du pétrole trop longtemps érodées par une inflation dont les pays industrialisés portaient la responsabilité.

• L'impact monétaire

La décision du 15 août 1971 du président Nixon, de supprimer la convertibilité du dollar en or, puis l'instauration d'un système des changes flottants par l'Accord de la Jamaïque en juin 1976, fixent le point de départ de la dislocation des relations monétaires internationales. A partir de cette date, l'inflation occidentale et l'instabilité monétaire vont jouer un rôle croissant dans la stratégie des pays exportateurs de pétrole.

Si ces pays trouvent, en partie, avec l'enchérissement du pétrole, la solution leur permettant d'importer les produits nécessaires à leur expansion et de garantir leur avenir, il n'en va pas de même pour les autres pays en voie de développement, dépourvus de matières premières et de ressources énergétiques. Ces derniers subissent de plein fouet les augmentations des prix du pétrole. Ces augmentations ont entraîné la constitution de réserves monétaires considérables, détenues d'une part par les compagnies multinationales et concentrées dans les banques américaines et d'autre part, par les pays producteurs. **Les excédents détenus par les pays pétroliers et estimés pour 1980 à 100 milliards de dollars, posent un difficile problème de recyclage.** Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur les économies des pays capitalistes, **les pays de l'O.P.E.P. ont échangé « l'or noir » contre « l'or jaune ».** C'est une marque de défiance à l'égard des monnaies et, notamment, du dollar. Or, le pétrole va demeurer encore de longues années une source d'énergie indispensable pour les sociétés industrialisées. Dans ces conditions, il apparaît fondamental, afin que les prix du brut ne s'envolent pas, de lutter vigoureusement contre l'inflation pour maîtriser le prix des produits manufacturés exportés, et de rechercher les moyens propres à assurer une nouvelle stabilité des parités monétaires.

En France, la crise pétrolière a saisi un tissu national mal préparé à affronter des bouleversements majeurs. On a tenté d'accréditer l'idée que l'alourdissement de la facture pétrolière débouchait fatalement sur un déficit de nos échanges avec les pays de l'O.P.E.P. : notre taux de couverture est l'un des plus faibles des pays industrialisés, mais le pays le plus dépendant de l'O.P.E.P. pour ses approvisionnements en énergie, le Japon, a rétabli en 2 ans l'équilibre de ses échanges et la R.F.A. a dégagé en 1977 un surplus dans ses échanges avec les pays de l'O.P.E.P.

Ainsi, en France, cohabitent la dépression économique et une inflation dont, à l'évidence, l'enchérissement du pétrole est loin d'être la cause principale. En 1974, année de l'effet du quadruplement du prix du pétrole, les prix de détail avaient augmenté d'un peu plus de

13 %. Sur ces 13 points, 3 à 4 furent directement la conséquence de la hausse pétrolière.

Par ailleurs, si l'on rapproche les prix pratiqués pour l'essence ou le super dans les années 50, des prix d'aujourd'hui, les résultats sont surprenants : **entre 1950 et 1963, le prix du litre de super en France est resté en permanence supérieur à 3,50 francs de 1980. Quant à la part des taxes dans un litre de super, elle est de 55 % ; toute augmentation de ce prix se traduit donc par une augmentation déguisée des impôts.**

• L'évolution récente

En 1979, les Etats-Unis décident la libération de leurs prix de brut intérieur. Carter institue la « Windfall tax » qui accélère et avantage la prospection aux Etats-Unis. Par ailleurs, à la faveur des événements iraniens, tandis que les pays du Marché Commun et le Japon s'entredéchirent pour acheter coûte que coûte l'or noir en pleine flambée sur les marchés libres, les Etats-Unis accroissent davantage encore leurs importations, créant un véritable affolement. Ces importations s'opèrent sur les marchés libres avec une subvention de 5 dollars par baril appliquée par Carter, et viennent gonfler les stocks — considérables — des compagnies multinationales.

L'année 1979 est ainsi marquée par une nouvelle flambée des prix du pétrole et un nouveau bond des bénéfices des grandes compagnies pétrolières, sans pourtant qu'il y ait eu de pénurie véritable, et alors que le rôle traditionnel des compagnies, en tant que fournisseurs de brut, a continué de décliner. **Derrière ces phénomènes, en apparence contradictoires, on retrouve les grandes tendances qui se manifestent depuis 1973 et que les événements d'Iran n'ont fait qu'accélérer : augmentation de la rente pétrolière, transfert d'une part croissante de cette rente aux états producteurs et efforts des grandes compagnies pour la remplacer par des bénéfices réalisés de plus en plus en aval, dans le raffinage et la distribution.**

Après quelques mois d'accalmie, le marché libre connaît à nouveau, depuis octobre 1980, de vives tensions dues au conflit Irak-Iran, conflit dont les conséquences immédiates sont atténuées par le sur-stockage important effectué pendant les mois précédents.

4. — D'AUTRES PAYS, D'AUTRES CHOIX

C'est dans un contexte de bouleversement du prix des matières premières, de dérapage des économies nationales du fait de la crise et

de fuite en avant, que s'inscrivent les politiques énergétiques des états industrialisés.

En France, le programme nucléaire, le plus ambitieux de ceux des états développés, constitue la base de toute la politique énergétique.

— **Les politiques des autres états occidentaux se distinguent de celle menée en France en raison du ralentissement parfois notable de leur programme nucléaire.** Elles semblent s'orienter plus que la France vers une diversification des sources d'énergie : cette diversification, si elle n'est pas suffisante pour garantir l'indépendance, fonction de la volonté politique, est en tout cas nécessaire dans un contexte largement incertain.

— **Les Etats-Unis** disposent de moyens financiers énormes, d'un potentiel technologique sans équivalent et de ressources propres considérables qu'ils entendent préserver (ils sont les premiers producteurs de pétrole et de charbon). Ils bénéficient de ce fait d'une avance considérable dans la conquête des marchés intérieurs, mais aussi extérieurs dans les pays du tiers monde (nucléaire, solaire). Il ne faut pas oublier, en outre, que **l'énergie, quelle que soit sa forme, constitue une arme dans l'affrontement économique entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon.**

La lutte des écologistes contre le programme nucléaire a été particulièrement vive aux U.S.A. et sous l'administration Carter, le programme a été considérablement ralenti, les programmes du surgénérateur et de retraitement des combustibles ont été suspendus.

Mais il reste que 70 % des réacteurs vendus dans le monde ont été construits et commercialisés par les Etats-Unis.

Les trois secteurs de pointe du programme énergétique des U.S.A. sont : les économies d'énergie, la valorisation des sources fossiles nationales — il est vrai colossales — et le développement des énergies renouvelables.

— **La R.F.A.** déploie de gros efforts pour équilibrer sa politique énergétique. Le charbon est appelé à retrouver une seconde jeunesse. La politique de prospection suivie en R.F.A. a permis de multiplier par 18 l'importance de ses réserves prouvées. De fait, **la R.F.A. a bien compris les avantages que recèlent les techniques de valorisation du charbon : onze usines produisant du gaz de synthèse devraient entrer en service entre 1981 et 1983.** L'Allemagne, qui consacrera à ces projets 13 millards de marks, a été amenée à freiner son programme nucléaire pour promouvoir, en revanche, la gazéification du charbon et la production de pétrole synthétique.

— **Le Japon,** pour sa part, amende progressivement une politique énergétique qui compte encore beaucoup sur le pétrole. Cette

énergie restera longtemps indispensable à la croissance économique du pays. Toutefois, les autorités se rendent compte aujourd'hui qu'il existe d'énormes possibilités d'économies d'énergie en raison du modèle même de croissance de leur pays.

Le souci de diversification conduit à ne pas négliger l'apport des énergies de substitution ; une illustration en est donnée par le nombre de maisons équipées en chauffe-eau solaires, qui devrait passer de 3 millions actuellement, à 8 millions en 1990, grâce à de fortes incitations et à des actions de développement technologique et de normalisation.

Quant au nucléaire, il est développé avec prudence. Le problème posé par l'implantation des centrales est, au Japon, particulièrement difficile du fait du nombre restreint de sites utilisables et de la forte sismicité. Par ailleurs, le Japon souhaite diminuer sa dépendance envers les Etats-Unis en développant sa propre filière. Le programme nucléaire a été révisé en baisse, comme il l'a d'ailleurs été pour tous les pays de l'O.C.D.E., à l'exception de la France.

— Mais c'est **la Suède** qui, à notre sens, envisage le plus l'avenir sous l'angle de l'appel systématique à chaque source disponible. **Le programme de recherche-développement a vu, de 1974 à 1977, une progression spectaculaire des crédits alloués aux économies d'énergie, qui ont été multipliées par 15.**

Parallèlement au programme d'économies d'énergie, la Suède a manifesté tout l'intérêt que présente pour l'avenir la voie des énergies renouvelables. Elle a considérablement accru les crédits destinés à ce secteur. La concrétisation de ses efforts se perçoit dans la réalisation, à Inglstad, du plus grand système de chauffage solaire. Ce système permet, malgré le faible ensoleillement de la région, de couvrir 50 % de la consommation annuelle de chauffage et d'eau chaude des 52 habitations constituant le village.

Le bouleversement des années 1970 nous a fait entrer d'une manière irréversible dans une époque d'énergie chère. L'énergie la plus consommée actuellement, le pétrole, est devenue une arme politique et économique.

Pour assurer leur indépendance, les pays occidentaux se doivent de réduire le contenu énergétique de leur croissance et de diversifier leur approvisionnement en énergie.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE FRANÇAISE DEPUIS 20 ANS

1. — UNE POLITIQUE FONDEE SUR DES CHOIX CAPITALISTES ET ELABOREE DE FAÇON AUTORITAIRE

• Des choix capitalistes :

Le gaspillage énergétique, le modèle américain :

La France, comme les autres pays occidentaux, fonde sa croissance économique des années 60 sur la boulimie énergétique, liée au bas prix de l'énergie. L'énergie, le pétrole en particulier, apparaissent inépuisables, la croissance économique, le niveau de vie et le confort, indissociablement liés à l'augmentation de la consommation d'énergie. Le mode de vie américain et son gaspillage effréné constituent le modèle vers lequel tend le mode de vie de la classe dirigeante française. Les prévisions des consommations reproduisent les tendances observées par le passé ; c'est ainsi que l'on utilise une prétendue « loi » du doublement de la consommation électrique tous les dix ans !

La prise de conscience brutale de la rareté de l'énergie et la montée des prix accentuent la crise des économies occidentales sans que le modèle de croissance lié à l'abondance énergétique soit remis en cause.

Des choix guidés par les intérêts des grandes firmes, nationales et multinationales :

Le tout-pétrole

Les orientations fondamentales de la politique énergétique française, le tout-pétrole jusqu'en 1974, puis le tout-nucléaire, ont été

inspirées par les intérêts des grandes firmes. Les grandes compagnies pétrolières ont assis leur puissance en pillant les pays producteurs et en maintenant les prix à un niveau très bas, ce qui a accéléré l'abandon du charbon, freiné le développement de nouvelles énergies et entraîné une dépendance économique totale des pays consommateurs envers le pétrole. Ce schéma n'a été bouleversé que par l'émergence politique des pays producteurs.

Le tout-électrique-tout-nucléaire

La France est le seul pays à avoir fait le choix extrêmement coûteux de se doter de l'ensemble du cycle industriel nucléaire. C'est aussi le seul pays à avoir retenu un programme aussi vaste : les trois quarts de l'électricité produite en France seraient d'origine nucléaire en 1990 ; en 2000, la capacité nucléaire installée (environ 100 réacteurs) représenterait plus de deux fois la capacité totale de production d'électricité en 1980. Pour cela, quatre ou cinq tranches (ou réacteurs) nucléaires sont mises en chantier chaque année. L'industrie nucléaire, dont les recherches et le développement extrêmement coûteux réalisés par le C.E.A., ont été supportés par la collectivité, a été investie massivement par les grands groupes privés : P.U.K., C.G.E.-Alsthom et surtout Creusot-Loire, filiale du groupe belge Empain-Schneider. Cet ensemble industriel, constitué bien avant 1974, est à l'origine des principaux choix nucléaires.

Les grandes décisions concernant l'industrie nucléaire, prises en Conseil des ministres, ont été inspirées par les conclusions de la commission P.E.O.N. (Commission consultative pour la Production d'Electricité d'Origine Nucléaire). Cette commission est composée de hauts fonctionnaires, de responsables du C.E.A. et de l'E.D.F., mais aussi des représentants des directions de toutes les grandes firmes nucléaires ; en revanche, elle ne comprend pas de représentants des travailleurs ou des usagers ; ceci est un remarquable exemple de « technostructure » qui détient le véritable pouvoir de décision. Par exemple :

— En 1969, la filière française Graphite-gaz à uranium naturel est abandonnée au profit de la filière P.W.R. américaine à uranium enrichi. Ce choix était lié pour partie aux perspectives d'exportation des groupes privés du nucléaire.

— Le programme de 1974 tend à rendre, à terme, notre économie aussi dépendante du nucléaire qu'elle l'est aujourd'hui du pétrole. Les groupes industriels qui avaient préparé ce programme depuis longtemps, programme qui leur profite directement, ont utilisé la crise politique du début de 1974, pour obtenir la décision, prise à la hâte, de mise en route de ce programme.

L'énergie : un produit banal dont il faut, pour le vendre, susciter le besoin.

Les résultats de choix inspirés par la logique du profit de quelques groupes privés sont, bien sûr, très éloignés des besoins réels des Français.

Le mode de consommation développé à l'époque du tout-pétrole — gaspillage, création de besoins artificiels, produits non durables, soumis à la mode —, n'entraîne pas d'amélioration réelle du niveau de vie et du confort de la grande majorité des Français.

Demain, il faudra vendre l'électricité produite par les centrales nucléaires : il faut donc développer au plus vite la pénétration de l'électricité dans tous les secteurs, même ceux où son utilisation constitue un véritable gaspillage énergétique (le chauffage des logements par exemple) ; on adaptera, au besoin, l'organisation de l'appareil économique au mode de fonctionnement particulier des centrales nucléaires.

Des choix de rentabilité à court terme.

La concurrence du pétrole bon marché a entraîné l'abandon progressif de la production nationale du charbon. Cette concurrence ne joue plus aujourd'hui et pourtant la régression de la production nationale se poursuit, l'argument évoqué étant la différence qui existe entre le prix de revient du charbon national et le coût du charbon importé : politique à courte vue dans une situation qui peut être radicalement modifiée demain.

Dénationalisation et privatisation du secteur de l'énergie.

La politique menée par le gouvernement actuel tend à renforcer la domination des grands groupes capitalistes sur les secteurs clés de notre économie, notamment celui de l'énergie.

Le C.E.A. est démantelé : toutes ses activités susceptibles de rentabilité sont transférées à sa filiale de droit privé, la COGEMA. Sous couvert de diversification, c'est à un monopole industriel, celui de Creusot-Loire et de ses filiales, Framatome et Novatome, créées pour la fabrication des centrales (P.W.R. et surgénérateur), qu'E.D.F. doit faire face, monopole qui tend à imposer les prix des centrales à son client.

Dans le domaine pétrolier, les contradictions de la politique actuelle apparaissent au grand jour entre le libéralisme giscardien (suppression des quotas et libération des prix de certains produits pétroliers) et le nécessaire dirigisme dans ce secteur stratégique.

• Une élaboration autoritaire

La politique de l'énergie de la France, depuis un certain nombre d'années, a été élaborée dans le secret des ministères sans aucun débat ni contrôle démocratique. Le choix nucléaire, fondement de la politique actuelle, a été imposé.

Le débat démocratique en France est inexistant, pour plusieurs raisons :

— l'absence de sources d'information indépendantes du pouvoir exécutif, et le contrôle étroit de celui-ci sur les grands moyens d'information, en particulier sur l'audiovisuel (1),

— la concentration extrême des processus de décision dans un cercle très fermé de techniciens et de membres du gouvernement,

— sur le programme électronucléaire, le gouvernement a toujours refusé des débats sanctionnés par un vote au sein du Parlement ;

— les consultations des populations concernées par l'implantation d'une centrale nucléaire ont été le plus souvent limitées à la seule enquête d'utilité publique.

Les conseils régionaux à majorité socialiste ont organisé de tels débats (Auvergne, Midi-Pyrénées, etc.) mais leurs décisions ne sont pas prises en compte par le pouvoir central. Les avis émis par les assemblées régionales et départementales sont considérées comme décisifs s'ils sont positifs (Plogoff), et négligés s'ils sont négatifs (Golfech) ! De leur côté, les organisations syndicales ont constitué un contrepoids important au monopole de l'exécutif sur l'information.

Souvent, le refus du gouvernement d'ouvrir les dossiers se traduit par une contestation violente sur les lieux mêmes : Creys-Malville, Le Pellerin, Plogoff, Cattenom, Golfech.

La politique gouvernementale ou l'illusion de débat démocratique.

Sans rien céder sur le fond, le gouvernement a cherché à entretenir l'illusion de l'existence d'un débat en France. Il fallait également donner un semblant de réalité aux promesses du candidat Giscard, selon lesquelles « les centrales nucléaires ne seront pas imposées aux populations qui les refusent » (avril 1974). Le gouvernement s'est

(1) Cf. « Information ou manipulation ? Le pouvoir des médias », *Documentation socialiste*, n° 3, décembre 1980.

donc engagé dans une véritable campagne d'intoxication de l'opinion publique :

— création du Conseil de l'Information sur l'énergie électronucléaire, dont la mission, définie par le décret du 10 novembre 1977, se limite à formuler des avis et des propositions au gouvernement sur les formes et les modalités de la diffusion de l'information. Présidé par Madame Veil, membre éminent de la majorité présidentielle, ce Conseil n'a fait, trois ans après son installation, aucune proposition concrète. Le Conseil a d'ailleurs refusé de recevoir le témoignage d'organisations qui auraient pu lui apporter des éléments utiles à sa mission. Comme dans de nombreux domaines, le Président de la République s'est contenté de poser le problème de l'information sur le nucléaire. Il n'a pas cherché une solution permettant de fournir aux Français les éléments contradictoires nécessaires ;

— diffusion massive de plaquettes d'information rédigées par le C.E.A. et E.D.F., en particulier dans les établissements scolaires ;

— multiplication d'émissions radio-télévisées, permettant au Président de la République et aux responsables du programme nucléaire, d'expliquer le « bien-fondé » de leur choix.

Le contrôle parlementaire.

Il est quasi inexistant :

— La France est le seul pays occidental à ne pas disposer d'une législation atomique d'ensemble ; les activités nucléaires sont organisées par des textes réglementaires (décrets, arrêtés...), si l'on excepte le texte récemment voté sur le contrôle des matières nucléaires, texte de portée très limitée.
En particulier, jamais le Parlement n'a eu à s'intéresser aux procédures d'implantation, aux règles de fonctionnement des équipements nucléaires, qui relèvent pourtant du domaine législatif dans la mesure où elles concernent directement le droit des personnes à la vie et à la sûreté, et le régime de la propriété.

— Le Parlement n'a pas été consulté sur le programme nucléaire, et ses implications financières, alors qu'une procédure de loi cadre — explicitement prévue par la Constitution — aurait permis d'engager clairement le débat devant la collectivité nationale.

— Enfin, il faut souligner que le gouvernement refuse au Parlement les moyens de s'informer de manière indépendante de l'Administration.

A cet égard, un débat très significatif s'est engagé en mai 1980 sur la proposition faite par plusieurs parlementaires — dont le groupe socialiste — de créer au sein de l'Assemblée Nationale un organisme d'évaluation des choix technologiques dans le domaine de l'énergie. Le gouvernement a vu, de manière tout à fait surprenante, dans le souhait du Parlement de disposer de moyens d'information autonomes, une atteinte aux institutions ! Il a utilisé tous les moyens de procédure à sa disposition pour faire repousser une proposition qui recueillait l'assentiment des parlementaires.

La consultation de la population et les procédures d'implantation.

La consultation des populations reste tout à fait formelle, qu'elle s'opère à travers les assemblées locales ou directement par le biais de l'enquête d'utilité publique. Quel que soit en effet le résultat de ces consultations, quels que soient les avis exprimés, il n'en est pas tenu compte. La pièce maîtresse du dispositif actuel reste l'enquête d'utilité publique, qui obéit à un rituel juridique très détaillé. Cette procédure est totalement inadaptée pour plusieurs raisons :

— elle intervient lorsque l'ensemble des choix est fait et, en particulier, lorsque le dossier technique est déjà constitué ; les premiers travaux de préparation du terrain sont même souvent en cours ;

— elle est limitée à un périmètre géographique restreint autour de l'installation nucléaire et ne concerne qu'une population très réduite.

— elle oppose une administration, ses experts et leurs kilos de dossiers techniques à une population nullement préparée à discuter d'un dossier très complexe ;

— enfin, et surtout, l'enquête publique n'a pas pour objet de permettre la discussion sur l'opportunité même du projet ; l'enquête publique est destinée essentiellement à informer les populations et, en particulier, celles qui pourraient être lésées par le projet d'équipement en question. La population concernée a simplement la possibilité d'exprimer des observations qui seront reprises ou non dans le rapport — toujours favorable — rédigé par le Commissaire enquêteur, personnage choisi par l'Administration.

C'est sur la tenue de cette procédure que le gouvernement continue de s'appuyer pour justifier la déclaration d'utilité publique des équipements nucléaires. On conçoit que des populations, s'estimant à juste titre flouées, refusent de participer à ce simulacre de consultation démocratique.

2. — LA POLITIQUE MENEE DEPUIS 1975 ET SES RESULTATS

En janvier 1975, le Conseil central de Planification ramène à 240 Mtep la prévision de consommation globale pour 1985, soit un objectif d'économie de 45 Mtep par rapport à la prévision antérieure. Deux priorités étaient fixées :

— la réduction de la consommation pétrolière,

— le développement du nucléaire.

Ces objectifs, repris par le 7e Plan sont relativement ambitieux dans leur formulation :

— la croissance de la consommation d'énergie doit être considérablement ralentie ;

— l'objectif correspond à un chiffre de 45 Mtep d'économies, identifiées de façon relativement précise par l'Agence pour les Economies d'Energie, créée en novembre 1974 ;

— le nucléaire doit prendre le relais du pétrole.

Le bilan d'exécution du 7e Plan avait prévu une enveloppe de 111 milliards de francs pour les dépenses d'investissements du secteur énergie. Les taux de réalisation sont très variables :

— environ 100 % pour les équipements électriques et nucléaires ;

— environ 60 % pour le programme d'économies d'énergie.

Derrière le discours officiel, on constate donc une diminution considérable des ambitions dans les domaines des économies d'énergies et des énergies nouvelles. Au-delà de la réduction immédiate des gaspillages (12 Mtep économisées dès 1975), aucune politique en profondeur n'a été engagée : cette renonciation s'est vue confirmée par la décision de février 1978 de ramener à 35 Mtep les objectifs d'économie à l'horizon 1985. De l'avis même des experts du Plan, sauf modification profonde des orientations actuelles, on ne dépassera pas, en fait, 25 Mtep d'économie en 1985.

En ce qui concerne le nucléaire, les engagements financiers, malgré leur ampleur, ont été tenus et même au-delà. Par contre, les objectifs de réalisation et de production énergétique d'origine

nucléaire ont dû être révisés en baisse : des 60 Mtep annoncés en janvier 1975 pour 1985, on est passé à 55 Mtep dans le 7e Plan, puis à 43 Mtep dans les options du 8e Plan. Ces ajustements proviennent d'une estimation incorrecte d'un certain nombre de difficultés :

— sous-estimation du prix unitaire des centrales,

— insuffisance des équipements de sécurité,

— allongement des durées de réalisation.

D'où un alourdissement de la facture nucléaire, qui limite considérablement l'investissement dans les autres secteurs énergétiques. Ceux-ci ont été par conséquent négligés :

— la production charbonnière nationale a continué de décliner, les importations dépassant pour la première fois, en 1978, la production nationale ;

— les investissements en équipements hydrauliques sont tombés à un niveau très faible, et les équipes spécialisées dans ce domaine ont été dispersées ;

— en ce qui concerne les énergies renouvelables, les crédits sont restés très limités ; aucune volonté politique ne s'est manifestée. Les techniques solaires sont considérées essentiellement comme des techniques d'exportation. Les péripéties de la centrale solaire Thémis, sauvée in-extremis sous la pression de l'opinion publique et celle des personnels scientifiques concernés, illustrent bien les incertitudes qui règnent dans ce secteur.

3. — LE PLAN GIRAUD POUR 1990

La montée brutale et continue des prix pétroliers depuis la fin de 1978, la dégradation de la balance commerciale qui en résulte conduisent le gouvernement à réviser, une fois de plus, ses prévisions énergétiques.

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, André Giraud, le Conseil des ministres du 2 avril 1980 annonce un plan énergétique pour 1990. Ce plan est rendu public alors que les travaux de la Commission Energie du 8e Plan sont en cours. Il est vrai que, parmi ces travaux, ceux du groupe sur la prospective de la consommation d'énergie à long terme apparaissent très critiques sur le choix du programme nucléaire massif. Ils en montrent les limites et soulignent qu'un autre choix, celui de la priorité donnée aux économies d'énergie, est possible et souhaitable. On enterre donc ces conclusions et, en matière d'énergie, le 8e Plan adopte celui du Ministre de l'Industrie, lui-même reflet fidèle — pour la partie concernant l'électricité — des prévisions d'E.D.F.

Ce plan, dont le financement représente plus de 80 milliards de francs par an, n'a pu être, comme il est d'usage en ce domaine, ni débattu ni voté par le Parlement.

Il se caractérise par :

— une baisse sensible de la prévision de consommation d'énergie avec un objectif de 242 Mtep pour 1990 ; cette baisse est due pour partie à l'acceptation d'un taux de croissance faible.

— une réduction considérable de la consommation pétrolière au profit de l'électricité, du charbon et du gaz.

— une accélération du programme nucléaire, dont le coût atteindra 35 milliards de francs par an.

On constate que ce plan se traduit essentiellement par une accentuation de la politique du recours massif au nucléaire, avec les risques et les contradictions qu'il comporte. Quant aux objectifs d'économie d'énergie et de réduction de la facture pétrolière annoncés, ils nécessitent, pour être réalisés, une volonté politique et des moyens financiers qui ont toujours fait défaut jusqu'à maintenant.

• Les incohérences du programme nucléaire.

L'énergie consommée sous forme électrique en 1979 représente 27 % de l'énergie primaire ; ce taux passe à 41 % en 1990 dans le Plan Giraud. Un taux de pénétration aussi élevé de l'électricité risque de conduire à des difficultés importantes.

En effet, si l'industrie n'absorbe pas les quantités d'électricité prévues, la récession industrielle et la crise de l'investissement productif ne permettant pas la pénétration électrique escomptée, ce seront donc les secteurs résidentiel et tertiaire qui devront utiliser l'essentiel de la production nucléaire.

— Les prévisions d'augmentation de la consommation d'électricité spécifique (éclairage, appareils électro-ménagers) paraissent tout à fait exagérées vu le taux d'équipement des ménages en appareils électro-ménagers atteint dès aujourd'hui et les possibilités d'économies de 25 à 30 % de la consommation électrique de ces appareils.

— Mais c'est le développement du chauffage électrique, extrêmement rapide (40 % des logements neufs), qui doif absorber une large part de la production d'un parc nucléaire difficile à moduler ! Or, ces besoins sont essentiellement variables et fonction de la température extérieure ; il y a donc là une grave incohérence.

Pour y remédier, E.D.F. prépare une modification de sa tarification afin de susciter la consommation électrique d'été ou de nuit

avec, par exemple, l'usage de la climatisation et, surtout, le développement du travail de nuit. Ainsi l'organisation de la société doit-elle s'adapter au fonctionnement des centrales nucléaires ! L'autre remède proposé est la bi-énergie, c'est-à-dire le recours à un autre type d'énergie pour assurer les pointes de consommation, les utilisateurs devant alors disposer de deux systèmes de chauffage.

L'impact de la nouvelle tarification ne peut être que limité. Le chauffage électrique entraîne donc un suréquipement important : chez les consommateurs, avec la bi-énergie, et, surtout, au niveau de la production, avec l'installation des turbines à gaz, aisément modulables pour permettre le passage des pointes (1).

• Les économies d'énergie et les mesures de substitution.

Les économies d'énergie implicites du Plan Giraud représentent 42 Mtep dont 12 dans le secteur industriel. Les économies d'énergie de ce secteur constituent aujourd'hui l'investissement énergétique le plus intéressant pour la nation (temps de remboursement de l'investissement de l'ordre de 3 ans seulement). Pourtant ces investissements ne se réalisent que très lentement. Il est donc tout à fait improbable, dans les conditions actuelles de récession industrielle, que les objectifs d'économies et de substitution (en particulier celle du charbon au fuel lourd, contraignante et entraînant des investissements coûteux) de ce secteur, soient tenus.

Le secteur résidentiel et tertiaire doit concentrer l'essentiel de l'effort d'investissement d'économies d'énergie et de promotion des énergies nouvelles. Mais, alors que le pouvoir d'achat régresse, les consommateurs ne peuvent assurer de tels investissements, l'aide publique dans ce secteur étant tout à fait insuffisante. Dans ce domaine, on ne peut que constater la contradiction flagrante entre les déclarations gouvernementales et la réalité qui se traduit, par exemple, par la régression des aides à l'amélioration du logement collectif.

Quant au secteur des transports — celui sur lequel pèse le plus la contrainte pétrolière — aucune volonté d'apporter des changements de structure n'apparaît.

---

(1) Les turbines à gaz sont des machines thermiques qui transforment l'énergie calorifique d'un combustible en énergie mécanique. Celles installées par E.D.F. ont une puissance de 20 à 80 MW et brûlent du fuel.

• La fin du charbon national.

Malgré le discours sur la « relance charbonnière », la régression se poursuit :

— régression de la consommation ; cette diminution est liée à la montée en puissance du programme nucléaire, la consommation de charbon pour la production électrique devant diminuer de moitié par rapport au niveau atteint en 1979 ;

— cette régression est plus encore celle du charbon national. Les prévisions de cette production dans le Plan Giraud pour 1990, annoncent 10 millions de tonnes. Seuls resteraient en exploitation les bassins de Provence et de Lorraine.

• Le long terme.

A plus long terme, le choix nucléaire du gouvernement, tel que nous l'avons décrit et analysé ci-dessus, ne peut que déboucher sur le « tout-nucléaire — tout-électrique ». Les surgénérateurs, aboutissement logique de ce programme nucléaire (il faut économiser l'uranium), permettraient à la France, selon la thèse officielle, de retrouver l'abondance énergétique. M. Giscard d'Estaing promet même que « grâce au surgénérateur, la France sera une nouvelle Arabie Saoudite » !

En fait, il n'en est rien. L'économie d'uranium cumulée, apportée par le développement des surgénérateurs tel qu'il est programmé aujourd'hui, ne dépassera pas 10 à 15 % d'ici 30 ans ! L'Eldorado énergétique est loin. Ainsi, dans quelques dizaines d'années, si le programme Giraud allait à son terme, la France de nos enfants, couverte de centrales nucléaires abandonnées après leur courte période de fonctionnement (une vingtaine d'années) risquerait de ressembler à cette termitière dont parlait récemment F. Mitterrand.

Une autre perspective est possible. C'est ce que nous allons nous efforcer de décrire dans les chapitres suivants.

CHAPITRE III

LES PRINCIPES D'UNE POLITIQUE SOCIALISTE DE L'ÉNERGIE

Le plan Energie des socialistes vise à satisfaire les besoins du pays pour sortir du capitalisme en crise en assurant une croissance sociale. Aujourd'hui, le lien rigide entre énergie et croissance est plus souvent le résultat de politiques délibérées visant à accroître les ventes d'énergie, que la conséquence de contraintes techniques ou économiques. Il est évident que **les entreprises du secteur de l'énergie sont davantage préoccupées par l'extension des débouchés pour leurs produits que par la recherche d'un meilleur emploi de l'énergie. Cette logique capitaliste correspondait à une attitude désinvolte quand l'énergie était bon marché. Aujourd'hui, avec l'enchérissement des matières premières, ce comportement est inacceptable.**

Les socialistes refusent cette logique et proposent de modifier les rapports de la société à l'énergie.

1. — UNE CROISSANCE SOCIALE

Pour sortir la France de la crise, les socialistes veulent mettre en œuvre une croissance sociale et forte.

Ce type de développement se caractérise à la fois par :

— la création d'emplois pour éliminer le cancer social qu'est le chômage ;

— une forte réduction des inégalités et une augmentation rapide des bas revenus ;

— une décentralisation accordant aux régions et aux grandes agglomérations un réel pouvoir dans le domaine économique ;

— une réduction de notre dépendance extérieure en matière d'approvisionnements en énergie et en produits industriels.

Pour rompre avec les tendances actuelles, la politique économique du Parti Socialiste pendant les dix prochaines années, vise un objectif de croissance d'environ 5 % par an en moyenne, qui permettra de reconquérir le marché intérieur dans de nombreuses branches que le pouvoir et le patronat ont délaissées.

La relance vigoureuse des investissements concernera prioritairement trois secteurs : l'industrie, le logement et les économies d'énergie.

• L'effort d'investissement industriel doit s'effectuer en priorité dans les branches où le taux de pénétration des importations est le plus élevé. Cette reconquête du marché intérieur passera par un effort important dans les industries de biens intermédiaires (1) qui sont de gros consommateurs d'énergie.

Simultanément, un soutien aux industries de biens d'équipement (1) permettra de maintenir, sinon d'accroître, les exportations.

Ainsi, le développement de l'industrie légère constitue un élément important de la croissance sur la période 1980-1990.

Une autre partie des investissements nouveaux sera consacrée au développement des secteurs stratégiques dans lesquels la France doit prendre une position de force : télécommunications et télématique, industries bio-technologiques, énergies nouvelles et économies d'énergie, équipements nouveaux, etc.

• Une priorité sera accordée à la politique du logement. Elle se manifestera par un fort développement de la promotion publique dans le logement collectif portant à la fois sur leur nombre et leur qualité. Le rythme annuel de construction atteindra 550 000 logements. Cela signifie une croissance rapide de l'activité de ce secteur et le maintien de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. L'effort d'amélioration du confort visera une meilleure isolation thermique. A l'horizon 1990,

(1) Biens d'équipement et biens intermédiaires : les biens d'équipements correspondent à l'ensemble des machines et du matériel nécessaires à la production. On peut citer comme exemples de bien d'équipement : les machines-outils dans l'industrie mécanique, les turbines et alternateurs pour les centrales électriques dans le secteur du matériel lourd, les tracteurs et l'ensemble des moyens mécanisés dans l'agriculture. Tous ces biens d'investissement contribuent d'une manière durable et répétitive à la production des différents secteurs de l'économie. Sous la terminologie de biens intermédiaires, on rassemble tous les éléments qui sont transformés pour être incorporés dans la fabrication des produits finis. Dans l'industrie chimique, les biens intermédiaires sont très nombreux : les fibres textiles, les matières plastiques, les engrais. En France, le groupe Rhône-Poulenc domine cette branche industrielle.

une telle mesure peut permettre de réduire de plus de 30 % la consommation d'énergie des nouveaux logements. La norme de déperdition thermique dans les constructions neuves sera ramenée à 0,6 (1) pour les logements collectifs, et 1,1 pour les maisons individuelles, contre respectivement, 1 et 1,6 aujourd'hui. Un plan d'équipement d'isolation des logements anciens et de réglage des chauffages impliquera aussi des investissements coûteux mais rapidement rentables et créateurs d'emplois.

Au-delà de cette action en faveur du logement, une rénovation accélérée de certains centres urbains permettra une meilleure qualité de la vie, une pénétration accrue des transports en commun et la création de réseaux de chaleur.

• Enfin, la promotion des économies d'énergie, ou plutôt la recherche d'un meilleur emploi de l'énergie, bénéficiera d'un effort prioritaire d'investissement. En matière de politique économique, on stimulera l'activité de fabrication de matériels et d'équipements réduisant le gaspillage d'énergie. Cette orientation, dans un domaine négligé par l'actuel gouvernement, permettra la création de nombreux emplois nouveaux.

2. — DISSOCIER LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Moyen le plus efficace pour distendre les liens entre croissance économique et consommation énergétique, le développement des économies d'énergie que préconise le Parti Socialiste est tout le contraire d'une politique de restrictions. Il s'agira notamment de développer les procédés industriels, de promouvoir les ressources et de retenir les comportements qui permettent également le meilleur emploi de l'énergie.

Prenons, par exemple, le cas du logement : l'accroissement du nombre de logements construits chaque année correspond à une nécessité. Les techniques d'isolation, dès aujourd'hui maîtrisées, permettent d'économiser environ un tiers de la consommation de ces habitations. Ainsi, accroître le parc immobilier et réduire la consommation d'énergie n'est pas incompatible... Sans compter le développement de l'emploi consécutif à une telle relance dans le bâtiment.

Dans l'industrie, on s'efforcera de modifier les produits fabriqués pour réorienter le modèle de consommation. En assurant une plus

(1) Le coefficient de déperdition thermique s'exprime en Watts par mètre cube et par degré.

grande longévité aux produits, en réduisant les consommations d'énergie et de matières premières, l'industrie apportera sa contribution au meilleur emploi de l'énergie. Les industries grosses consommatrices, dans notre hypothèse de reconquête du marché intérieur, auront un taux de croissance élevé qui permettra un recours systématique et rapide aux filières de fabrication les moins énergivores.

La priorité donnée au développement des transports en commun permettra de réduire la consommation de ce secteur. Des mesures d'incitation conduiront à une meilleure adaptation du trafic aux différents moyens de transport.

Une étude récente (1) révèle qu'en zone urbaine, une automobile est occupée en moyenne par 1,2 passager et consomme quatre fois plus d'énergie par personne transportée qu'un autobus aux trois quarts vide. En ce qui concerne les déplacements interurbains, le train est environ trois fois plus économe en énergie que l'automobile avec deux personnes à bord. Enfin, pour les trafics à longue distance, le fer est deux fois plus économe que la route. Les recherches industrielles en matière de transport porteront sur des véhicules de longue durée très faiblement consommateurs aussi bien pour l'automobile que pour l'aéronautique (l'une des raisons de la réussite du programme Airbus est liée à l'utilisation de ces moteurs économiques).

Ainsi, une politique volontaire et généralisée est possible en intervenant dans tous les secteurs pour promouvoir un meilleur emploi de l'énergie. Les actions peuvent être multiples et diversifiées ; des moyens existent, d'une autre nature que la mesquine « chasse au gaspi » qui vise à culpabiliser le consommateur.

Il est vrai que l'enjeu est important : pour modifier profondément la croissance économique dans un sens plus social, avec une moindre consommation énergétique, il faut le faire avec les citoyens. C'est ce que proposent les Socialistes pour assurer au mieux l'amélioration du sort des plus défavorisés, par plus d'égalité et de solidarité, par plus d'autonomie et d'initiative locale, par une transformation du système de production et de consommation.

3. — SATISFAIRE LES BESOINS EN ENERGIE

Avant d'examiner les ressources énergétiques à mettre en œuvre pour assurer la couverture des besoins, il est bon de rappeler que la demande d'énergie peut se présenter sous des formes très diverses.

(1) « Les transports restent d'énormes gaspilleurs d'énergie » de J.-P. Pillet (*Le Monde*, du 28 octobre 1980).

Nous pouvons distinguer essentiellement deux catégories de besoins d'énergie :

— d'une part, les besoins d'énergie correspondant à des usages spécifiques. Il s'agit des usages où, compte tenu de l'état des techniques, il n'est pas possible pour l'instant de remplacer la source d'énergie utilisée : c'est le cas de l'électricité spécifique (pour l'éclairage, la force électro-motrice, l'électro-chimie, etc.), des carburants, du coke... ;

— d'autre part, les besoins d'énergie pouvant être couverts par plusieurs produits substituables : c'est le cas des besoins de chaleur qui peuvent être satisfaits soit par des combustibles fossiles, soit par les énergies nouvelles, soit par l'électricité, soit par des réseaux de récupération de chaleur.

A l'horizon 1990, on évalue les besoins d'énergie substituables à environ 45 % de la demande globale, ce qui montre bien que les alternatives sont ouvertes au niveau de la demande. C'est pourquoi, nous préconisons que pour ce type d'usages, on procède systématiquement à la meilleure adéquation des ressources à chaque besoin. Cette demande d'énergie doit être satisfaite en priorité par des énergies locales, si possible renouvelables, tels l'hydraulique, la géothermie, le solaire, et par des énergies de récupération : chaleur provenant des installations industrielles et énergie des déchets.

Mais si nous accordons la priorité au développement des ressources nationales pour assurer la production d'énergie, nous attachons la plus grande importance à la diversification de nos importations d'énergie. En effet, la sécurité de nos approvisionnements énergétiques s'accroît avec la multiplication de nos fournisseurs et des produits importés.

Les trois grandes ressources énergétiques — énergies fossiles, énergie nucléaire et énergies renouvelables — présentent chacune des qualités et des difficultés pour leur mise en œuvre :

• **Généralement bien maîtrisées sur le plan technique, les ressources en énergies fossiles sont limitées ;** leurs gisements ne sont pas renouvelables et, à l'exception du charbon dont la prospection et l'exploitation doivent être relancées, les réserves nationales sont faibles. **Les énergies fossiles — pétrole, gaz, charbon — dont le coût est élevé, doivent donc être gérées d'une manière économe.**

• **L'énergie nucléaire est produite de façon très centralisée.** Elle présente des risques spécifiques au plan industriel et économique ; elle produit des déchets radioactifs dont le traitement et le stockage industriels à long terme ne sont pas totalement maîtrisés. Pour être transportée et utilisée, l'énergie nucléaire doit être transformée en élec-

tricité. Ce passage obligé par l'électricité, qui ne permet pas de stockage à grande échelle, exclut la substitution de l'électro-nucléaire aux énergies fossiles pour de nombreux usages intermittents. En effet, il est techniquement très difficile d'adapter la production électronucléaire aux variations de la demande d'électricité, et le coût des investissements nucléaires est trop élevé pour envisager une durée de fonctionnement inférieure à 4 000 heures par an (soit environ la moitié de l'année). Dans ces conditions, le développement d'un programme nucléaire aussi ambitieux est également irréaliste sur le plan technique.

Quant à l'avenir des surgénérateurs, aboutissement logique du nucléaire massif, il nous apparaît comme un pari risqué, inutile et coûteux.

Risqué, parce que la maîtrise industrielle de cette filière est incertaine, qu'elle favorise l'industrie du plutonium, c'est-à-dire la banalisation d'un produit de base pour la fabrication de l'arme nucléaire.

Inutile, car les économies d'énergie dues à cette filière permettront au mieux de réduire de 10 à 15 % la consommation d'uranium, en 2010-2015, par rapport aux réacteurs actuels.

Coûteux, parce que la technologie des surgénérateurs est complexe et que la sûreté exige une très haute qualité de fabrication pour les composants.

Toutes ces raisons conduisent les socialistes à considérer que le nucléaire ne peut être utilisé que comme une énergie de transition.

• **Les énergies renouvelables présentent trois qualités essentielles :**

— il s'agit de ressources inépuisables puisqu'elles proviennent (directement ou indirectement) de la transformation rapide du rayonnement solaire. C'est le cas, bien entendu, du solaire direct, mais aussi celui de l'énergie hydraulique et de l'énergie éolienne ;

— le gisement français d'énergie renouvelable est abondant. L'exposition solaire du pays, la variété des reliefs et le nombre des cours d'eau, la nature du sous-sol, assurent les meilleures chances pour une exploitation directe du solaire, de l'hydraulique et des ressources souterraines d'eau chaude.

— la mise en exploitation de ces énergies peut être diversifiée et décentralisée. Elle fait appel à l'initiative locale et favorise le contrôle des choix énergétiques par les consommateurs.

Trop longtemps négligé par le pouvoir actuel, l'usage des énergies nouvelles reste à promouvoir. L'ambition des socialistes est d'en faire un élément majeur du bilan énergétique au XXIe siècle. Mais, pour cela, il faut se mettre au travail dès aujourd'hui.

CHAPITRE IV

LES BESOINS D'ÉNERGIE POUR UNE CROISSANCE SOCIALE

Les besoins d'énergie à l'horizon 1990 ont été définis à partir de deux orientations essentielles qui ont été précisées dans le chapitre précédent :

— d'une part, **les dix prochaines années doivent être marquées à la fois par un renforcement et une modification de la croissance.** La satisfaction des besoins sociaux, la création d'emplois et l'accroissement des investissements dans les secteurs industriels menacés par la concurrence internationale caractériseront le type de développement que nous voulons ;

— d'autre part, **notre politique de l'énergie reposera sur le choix systématique des procédés et des comportements les plus économes en énergie.**

Cette approche nous a conduits à évaluer les consommations d'énergie par secteur d'activité à l'horizon 1990 et à répartir au mieux toutes les sources d'énergie disponibles entre les divers usages.

Pour établir avec rigueur la demande d'énergie, nous avons utilisé un modèle scientifique élaboré par une équipe de spécialistes de l'Institut Economique et Juridique de l'Energie. Ce modèle est décrit en annexe 1.

1. — LA CONSOMMATION EN 1990

Ainsi, nous avons pu vérifier que, pendant les dix prochaines années, une croissance économique moyenne de 5 % l'an est possible avec une augmentation de la consommation d'énergie finale fortement réduite, c'est-à-dire ne dépassant pas 2,1 %.

A l'horizon 1990, la réalisation de nos objectifs économiques se traduirait par une consommation nationale d'énergie finale (1) de 208 Mtep et une consommation d'énergie primaire (1) de 230 Mtep.

En 1979, la consommation française d'énergie finale s'est élevée à 165 Mtep, et celle d'énergie primaire à 193,5 Mtep. Le gouvernement et la commission Energie du 8e Plan ont fixé un objectif de 218 Mtep en énergie finale pour 1990, soit 242 Mtep en énergie primaire.

L'écart entre ces deux niveaux de consommation d'énergie (12 Mtep sur 230) est beaucoup moins modeste qu'il n'y paraît à première vue. En effet, il faut souligner qu'il s'agit d'une échéance relativement proche, alors que les conséquences profondes des choix ne se perçoivent qu'à moyen ou long terme dans les bilans énergétiques. En outre, ces chiffres correspondent à des politiques socio-économiques très contrastées :

- La politique du gouvernement se caractérise par une activité économique réduite (le taux de croissance prévisible se situerait entre 2,5 et 3,5 % l'an), par une aggravation du chômage (le nombre de deux millions et demi de chômeurs serait atteint d'ici cinq ans), et par une dépendance accrue de l'économie nationale par rapport à l'étranger.

- A l'inverse, notre programme économique vise un objectif de croissance assez élevé pour résorber le chômage et créer des emplois, par la relance de l'investissement dans l'industrie et le logement, par le développement intensif des économies d'énergie. La politique économique socialiste permettra de réduire les importations par une reconquête délibérée du marché intérieur dans les secteurs aujourd'hui négligés par l'industrie nationale.

Pour analyser les différences entre les deux prévisions énergétiques pour 1990, il est nécessaire de distinguer les consommations par secteur d'activité. L'écart global de 10 Mtep d'énergie finale entre l'objectif socialiste et celui du gouvernement reflète des différences significatives au niveau de chaque grand secteur de l'économie :

- L'accroissement de la consommation du secteur résidentiel et tertiaire est nettement plus faible dans notre scénario que dans celui du gouvernement. Cela tient à la fois à une action plus volontaire du plan socialiste visant à un meilleur emploi de l'énergie, notamment par les travaux d'isolation dans les logements anciens et la construction de logements et bureaux mieux isolés, et au choix

(1) Pour la définition de ces termes, voir annexe 1.

CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE ET PRIMAIRE EN 1990

objectifs du P.S. et objectifs du gouvernement
(en millions de tep)

Secteur	1979	1990 PARTI SOCIALISTE (croissance économique : 5 % par an)		1990 GOUVERNEMENT (croissance économique : 3,5 % par an)	
Résidentiel Tertiaire	63,7	**77,7**	**37,4 %**	88,5	40,6 %
Industrie, Agriculture, Bâtiments, Travaux Publics	64,9	**86,0**	**41,4 %**	83	38 %
Transports	36,4	**44**	**21,2 %**	46,5	21,4 %
Total énergie finale	165	**207,7**	**100 %**	218	100 %
Total énergie primaire	193,5	**230**		242	

d'énergies mieux adaptées aux besoins. Enfin, les consommations d'électricité de ce secteur sont exagérément gonflées dans les prévisions gouvernementales et ne peuvent correspondre qu'à un véritable gaspillage. Elles visent essentiellement, nous l'avons déjà vu, à écouler la production nucléaire.

• Par contre, le développement industriel qui caractérise le projet socialiste entraîne un accroissement des consommations de l'industrie plus fort que celui prévu par le plan gouvernemental. L'écart de 3 Mtep entre les deux scénarios de consommation d'énergie du secteur industriel et agricole est relativement faible mais il correspond, comme nous l'avons déjà expliqué, à des objectifs économiques très différents, qu'il s'agisse des taux de croissance ou de la nature des investissements.

• L'objectif de consommation du secteur des transports, que nous avons retenu pour 1990, marque une économie de 2,6 Mtep par rapport aux prévisions du gouvernement, grâce essentiellement au développement plus rapide des transports collectifs (surtout en zone

urbaine) et du transport ferroviaire de marchandises. Une économie d'énergie de cet ordre est importante, compte tenu des rigidités de ce secteur. Cette option concourt à un accroissement de la consommation d'électricité pour les transports de 66 % en dix ans dans notre plan. Bien que préconisant un pénétration accélérée de l'électricité, le gouvernement n'a pas retenu un aussi fort développement de la traction électrique, qui constitue pourtant un des usages les plus judicieux de cette énergie.

2. — UN CAS PARTICULIER : LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Alors que le gouvernement fonde sa politique de l'énergie sur la substitution du « tout nucléaire-tout électrique » au « tout-pétrole », les socialistes proposent une utilisation rationnelle des sources d'énergie. Ainsi, l'objectif du plan socialiste pour 1990 correspond à un accroissement de la consommation d'électricité d'environ 100 milliards de kWh en dix ans. Notons que c'est le même écart qui sépare la consommation d'électricité des années 1969 à 1979.

Le gouvernement, lui, prétend accroître la consommation française d'électricité de près de 200 milliards de kWh au cours des dix prochaines années.

CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PAR SECTEUR

Secteur	1979		1990 Objectifs du Parti socialiste		1990 Objectifs du gouvernement	
	Mtep	Milliards de kWh	Mtep	Milliards de kWh	Mtep	Milliards de kWh
Résidentiel et tertiaire ..	23,1	103,9	34,1	154	51	229
Industrie, Agriculture, Bâtiments, Trav. Publics .	21,4	96,5	31,8	143	34	153
Transports ..	1,5	6,9	2,5	11	2	9
Total	46	207,3	68,4	308	87	391

Le niveau de pénétration de l'électricité dans le secteur résidentiel et tertiaire constitue l'essentiel de l'écart entre les deux objectifs. En 11 ans, le gouvernement envisage une augmentation de 120 % de la consommation d'électricité de ce secteur alors que nous estimons que cette progression peut être limitée à 50 %.

Nous contestons tout d'abord l'accroissement accéléré de la pénétration du chauffage électrique dans les logements et les bureaux. Les prévisions officielles reposent sur l'équipement en tout électrique de 40 % des logements neufs pendant la prochaine décennie. Notre objectif est de réduire fortement cette pénétration du chauffage électrique dans les nouveaux logements. Ce freinage du développement du chauffage électrique direct doit s'accompagner de la promotion active de l'utilisation des pompes à chaleur, qui permettent l'utilisation de l'électricité avec un très bon rendement. Par ailleurs, elles peuvent assurer une combinaison intéressante avec le chauffage solaire.

Quant à l'accroissement de la part de l'électricité dans les usages spécifiques — éclairage, appareils électro-ménagers —, il est exagérément gonflé dans les prévisions gouvernementales (triplement de la consommation entre 1975 et 1990 !). Cela se comprend d'autant moins que la consommation unitaire des nouveaux appareils électriques doit diminuer de 20 à 30 % dans les dix ans à venir. A l'horizon 1990, nous avons retenu les taux suivants d'équipement des ménages en appareils électro-ménagers :

Equipement électro-ménager	1978	Estimation 1990
Réfrigérateurs	83 %	98 %
Congélateur	21 %	38 %
Lave-vaisselle	12 %	35 %
Machine à laver	76 %	85 %
Télévision	88 %	92 %

Cette estimation correspond à une quasi-saturation de l'équipement des ménages en réfrigérateurs, télévisions, machines à laver ; pour les lave-vaisselle, le taux de 35 % correspond à l'équipement de tous les ménages d'au moins trois personnes. **Nos prévisions de croissance de la consommation d'électricité spécifique montrent qu'il est possible d'envisager une forte pénétration des appareils domestiques nécessaires pour améliorer le confort des ménages, parallèlement à une faible augmentation de l'énergie appelée, compte tenu de la réduction de consommation de ces appareils.**

3. — UN AUTRE TYPE DE DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE

Nous nous sommes attachés à caractériser les objectifs de consommation à l'horizon 1990. Il est clair qu'il s'agit d'une date assez éloignée pour qu'une action significative, engagée dès les premières années 80, permette d'infléchir le niveau et la structure de la consommation et de la production d'énergie. A plus long terme, nous souhaitons parvenir à une consommation d'énergie allégée des gaspillages générés par le système capitaliste, et à un approvisionnement en énergie diversifié reposant, pour une large part, sur les ressources nationales renouvelables.

Les orientations socialistes pour les dix prochaines années témoignent d'une volonté ferme — et nullement dissimulée — de réduire la quantité d'énergie nécessaire à la croissance économique. Leur mise en œuvre conduirait à ramener l'élasticité (rapport entre consommation d'énergie finale et croissance économique) à 0,42 sur la période 1980-1990, alors que les choix du gouvernement correspondent à un chiffre de 0,74.

En définitive, si les besoins d'énergie se répartissent différemment entre les prévisions gouvernementales et celles du projet socialiste, c'est essentiellement parce qu'ils découlent de deux logiques économiques et sociales différentes, de deux types de développement opposés. L'enjeu du changement de type de développement est de taille : alors que la politique du gouvernement actuel engendre un accroissement du chômage et une consommation d'énergie de 242 millions de tep, les propositions socialistes pour rétablir le plein emploi se traduisent par un objectif de 230 Mtep en 1990 et ouvrent la voie à une gestion encore plus économe en énergie à long terme.

CHAPITRE V

DES SOURCES D'ÉNERGIE DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES AUX BESOINS

En 1979, la consommation d'énergie primaire en France a atteint 193 Mtep. Près de 75 % de cette consommation (143 Mtep) ont été importés. Les principales ressources nationales sont l'hydraulique (16 Mtep), le charbon (environ 15 Mtep) et le gaz naturel de Lacq (7 Mtep). La part du pétrole importé reste prépondérante et représente 56 % de nos besoins. La contrainte pétrolière est donc très forte et notre dépendance envers le Moyen Orient (d'où proviennent 75 % de nos approvisionnements) très large.

D'ici dix ans, en appliquant notre politique, qui se traduirait par une croissance forte mais différente, accompagnée d'une dissociation durable entre croissance économique et consommation d'énergie, les besoins en énergie primaire devraient être, nous l'avons vu, d'environ 230 Mtep.

La solution mise en place par le gouvernement actuel consiste en un développement massif du nucléaire. Cette solution n'est pas la réponse au défi pétrolier ; tout au plus permet-elle, dans la meilleure hypothèse, c'est-à-dire si les pays exportateurs continuent d'approvisionner les pays industrialisés, de réduire le déficit commercial à des proportions raisonnables. **Le seul moyen d'atténuer sinon d'écarter la menace d'une limitation physique des approvisionnements en pétrole est de se lancer massivement dans une politique d'économies d'énergie et de chercher la diversification la plus large possible de notre approvisionnement. Toutes les formes d'énergie doivent être développées et utilisées.** Cette diversification coûte cher mais c'est la seule politique sûre à long terme que l'on puisse mettre en œuvre aujourd'hui.

Notre approvisionnement en énergie s'appuiera donc sur toutes

les ressources nationales (énergies renouvelables, hydraulique, charbon) et sur des importations diversifiées.

Diversification et utilisation rationnelle de chaque type d'énergie : tels sont les deux axes que nous nous fixons pour la restructuration du bilan énergétique.

• Des sources d'énergie adaptées aux besoins :

Près de la moitié de la consommation d'énergie finale prévue pour 1990 est constituée de besoins non spécifiques qui sont « substituables », c'est-à-dire pour lesquels on a le choix entre plusieurs énergies :

SOURCES LES MIEUX ADAPTEES
AUX BESOINS SUBSTITUABLES

Secteur industriel	— l'électricité pour les hautes températures — le gaz pour les fours et les usages nécessitant une énergie propre. — le charbon pour la production de vapeur — les énergies nouvelles (solaire, biomasse...) pour le chauffage des locaux.
Secteurs résidentiel et tertiaire • chauffage	— les réseaux de chaleurs (qui permettent d'utiliser du charbon, de développer la biomasse, la géothermie...) — le gaz — le chauffage solaire avec stockage saisonnier. — la pompe à chaleur
• production d'eau chaude sanitaire	— le chauffe-eau solaire avec gaz en énergie d'appoint.
Secteur des transports	— l'électricité (trains, métro, tramways...)

1. — L'ELECTRICITE

• La consommation :

L'étude exposée dans le chapitre précédent nous a fourni une estimation de la consommation d'électricité en 1990 : 308 TWh d'électricité finale, soit une production électrique de 362 TWh. Cela correspond à une utilisation rationnelle de l'électricité, dont les usages pour le chauffage basse température seront réduits. Nous avons dit pourquoi ces usages, essentiellement variables, s'adaptent mal à l'électricité, énergie non stockable. A plus long terme, une bonne part de cette consommation pourra être assurée, de façon simple et décentralisée, par les énergies nouvelles.

• La production

Le nucléaire :

Nous ne sommes pas opposés par principe à l'énergie nucléaire, qui constitue un élément de diversification de notre bilan énergétique et s'adapte à la production en base de nos besoins d'électricité. Par contre, nous avons rappelé notre opposition au programme actuel de développement de cette énergie, dont la décision a été marquée par une absence complète de démocratie et par le poids déterminant des groupes industriels privés.

Ce programme, caractérisé par sa précipitation et son ampleur (le pourcentage d'électricité d'origine nucléaire en France sera, dans dix ans, le plus élevé du monde), accroît les risques industriels et les risques d'accidents graves inhérents à ce type d'énergie. Sa logique conduit à la mise en place rapide des surgénérateurs (une dizaine en l'an 2000) (1) et du retraitement de leurs combustibles, alors que des impasses technologiques demeurent à ce niveau. Cette logique industrielle, dont les besoins de financement sont colossaux, freine toute autre possibilité de diversification.

Nous ne pouvons accepter ce programme. Dès notre arrivée au pouvoir, nous proposerons au pays un vaste débat sur l'avenir énergétique de la France et, en particulier, sur le recours au nucléaire. En attendant que ce débat soit tranché, les centrales en chantier seront terminées mais il n'y aura pas d'ouverture de nouveaux sites nucléaires. Superphénix, qui constitue un prototype dont la construction aura coûté très cher au pays, sera mis en route progressivement si les

(1) La production, en 2000, de 10 réacteurs surgénérateurs de 1 500 MW, correspond à l'objectif des pouvoirs publics d'une fourniture de 15 % de l'électricité nucléaire à partir des surgénérateurs.

conditions de sécurité sont parfaitement assurées. Mais nous ne proposons pas de développement industriel des surgénérateurs.

Ces mesures se traduiraient, en 1990, par un parc nucléaire comportant 32 tranches de 900 MW et 8 tranches de 1 300 MW soit, au total, 39 000 MW installés.

Sites ouverts	Sites non ouverts (en attendant que le débat sur le nucléaire soit tranché)
Gravelines	Le Pellerin
Paluel	Penly
Flamanville	Plogoff
Le Blayais	Nogent-sur-Seine
Chinon	Golfech
Saint-Laurent des Eaux	Civaux
Dampierre	Cattenom
Fessenheim	Chooz
Bugey	Saint-Etienne-des-Sorts
Saint-Alban	Belleville
Cruas	Port-la-Nouvelle
Tricastin	Site de l'Allier
Creys Malville	Site de l'Adour
	Site de la Saône

La production d'électricité correspondante, compte tenu de la disponibilité des centrales (1), sera d'environ 48 Mtep, soit 60 % de la production d'électricité. Ce pourcentage d'électricité d'origine nucléaire, qui permet le fonctionnement en base des centrales, ne devrait pas être dépassé ensuite.

L'hydraulique :

La poursuite et l'achèvement de l'équipement hydro-électrique du pays ont été considérablement freinés du fait des choix énergétiques du tout-pétrole, puis du tout-électrique - tout-nucléaire. Pourtant l'hydraulique est une énergie nationale, renouvelable, fiable, d'un coût d'exploitation très faible, dispersée sur une grande partie du pays et pouvant contribuer à un meilleur aménagement du territoire. Par ailleurs, elle permet de stocker de l'énergie et de favoriser ainsi la modulation de la production d'électricité. L'hydro-électricité est donc une ressource complémentaire des autres moyens de production électro-thermiques classiques ou nucléaires.

(1) La durée moyenne d'utilisation des centrales sera de 5 500 heures par an, ce qui correspond à un fonctionnement dit « en base ».

Toutes ces raisons conduisent les socialistes à rechercher l'équipement optimal de production hydraulique en aménageant de nouvelles usines. Des projets d'envergure sont prêts et doivent être lancés sans attendre sur l'Isère et la Romanche par exemple. Un gisement de petites chutes hydrauliques existe à côté des grandes ressources. Il est aujourd'hui exploité dans de mauvaises conditions par des producteurs privés qui sont rarement soucieux de la meilleure utilisation énergétique de cette ressource et du respect de l'environnement.

Le développement des micro-centrales hydrauliques, dont l'apport au bilan énergétique national restera limité, doit reposer sur l'initiative publique locale dans le respect de l'environnement, les maîtres d'œuvre des micro-centrales procédant du secteur public.

A l'horizon 1990, la contribution globale de l'énergie hydro-électrique peut être portée de 64 à 72 milliards de kWh. Cela signifie bien entendu, que le financement, aujourd'hui canalisé quasi exclusivement vers le nucléaire, soit dirigé en partie vers l'hydraulique.

Le thermique classique :

Les centrales thermiques produiront le complément d'électricité, environ 75 TWh (milliards de kWh), en priorité à partir du charbon.

La conversion des centrales du fuel lourd au charbon sera poursuivie. L'équipement en centrales au charbon sera complété : une douzaine de tranches de 600 MW supplémentaires devraient être nécessaires ; leur construction serait lancée dès 1981-1982.

BILAN ELECTRIQUE DU PROGRAMME SOCIALISTE POUR 1990

Consommation	milliards de kWh	Production	milliards de kWh	%
Electricité finale	308	Charbon	60	17
Secteur de		Pétrole gaz	15	4
l'énergie	31	Hydraulique	72	20
	339	Nucléaire	215	**59**
pertes	23		362	
	362			

Note : le programme du gouvernement prévoit une consommation électrique de 450 milliards de kWh fournie à 73 % (330 milliards de kWh) par le nucléaire.

2. — LES ENERGIES FOSSILES

• Le pétrole

Les réserves prouvées de pétrole dans le monde représentent environ 30 années de production au rythme actuel, les réserves potentielles 100 années, mais elles sont, dans une large mesure, situées dans des zones extrêmement difficiles. La répartition de ces réserves est très inégale : les U.S.A. et les pays occidentaux n'en détiennent que 20 % contre 35 % au Moyen Orient. Le marché du pétrole a été historiquement dominé par les grandes compagnies multinationales qui commercialisent encore 50 % du total du pétrole brut vendu, et qui détiennent la technologie. L'O.P.E.P., pour sa part, assure 50 % de la production mondiale et contrôle 80 % du brut commercialisé. Un seul pays, l'Arabie Saoudite, produit 25 % du pétrole brut vendu dans le monde ; les principaux pays producteurs, Arabie Saoudite et Emirats, sont des pays peu peuplés dont les besoins de développement sont limités.

Le pétrole est un produit noble. Ses usages carburants sont peu substituables et il constitue une matière première chimique irremplaçable. Des produits de substitution pourront être obtenus à partir du charbon (liquéfaction) et des pétroles dits non conventionnels (schistes bitumineux, sables asphaltiques) ; les réserves en sont considérables mais très concentrées (Amérique du Nord) et leur mise en exploitation très difficile. **Economiser le pétrole « facile à produire » est donc un devoir vis-à-vis des pays en voie de développement et des générations futures et une nécessité pour notre indépendance.**

Les substitutions du nucléaire et du charbon au fuel lourd, pour la production d'électricité, celles du charbon et du gaz dans les usages combustibles de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire, devraient permettre de réduire notre consommation de pétrole pour usages énergétiques des 108 MT de 1979 à environ 70 MT en 1990. Les usages carburants représenteraient à eux-seuls 70 % de ces 70 MT.

— La politique pétrolière :

La loi de 1928 (cf. annexe n° 6) assure à l'Etat le monopole d'importation, de raffinage et de distribution des produits pétroliers, ce monopole étant délégué aux sociétés pétrolières par des autorisations sous conditions.

Cette loi a permis la constitution d'une puissante industrie pétrolière française. Les deux sociétés françaises, Elf (contrôlée à 66 % par l'Etat, par l'intermédiaire de l'E.R.A.P.) et la C.F.P. (participation de l'Etat : 33 %) disposent aujourd'hui d'environ 70 MT de ressources pétrolières, alors que nos besoins sont d'environ 120 MT ;

elles assurent donc environ la moitié de la consommation française.

Le rôle de l'Etat dans les sociétés françaises sera renforcé par une prise de participation majoritaire dans la C.F.P., afin de permettre un meilleur contrôle de la stratégie d'investissement et de diversification de ces sociétés dans le cadre du Plan.

La loi de 1928, l'existence de ces deux sociétés françaises — dont les possibilités d'harmonisation devront être étudiées —, la fixation par l'Etat des prix des produits pétroliers, les mesures envisagées au niveau européen, constituent le dispositif qui permettra le contrôle de l'Etat sur l'ensemble du secteur pétrolier.

Vis-à-vis de nos fournisseurs, nous souhaitons établir des rapports nouveaux par la mise en place de contrats directs de recherche, de production ou d'approvisionnement, intégrés dans des plans de co-développement définissant de façon réciproque et équilibrée les échanges de la France avec les pays concernés. Les possibilités de contrats avec de nouveaux pays (Nigeria, Mexique, par exemple) doivent être explorées afin de favoriser la diversification de notre approvisionnement pétrolier.

Trois objectifs pourraient être fixés aux sociétés françaises :

— concourir à l'approvisionnement du pays en recherchant la diversification la plus large possible ;

— intensifier la recherche et l'exploration en métropole et dans les zones où l'on peut garder la maîtrise de tout ou partie de la ressource, et, dans les autres pays, participation à la recherche et à l'exploration dans le cadre de contrats d'assistance technique ;

— conserver la part dont elles disposent actuellement sur le marché français.

L'outil de raffinage devra être profondément modifié pour s'adapter à la modification de la demande (cf. annexe n° 5).

Du fait de l'élévation des prix du pétrole, les sociétés pétrolières bénéficient d'une rente génératrice de super-profits : la collectivité doit en retrouver la maîtrise. Un meilleur contrôle des sociétés pétrolières opérant en France et des mesures fiscales adaptées permettront d'orienter vers des investissements utiles à la collectivité, les sommes considérables gagnées par ces sociétés grâce au marché français et qui se trouvent d'ailleurs actuellement réinvesties pour une large part à l'étranger.

- **Le charbon**

Les réserves mondiales de charbon sont considérables. Celles qui sont exploitables économiquement en l'état présent de la technique,

représentent plusieurs centaines d'années de production au rythme actuel.

L'U.R.S.S. et les U.S.A. disposent d'une large part de ces réserves. Mais un très grand nombre de pays (Chine, Inde, pays d'Amérique du Sud, Australie, Afrique du Sud, Pologne) ont des réserves très larges par rapport à leurs besoins et sont ou peuvent devenir des pays exportateurs importants.

La consommation mondiale de charbon (2,5 milliards de tonnes en 1977) est appelée à atteindre 6 à 7 milliards de tonnes en l'an 2000, c'est-à-dire retrouver le rythme annuel de croissance de 4 à 5 % observé avant 1950 et qui était tombé à 1 % dans la période du « tout pétrole ».

Il y a donc un certain retour au charbon sur le plan mondial. Les U.S.A. donnent l'exemple en investissant massivement dans ce domaine, en particulier dans la production de carburants synthétiques à partir du charbon. Ces nouveaux débouchés, liés à la gazéification et à la liquéfaction, devraient, dès l'an 2000, représenter une part importante de la consommation mondiale.

Le commerce international de charbon est très peu développé aujourd'hui (moins de 10 % de la consommation). La France est le premier pays importateur. Les échanges charbonniers mondiaux, en particulier de charbon à vapeur, sont appelés à se développer rapidement (multiplication par 10 à 15), le Japon devenant alors le principal importateur. Les exportateurs les plus importants seront les U.S.A., l'Australie, l'Afrique du Sud, l'U.R.S.S. et la Pologne.

Les compagnies pétrolières ont délaissé le nucléaire, qui s'est révélé trop coûteux, et investissent massivement dans le charbon : c'est ainsi que BP et Royal Dutch Shell ont réalisé des investissements qui devraient les amener à occuper une position-clé dans le commerce mondial du charbon.

La politique charbonnière française, fondée essentiellement sur l'importation, tend à s'intégrer dans la logique de « multinationalisation » du commerce charbonnier : les groupes pétroliers français (en particulier la C.F.P.) mais aussi la COGEMA, PUK, IMETAL, C.D.F. International (1), sont conviés à prendre des participations dans les mines à l'étranger.

Ces choix, qui n'obéissent qu'à la seule logique du profit, conduisent à s'approvisionner massivement auprès de pays politiquement instables et dont nous réprouvons la politique, telle l'Afrique du Sud qui est devenue l'un de nos principaux fournisseurs.

(1) Il faut noter que C.D.F. International est une entreprise mixte à participation d'intérêts banquiers et pétroliers.

Une autre politique est possible. Elle conduit à privilégier les contrats à long terme, en particulier les contrats d'échange. Le choix de pays peu industrialisés comme fournisseurs peut permettre la mise en place de contrats de développement et de coopération technologique. Les objectifs de C.D.F. International devraient être réorientés en ce sens.

— Les ressources nationales

Il est vraisemblable que, malgré une intensification du programme de recherches et d'exploration, la production nationale d'hydrocarbures restera limitée. Les chances de trouver un autre gisement de gaz tel que Lacq sont faibles et la production de ce gisement commencera à décliner dès 1981.

Par contre, les ressources nationales de charbon sont considérables. La majeure partie de ces réserves se trouve à grande profondeur, mais des ressources exploitables de façon classique existent, qui sont loin d'être négligeables. Les déclarations des dirigeants de C.D.F., en 1960, en faisaient état. Mais ces réserves ont « fondu » de par la volonté politique d'un gouvernement ayant fait le choix d'une stratégie privilégiant d'abord le pétrole, puis le nucléaire. L'actualisation faite en 1974 par le B.R.G.M. reconnaît à la France 400 MT exploitables de façon « rentable », ceci dans les conditions économiques de 1974, avec un prix de la thermie-fuel lourd de 3 centimes. Ce prix étant aujourd'hui de 9 centimes, il est évident que les réserves de charbon doivent être réévaluées en conséquence. D'autre part, l'estimation de 1974 du B.R.G.M. semble ne pas tenir compte de toutes les ressources : le seul gisement de Lons-le-Saunier représenterait 200 MT !

La production nationale est tombée de 60 MT en 1958 à 23 MT aujourd'hui, les prévisions pour 1990 étant de 10 à 12 MT. A cette date, seuls resteraient en exploitation les bassins de Provence et de Lorraine.

Pendant le même temps, nos importations n'ont fait que croître : 16 MT de 1960 à 1973, 30 MT en 1979, et l'on devrait atteindre 35 MT en 1980. Les importations de R.F.A. (11 MT en 1960, 9 MT en 1979) sont restées à peu près constantes. Par contre, nos importations des U.S.A., et surtout d'Afrique du Sud (8,5 MT en 1979) ont augmenté très rapidement.

La « relance charbonnière » annoncée en 1980 n'est tout au plus que le ralentissement de la régression organisée par le Plan Bettencourt de 1968. Le choix du gouvernement actuel d'abandonner la production nationale au profit du charbon importé, se fonde sur le fait que le prix de revient du charbon national serait plus élevé que

le coût du charbon importé. Or, il s'agit là d'une aberration et d'une tromperie.

En effet, non seulement le coût social de l'abandon d'une activité nationale n'est pas pris en compte (chômage, gâchis au niveau des collectivités locales), mais la régression de la production française accroît notre dépendance et détériore la balance des paiements. Bien plus, la différence de prix de revient entre charbon national et charbon importé va certainement diminuer ou disparaître si, comme le laisse présager l'analyse de la situation internationale, le prix de la thermie-charbon tend à s'aligner sur le prix de la thermie-pétrole. Aujourd'hui, le charbon-vapeur américain est rendu au Havre à 4,8 centimes/thermie (c/th), celui d'Afrique du Sud à 4,3 c/th. Or, il y a un an à peine, le Ministre de l'Industrie, André Giraud, utilisait comme référence un prix d'importation de 2,5 c/th. Le prix de revient du charbon lorrain est d'environ 6 c/th. Quant à la thermie-fuel lourd, elle a dépassé 9 centimes.

Nous proposons de valoriser au maximum cette ressource nationale. Pour cela, il faut :

— Améliorer la connaissance du gisement français. Aucune recherche sérieuse n'a été faite depuis 20 ans. Il faut recalculer les réserves exploitables par les méthodes classiques et explorer les nouveaux gisements (en visant des profondeurs supérieures à 1 200 m, par l'emploi de techniques nouvelles) ainsi que les prolongements des gisements existants. Obligation doit être faite à quiconque explore (en particulier aux sociétés pétrolières), de faire part aux pouvoirs publics de l'ensemble de ses découvertes. Le bilan établi par le B.R.G.M. devrait être contrôlé par une commission tripartite, pouvoirs publics-élus-syndicats.

— Maintenir la production au niveau le plus élevé possible. En attendant les résultats de l'inventaire, aucun puits ne doit être fermé ni aucune structure démantelée afin de ne pas handicaper une remise en exploitation ultérieure. La production des bassins dont le coût d'extraction est compétitif avec le pétrole importé doit être augmentée, en particulier par l'ouverture de nouveaux quartiers dans les secteurs en exploitation. La préparation des gisements reconnus doit être engagée.

Notre objectif, si la politique catastrophique menée actuellement peut être arrêtée à temps, est de retrouver en 1990 le niveau de production de 1973, soit 30 MT par an. Cette politique sera soutenue par la prise en charge par C.D.F. de la commercialisation du charbon et du coke.

La relance de l'exploitation ne doit pas se faire au prix de la sécurité et de la santé des mineurs. Au contraire, le métier de mineur

doit être revalorisé, les salaires, la protection sociale, les conditions de travail et la formation améliorés.

— La consommation de charbon

L'étude détaillée des prévisions de consommation de chaque secteur a conduit à considérer comme possible et souhaitable un niveau de consommation d'environ 65 MT en 1990, soit près de 20 % du total de nos besoins. La production nationale prévue étant de 30 MT, nos importations n'augmenteraient pas.

L'acceptation des centrales nucléaires en fonctionnement ou en chantier et l'utilisation prioritaire du charbon pour la production d'électricité dans les centrales thermiques conduisent à un total de 60 TWh d'électricité produite en 1990 à partir de charbon, ce qui représente le niveau de 1979 et le double de la prévision du gouvernement. Il faudra pour cela construire environ douze tranches de 600 MW sur 10 ans, ce qui permettra le remplacement et l'accroissement des moyens de production actuels.

C'est dans l'industrie que la substitution du charbon au fuel lourd peut être la plus importante. La consommation de ce secteur (sidérurgie comprise) devrait se situer à environ 30 MT, soit deux fois le niveau actuel. Cette substitution, difficile car impliquant des contraintes pour l'utilisateur et des surcoûts d'investissements importants (une chaudière à charbon est deux fois plus chère qu'une chaudière à mazout), sera soutenue par des incitations appropriées. Elle sera facilitée par la relance industrielle visant à la reconquête du marché intérieur, et des moyens de financement orientés vers l'investissement productif, en particulier ceux permettant les économies d'énergie et les substitutions au pétrole.

Le développement important des réseaux de chaleur urbains devrait faciliter l'utilisation du charbon dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

• Le gaz

Les réserves de gaz naturel représentent environ 30 à 50 années de consommation. Elles sont inégalement réparties (l'U.R.S.S. et l'Iran détiennent respectivement 45 % et 15 % des réserves prouvées mondiales), mais les Européens sont mieux lotis pour cette ressource qu'ils ne le sont pour le pétrole avec, notamment, les importants gisements de la Mer du Nord.

Pour les Européens, à ces sources d'approvisionnement, s'ajoutent les disponibilités de l'U.R.S.S., de l'Algérie et du Nigeria. Contrairement aux principaux exportateurs de pétrole, ces pays ont des balances des paiements déficitaires avec la France, et des populations

nombreuses à niveau de vie insuffisant. De plus, la création d'un courant commercial de gaz naturel nécessite de part et d'autre des investissements lourds qui le rendent relativement rigide. Le marché du gaz est donc particulièrement propice aux relations d'Etat à Etat et aux contrats à long terme correspondant à nos objectifs. En ce qui concerne l'Algérie, nos liens historiques avec ce pays, ses réserves de gaz et les possibilités de coopération technologique offertes devraient en faire notre fournisseur privilégié de gaz naturel. Compte tenu de l'évolution probable du marché mondial, l'ensemble des contrats à long terme conclus avec l'Algérie, l'U.R.S.S., le Nigeria et les pays d'Europe du Nord devraient permettre une diversification de nos approvisionnements d'hydrocarbures. Etant donné l'épuisement progressif de nos réserves de Lacq, nous pouvons ainsi miser sur une disponibilité de 39 Mtep en 1990, dont 35 Mtep seraient importés, ce qui correspond à plus du double du niveau actuel.

La pénétration du gaz dans le secteur du chauffage domestique, en substitution du fuel (F.O.D.), et dans le secteur industriel, en particulier dans les fours (substitution au fuel lourd) ne présente pas de difficultés. C'est un combustible souple et propre, apprécié par les utilisateurs. La part du gaz dans notre bilan énergétique devrait ainsi passer de 12 % aujourd'hui à près de 17 % en 1990. Ceci nécessitera de très gros investissements d'infrastructure : transports, distribution, stockage et, notamment, stockage souterrain. Cette infrastructure, mise en place pour promouvoir le gaz naturel, conservera toute son utilité quand les gaz de substitution obtenus à partir de charbon prendront le relais du gaz naturel.

3. — LES ENERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables — solaire, biomasse, géothermie, énergie des vents et des marées — sont appelées à devenir les énergies du futur. La contribution de l'ensemble de ces énergies (hydraulique compris) au bilan énergétique français dans 20 ou 30 ans, a été évaluée (1) à 50 Mtep. Cet objectif ne sera atteint que si le développement technologique et le développement industriel de ces énergies bénéficient dès aujourd'hui d'une priorité financière.

• Le solaire

C'est une énergie décentralisée par nature, directement disponible partout et en très grandes quantités. Mais elle présente l'inconvénient de ne pas être disponible tout le temps et d'être difficile à

(1) Comité d'action solaire, dans « Le manifeste pour une France solaire ».

stocker. Le capteur solaire constitue la technique la plus simple qui permette de récupérer l'énergie solaire sous forme de chaleur à basse température ; elle est bien adaptée à la production d'eau chaude sanitaire dont les besoins sont constants sur toute l'année, le stockage de chaleur étant réalisé par l'eau elle-même.

L'équipement des logements neufs en chauffe-eau solaires ne présente aucune difficulté. Il permettrait une économie de 40 à 70 % selon les régions.

Le chauffage solaire est plus difficile à mettre en œuvre. Les besoins sont très inégalement répartis et il y a donc nécessité de stockage ; diverses techniques sont envisagées et en cours de développement. Mais, dès à présent, le chauffage solaire dit passif qui, par une architecture appropriée, utilise au maximum les apports d'énergie solaire et minimise les pertes, peut permettre 25 à 30 % d'économie d'énergie.

L'énergie solaire représente un potentiel considérable en chaleur à basse température, et il n'est pas interdit d'imaginer qu'une large part des besoins en chauffage et en eau chaude soient couverts par le solaire dans quelques dizaines d'années. Les technologies à mettre au point et à développer pour ce faire ne sont pas d'une grande complication en comparaison de celles mises en œuvre dans le nucléaire.

La France est très en retard par rapport à des pays comme le Japon ou la Suède (moins favorisée pourtant par l'ensoleillement), où la réglementation solaire est extrêmement incitatrice. Au-delà des trois millions de chauffe-eau solaires déjà installés au Japon, le chauffage solaire et la production d'électricité par piles photovoltaïques commencent déjà à se développer.

En France, l'installation de chauffe-eau et de chauffage solaires ne progresse que très lentement. En effet, le surcoût d'installation étant encore relativement élevé (1), l'aide de l'Etat (déductions fiscales non cumulables) est tout à fait insuffisante. D'autre part, la tarification de l'énergie d'appoint et les règlements d'urbanisme constituent autant d'obstacles à un développement du solaire pour lequel il est clair qu'il n'y a pas de réelle volonté politique.

- **La géothermie**

Ce n'est pas, à proprement parler, une énergie renouvelable, mais elle présente une très longue durée d'utilisation ; la température de la nappe d'eau chaude ne baisse que de quelques degrés en 50 ans. Le

(1) Surcoût d'installation : 10 à 15 000 F/tep économisée pour le chauffe-eau solaire, 20 à 30 000 F pour le chauffage solaire.

gisement connu aujourd'hui est évalué à 5 ou 6 Mtep/an, mais l'estimation complète des ressources en France — qui devrait être confiée au B.R.G.M. — n'a toujours pas été établie avec précision.

La technologie d'utilisation de la géothermie est au point et il y a donc possibilité de développer rapidement l'utilisation de cette énergie, d'autant plus que les bassins géothermiques connus sont proches des grandes concentrations urbaines (Région parisienne, Strasbourg, Clermont-Ferrand).

L'utilisation de la géothermie se fait par la création de réseaux de chaleur pour le chauffage collectif. L'initiative d'un projet géothermique revient donc aux collectivités locales. Ceci peut constituer un facteur de développement rapide de cette énergie, à condition que les collectivités locales puissent disposer du financement nécessaire.

Le seul gisement de géothermie haute-température d'accès facile dont nous disposions, celui de Bouillante, à la Guadeloupe, aurait pu être exploité depuis 10 ans et produirait au moins 20 à 30 % de la consommation électrique de l'île.

- **La biomasse**

La biomasse ou énergie verte, est en fait une énergie solaire indirecte puisqu'elle s'accumule dans la matière végétale sous l'action du rayonnement solaire. Les ressources se répartissent en deux grandes catégories :

— **Les déchets :** déchets forestiers, de l'agriculture, des industries agro-alimentaires, déchets urbains. Les estimations les plus basses du potentiel d'énergie constitué par ces déchets sont d'environ 10 Mtep. Il s'agit donc d'un potentiel limité, mais l'intérêt de son utilisation énergétique est en général élevé.

— **Les plantations énergétiques.** Elles sont susceptibles de fournir de grandes quantités de biomasse, notamment au XXIe siècle quand tout le potentiel de déchets sera valorisé. Mais l'agriculture doit servir avant tout à nourrir les hommes, et l'on peut se demander si l'utilisation des sols pour la production d'énergie ne risque pas de mettre en danger les équilibres agricoles.

Comment utiliser au mieux les ressources de la biomasse ? Plusieurs filières existent ou sont en cours de développement :

— utilisations simples et décentralisées (combustion de bois ou de déchets forestiers, production de méthane par fermentation des lisiers...) ;

— production de combustibles faciles à utiliser par granulation (paille, sciure, tiges de maïs, rafles...) ;

— utilisations nécessitant des concentrations importantes et techniquement complexes mais permettant d'obtenir des produits à très forte valorisation (carburants, notamment le méthanol). A cet égard, la production d'éthanol de fermentation est une méthode reconnue comme inefficace, et les 1,5 million d'hectolitres d'éthanol prévus dans le « programme vert » du gouvernement pour 1985 sont sans doute le résultat de la pression du lobby betteravier.

• **Les objectifs**

Nous nous appuyons sur les travaux préparatoires du 8e Plan pour fixer un objectif de production d'énergies renouvelables de 13 Mtep en 1990, se répartissant de la façon suivante :

— Géothermie : 1 Mtep, soit 200 à 300 opérations.

— Solaire direct : 2 Mtep, ce qui nécessite qu'au moins 25 % des constructions neuves adoptent le chauffe-eau solaire ; que soit développée une architecture permettant de maximiser les apports solaires, et qu'il y ait pénétration importante du chauffe-eau solaire dans les immeubles collectifs et les locaux existants.

— Biomasse : 10 Mtep ; grâce au développement du chauffage en zone rurale, à l'utilisation de réseaux de chaleur, à la production de méthanol...

L'investissement correspondant à cet objectif ambitieux est chiffré à 65 milliards de francs sur dix ans ; ceci représente 15 % du financement du programme nucléaire du gouvernement sur la même période.

Le Plan gouvernemental retient pour 1990 un chiffre de 10 à 12 Mtep d'énergies nouvelles, mais les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif ne sont pas mis en place : l'intervention de l'Etat dans le financement est beaucoup trop faible, et le mode de décision, hypercentralisé, s'adapte mal au développement d'énergies décentralisées. Les collectivités locales devraient avoir dans ce domaine un rôle déterminant mais, pour cela, elles doivent être relayées et aidées. C'est une des raisons de la création des agences régionales de l'énergie que nous proposons et qui constitueront un relais efficace.

Par ailleurs, nous augmenterons fortement l'aide financière de l'Etat et les pouvoirs publics joueront un rôle d'entraînement (voir en annexe n° 12 la proposition de loi des socialistes pour le développement du chauffe-eau solaire).

4. — UN VECTEUR : LES RESEAUX DE CHALEUR

Le développement des réseaux de chaleur dans l'industrie, et surtout pour le chauffage des logements et des locaux dans les agglomérations, constitue un moyen privilégié de développement des énergies nouvelles (géothermie, biomasse), de pénétration du charbon dans ces secteurs et d'économies d'énergie (récupération des rejets thermiques industriels, incinération des déchets urbains, production combinée chaleur-électricité. Une partie importante de cette chaleur pourrait être prélevée sur les centrales existantes).

En 1990, nous visons un objectif de 9 Mtep distribuées par réseau de chaleur, dont 2 Mtep dans l'industrie et 7 Mtep dans le résidentiel et le tertiaire. Cet objectif est ambitieux (celui du gouvernement est de 4 Mtep) et nécessitera des investissements élevés, mais il constitue un moyen privilégié d'économies d'énergie et de diversification.

5. — BILAN ENERGETIQUE DE LA FRANCE

Production	1979		1990 : objectifs du P.S.		1990 : objectifs du gouvernement			
					Hypothèse A		Hypothèse B	
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Charbon	34,5	18	**43**	**18,5**	33	14	28	11,5
Pétrole	108,5	56	**71**	**31**	68	28	80	33
Gaz	23	12	**39**	**17**	42	17	37	15,5
Energies nouvelles	3	1,5	**13**	**5,5**	12	5	10	4
Hydraulique	16	8,5	**16**	**7**	14	6	14	6
Nucléaire	8,5	4	**48**	**21**	73	30	73	30
Total	193,5	100	**230**	**100**	242	100	242	100

Il est important de noter que notre programme énergétique ne se traduit pas par un niveau d'importation d'énergie supérieur à celui du gouvernement. Au contraire, nos prévisions sont inférieures de 3 à 5 Mtep à celles du gouvernement. En effet, la réduction importante de la part du nucléaire est compensée par une demande globale d'énergie moins élevée (— 12 Mtep) et, surtout, par la relance de la production nationale de charbon (+ 13 Mtep).

BILAN DES ENERGIES

en Mtep	1979	1990 : objectifs du gouvernement		1990 : objectifs du P.S.
		Hypothèse A	Hypothèse B	
Besoin total d'énergie fossile ..	166	143	145	153
Production nationale	23	12,5	12,5	26
Importations :	**143**	**130,5**	**132,5**	**127**
dont pétrole ...	107	66	78	69
dont gaz	16	38	33	35
dont charbon ..	20	26,5	21,5	23

Coll. Fondation Jean Jaurès

BILAN ENERGETIQUE DE LA FRANCE

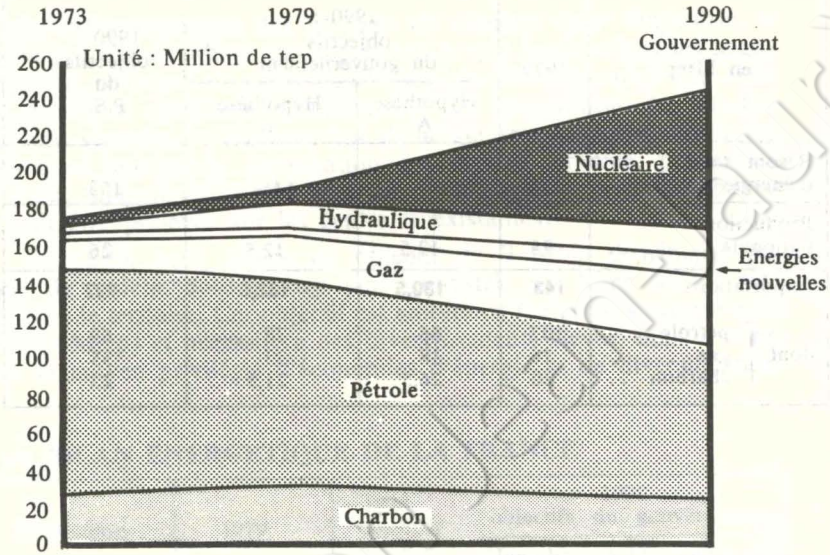

Objectifs du gouvernement

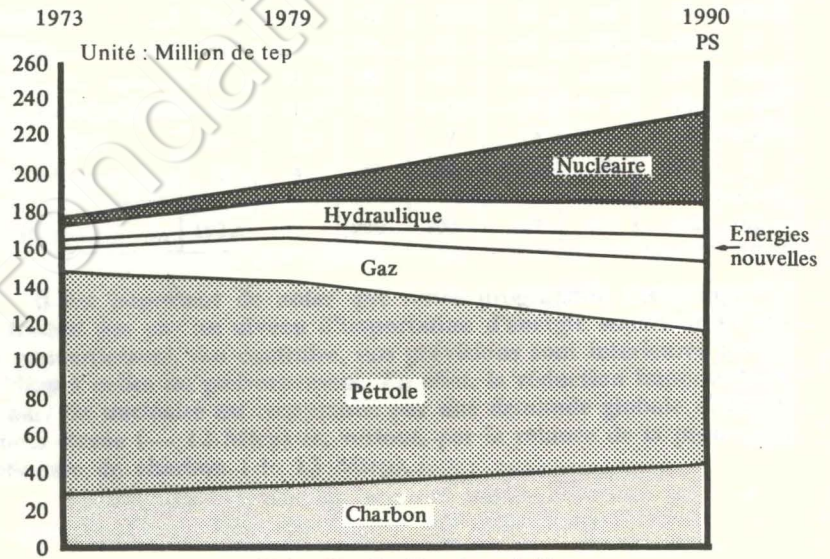

Objectifs du Parti socialiste

CHAPITRE VI

SÉCURITÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les risques liés à la production et à la consommation d'énergie sont extrêmement divers. Selon leur fréquence, leur gravité et les moyens de prévention, ils peuvent être répartis en quatre grands types :

- **Les risques encourus par les travailleurs eux-mêmes**

Ils existent pour toutes les énergies comme pour n'importe quelle activité industrielle. Très élevés pour les mineurs (mines de charbon et mines d'uranium) ainsi que pour les travailleurs d'une usine de retraitement, ils peuvent être également graves pour les ouvriers effectuant, lors d'un nettoyage, le démontage et le remontage des capteurs solaires (chutes). Ce sont les travailleurs et leurs organisations syndicales qui peuvent lutter efficacement contre ces risques. L'extension de leurs droits, telle qu'elle est prévue dans le Projet socialiste, leur donnera les moyens nécessaires à cette prévention :

— élargissement des capacités d'intervention des sections syndicales, avec notamment le droit d'informer sur les lieux et pendant le temps de travail,

— extension du rôle des institutions sociales de l'entreprise, en particulier du Comité d'Hygiène et de Sécurité, qui doit pouvoir arrêter une unité ou un chantier dangereux.

- **Les nuisances et les risques permanents pour l'environnement et les populations**

Nuisances et risques dus à la présence d'un établissement industriel (mine, raffinerie, centrale nucléaire, etc.) ; pollution liée à la consommation d'énergie (carburants, combustion de produits pétroliers ou de charbon).

La prévention et la limitation de ces risques et nuisances sont, pour une part, du domaine de la loi (1), mais elles seront assurées aussi par l'extension des prérogatives des régions, des collectivités locales et des associations (usagers, cadre de vie...), qui devraient participer aux procédures d'enquête publique aujourd'hui d'un formalisme totalement désuet.

Ces procédures devront comporter pour les grands projets la présentation de variantes, la réalisation et la publication des études d'impact correspondantes. Rien ne garantit aujourd'hui la qualité et le sérieux de telles études, dont la réalisation est confiée au responsable du projet. Elles devront également prévoir la possibilité d'auditions publiques contradictoires ; enfin la notion d'utilité publique devra elle-même être précisée.

Les risques liés à un établissement industriel peuvent être connus au moment de sa création ou n'apparaître qu'ensuite. Cela rend nécessaire une information ou un contrôle de la ou des collectivités locales concernées (voir, par exemple, la commission permanente d'information mise en place par le Conseil Général du Haut-Rhin pour la centrale de Fessenheim).

- **Les risques d'accidents graves peu probables mais pouvant occasionner une véritable catastrophe**

— « marée noire » entraînée par la production off-shore ou le transport du pétrole brut,

— accident grave d'un réacteur nucléaire : radioactivité importante touchant toute une région et éventuellement sa population.

Ces risques devront être pesés, les moyens de prévention et de lutte contre leurs conséquences mis en place. Leur probabilité ne restant pas nulle, c'est par un choix collectif, après débat sur des formules alternatives, qu'il doit être décidé si de tels risques peuvent être pris par la collectivité.

- **Les risques à très long terme**

Il s'agit surtout des déchets nucléaires. Il est indiscutable que l'on fait prendre un risque aux générations futures en leur léguant des déchets radioactifs que l'on ne sait pas aujourd'hui conditionner de façon définitive.

---

(1) Voir ci-après : Loi nucléaire, page 131.

Les risques ou nuisances liés à l'énergie sont de nature et de conséquences extrêmement diverses ; ils ne doivent pas être amalgamés et assimilés comme on le fait trop souvent. Par exemple, les risques liés au charbon et à l'énergie nucléaire sont de nature complètement différente.

Il n'est pas possible d'être exhaustif dans ce chapitre. Nous voulons cependant expliquer, à travers quelques exemples, les objectifs et les moyens d'une politique socialiste visant à réduire les nuisances et les risques liés à l'énergie.

1. — LE NUCLEAIRE

Notre opposition au développement massif et incontrôlé de l'électronucléaire en France est liée pour une part aux risques potentiels de ce type d'énergie. L'énergie nucléaire est utilisée à des fins civiles et pacifiques mais aussi à des fins militaires permettant de constituer la plus formidable force de destruction jamais accumulée.

Or, les deux applications sont indissociables : l'électro-nucléaire a été, à ses débuts, le sous-produit du nucléaire militaire ; aujourd'hui les quantités importantes d'uranium enrichi et de plutonium liés à l'électro-nucléaire peuvent entraîner une accélération de la prolifération mondiale des armes nucléaires.

D'autre part, les facteurs psychosociologiques qui interviennent dans l'opposition au nucléaire ne doivent pas être négligés. Ce n'est pas par une politique du secret ou en recourant à des méthodes policières comme celles qui sont utilisées pour imposer l'implantation des centrales (cf. Plogoff), qu'on répondra à cette inquiétude, même si on peut la considérer pour une part comme subjective.

• La sûreté des centrales

Le choix de la filière P.W.R. développée actuellement, choix fait sur des critères industriels et économiques, est reconnu comme n'ayant pas été le meilleur du point de vue de la sûreté. D'ailleurs, les scientifiques eux-mêmes sont divisés dans ce débat. Il est certain que la probabilité d'accident très grave est faible et que jusqu'ici, ils ont été peu nombreux. Le plus important, celui de Three Mile Island, dont la probabilité était négligeable et qui a pourtant eu lieu, a pu être maîtrisé. Mais à quel coût ! La remise en état de la centrale devrait coûter aussi cher que la centrale elle-même...

On se trouve donc confronté au problème d'un risque très grave ayant une faible probabilité. Des précautions considérables ont été

prises dans la phase de démarrage de cette industrie à très haut risque potentiel. Mais le développement extrêmement rapide du programme électro-nucléaire français, la multiplication des sites et des réacteurs, la banalisation qui en résulte, la mainmise des groupes privés sur le nucléaire font que cette probabilité ne peut que croître et l'on ne peut alors esquiver la question : a-t-on le droit de courir un risque aussi grave ? Nous avons montré qu'il existait une autre solution : celle d'un développement modéré du nucléaire, avec un nombre de sites limité, transition vers une société moins gaspilleuse en énergie et dans laquelle les énergies nouvelles assureraient une part importante des besoins.

- **Les mines d'uranium**

Les multiples ouvertures de mines d'uranium en France constituent un risque réel. Aux problèmes miniers habituels s'ajoutent, pour les mineurs, les risques liés à la radioactivité : ingestion de poussières radioactives, aspiration de gaz radon très dangereux et qui requiert une ventilation importante et, pour les populations, des risques élevés de pollution des eaux, pollution radioactive et pollution chimique.

L'exploitation des mines d'uranium et des usines de concentration qui les accompagnent est privatisée (Cogema, P.U.K., etc.). Ces exploitations n'ont pas le statut des installations nucléaires de base qui leur vaudrait des contrôles plus efficaces.

- **Les déchets radioactifs**

Le retraitement des combustibles irradiés et le stockage des déchets, dont les technologies se sont développées avec retard par rapport à celles des réacteurs, constitue le goulet d'étranglement du développement de l'énergie nucléaire. Deux voies sont aujourd'hui possibles : le stockage des combustibles irradiés sans retraitement ou le stockage des déchets après retraitement. La France a choisi la seconde voie. Ce choix, dicté à l'origine par des impératifs militaires, est maintenant lié au développement du surgénérateur. En effet, le retraitement permet de séparer l'uranium et le plutonium des combustibles irradiés — l'uranium étant recyclé et le plutonium constituant la charge du surgénérateur. Mais il faut savoir que des pertes de plutonium se produisent au cours du retraitement et que les déchets ne sont donc pas exempts de plutonium.

La France est le seul pays qui réalise le traitement industriel des combustibles irradiés de la filière P.W.R. : cette opération, effectuée à l'usine de La Hague, est très difficile et présente des risques importants pour les travailleurs et l'environnement. Les quantités traitées (140 t en 1979) sont très en deçà de la capacité théorique de l'usine

(400 t par an). Malgré cela, le gouvernement a signé avec plusieurs pays étrangers des contrats de retraitement, faisant ainsi de La Hague une sorte de « poubelle » internationale du nucléaire.

Dans certains pays (U.S.A., Canada, Suède) est étudié le stockage définitif des combustibles irradiés sans retraitement. Cette option implique la mise au point de conditionnements à long terme mais le problème du devenir du plutonium et des éléments « transuraniens (1) », radioactifs durant des millénaires, n'est pas résolu à ce jour. Signalons que le retraitement du combustible des surgénérateurs, maillon indispensable à cette filière, n'a jamais été réalisé de façon industrielle et qu'il est en tout état de cause plus difficile que celui des centrales P.W.R.

Notre choix de ne pas nous engager dans le développement industriel des surgénérateurs n'oblige pas au retraitement et nous sommes donc fondés à nous demander quelle est la meilleure des deux voies. Pour éclairer ce choix entre stockage des combustibles irradiés et stockage des déchets, des recherches sur la voie du non-retraitement doivent être entreprises en France et au niveau européen.

En ce qui concerne l'usine actuelle de retraitement, dont les conditions de fonctionnement sont mauvaises, elle doit être remplacée par une installation dont les impératifs ne seraient plus la production de combustible mais la protection maximale des travailleurs et de l'environnement et le confinement ultérieur des différents produits.

- **La loi nucléaire**

La France est le seul pays qui développe un important programme électro-nucléaire sans être doté d'une loi-cadre pour sa mise en œuvre. La réglementation nucléaire française n'a jamais fait l'objet d'un contrôle parlementaire — à l'exception du texte sur le contrôle des matières nucléaires — et relève aujourd'hui du domaine réservé du gouvernement et de l'administration.

Pourtant, un texte de synthèse qui devrait traiter des différents problèmes soulevés par l'utilisation de l'énergie nucléaire devient indispensable. Les textes réglementaires existants sont disparates. Les organismes, les commissions, les conseils plus ou moins consultatifs, se jalousent, se concurrencent plus qu'ils ne se complètent et empêchent toute vision globale des aspects du nucléaire.

(1) L'irradiation de l'uranium donne naissance à de nombreux éléments qui n'existent pas à l'état naturel. On les appelle les transuraniens. Le plus connu d'entre eux est le plutonium. Mais d'autres transuraniens apparaissent dans le combustible irradié issu des réacteurs nucléaires : le neptunium, l'américium et le curium.

Une loi nucléaire permettrait de clarifier les responsabilités de chacun : les prérogatives des assemblées locales et nationales, les conditions de contrôle des choix, le domaine d'intervention du secteur public, le statut des travailleurs du nucléaire, les règles de sécurité dont les normes pourraient par ailleurs être proposées au Parlement Européen.

Seule une loi peut s'imposer à tous ceux qui interviennent dans les choix et la réalisation des installations nucléaires. Les solutions de caractère réglementaire ont montré leurs limites. Ainsi, la tentative de coordination des différents organismes par le « Comité interministériel de la Sécurité nucléaire » créé en 1975 s'est soldée par un échec cuisant. Le secrétaire général de ce comité, Jean Servant, dont la lettre de démission adressée au Premier Ministre vient d'être rendue publique, explique en ces termes les difficultés rencontrées :

> « *... Le Comité interministériel ne s'est réuni qu'une fois en cinq ans (...) la difficulté principale est l'incapacité de remplir pleinement mes fonctions (...) les services du Ministère de l'Industrie ont progressivement pris leurs distances, évité d'informer et de coopérer, pour en arriver à une hostilité à peine voilée (...) et le Ministère de la Santé a, dès l'origine, refusé toute coopération.* »

La loi nucléaire doit permettre de remédier à cette situation. En s'imposant à tous, elle contribuera à abattre les citadelles derrière lesquelles s'abritent des décideurs autoritaires. Il faut tout d'abord garantir les modalités de contrôle des citoyens et des élus sur les processus de décision tant au niveau national que régional. Les grandes orientations de la politique électronucléaire doivent être du ressort du Parlement, le contrôle des installations existantes sera assuré concurremment par des organismes locaux et nationaux.

Ensuite, il s'agit de définir clairement le champ d'initiative de chacun : l'exploitant d'une installation nucléaire doit apporter la preuve de la sécurité des matériels qu'il utilise et de leur conformité à la réglementation. Quant à l'élaboration de cette réglementation, au contrôle de son application, ils relèveront de services indépendants des exploitants qui, pour remplir leurs missions, disposeront de moyens et de budgets propres.

Les travailleurs du nucléaire ont un rôle essentiel à jouer dans la sécurité des installations nucléaires. Il est indispensable qu'une convention collective nationale leur offre les conditions de travail optimales ainsi que la possibilité de soumettre à leur employeur toutes propositions visant à améliorer la sûreté des installations et la sécurité des personnes.

Enfin, la loi nucléaire précisera les modalités de prise de contrôle,

par la collectivité publique, de l'ensemble de la filière industrie du nucléaire.

2. — LA PRODUCTION ET LE TRANSPORT DES HYDROCARBURES

La recherche en zones très difficiles (Mer du Nord), l'exploitation des pétroles non conventionnels (schistes bitumineux) font de l'approvisionnement en pétrole brut une activité à haut risque pour les travailleurs et l'environnement. Les très graves accidents récents (Ekofisk, Golfe du Mexique, naufrage de l'Amoco-Cadiz, plate-forme Alexander Kieland) le rappellent malheureusement.

Le développement de la recherche et de la production off-shore multiplie les risques liés à la production d'hydrocarbures. Ces risques sont accrus par la profondeur de plus en plus grande des forages, la multiplication des plates-formes aux puits multiples et les mauvaises conditions de travail sur la plate-forme. Les moyens mis en œuvre face à ces risques sont dérisoires. C'est ainsi que Red Adair (1), quelques semaines avant l'accident d'Ekofisk, pouvait prédire : « Quelles que soient les précautions, il y aura un désastre en Mer du Nord avant peu. Il n'existe aucun matériel permettant de lutter efficacement contre ce désastre... »

Le transport d'hydrocarbures dans des pétroliers géants, l'augmentation du trafic et, surtout, l'utilisation des pavillons de complaisance qui permet aux compagnies de rogner sur les taux de frêt, rendent cette activité extrêmement dangereuse pour l'environnement ; on l'a vu avec les grandes « marées noires », qui constituent de véritables catastrophes écologiques.

Le strict maintien du principe de la liberté des mers, hérité de la société capitaliste du siècle dernier, traduisant l'idée que la mer est un milieu aux ressources inépuisables et à la capacité de régénération infinie, prévaut encore aujourd'hui sur les exigences de la lutte antipollution. Nous souhaitons que la conférence du droit de la mer de l'O.N.U. aboutisse à la mise en place d'une convention internationale de contrôle des mers et de lutte contre la pollution.

La Commission d'Enquête Parlementaire créée à la suite de l'accident de l'Amoco-Cadiz a proposé que, dans de telles situations, soit mise en jeu automatiquement la responsabilité des états (responsabilité partagée entre l'état dont le bateau bat le pavillon et l'état de destination du frêt). Cela amènerait certainement à tenir compte

(1) Spécialiste de l'extinction des grands feux d'hydrocarbures.

des exigences de la sécurité et à ne plus se limiter aux seuls impératifs de la rentabilité du transport. Nous avons développé notre analyse du problème de la pollution maritime et proposé des solutions concrètes de prévention, de lutte et d'indemnisation aux Journées Nationales de la Mer tenues à Boulogne-sur-Mer en juin 1980.

3. — LES MINES DE CHARBON

La relance de la production nationale de charbon passe par l'ouverture et la réouverture de nombreuses mines et par la création d'emploi de mineurs. Cette relance doit s'accompagner d'une protection accrue de l'environnement et de l'amélioration des conditions de travail des mineurs après concertation avec les organisations syndicales.

Afin d'être efficace, la réduction des phénomènes néfastes liés à la production du charbon doit être prise en compte dès le stade de l'étude, lors de la définition même du projet.

4. — LA COMBUSTION DES ENERGIES FOSSILES

Le remplacement du fuel lourd par le charbon dans l'industrie risque d'entraîner une dégradation de l'environnement si des mesures compensatrices ne sont pas prises.

On peut envisager par exemple :

— de substituer simultanément du gaz (non polluant) au fuel lourd dans les zones concernées ;

— de favoriser la substitution du charbon au fuel lourd chez les gros utilisateurs dont les installations sont de taille suffisante pour permettre l'installation de dispositifs tels que les dépoussiéreurs électrostatiques ou la désulfuration des gaz de combustion.

A plus long terme, la mise au point des techniques de combustion du charbon en lit fluidisé, ou sa gazéification, combinées à l'emploi des turbines à gaz et à vapeur, permettra de réduire la pollution liée à l'utilisation du charbon.

CHAPITRE VII

LES MOYENS D'UNE POLITIQUE SOCIALISTE DE L'ÉNERGIE

I. — ENERGIE ET DEMOCRATIE

Dans les chapitres précédents, nous avons développé nos propositions énergétiques pour la France de demain. Nous nous sommes attachés à définir les grandes orientations d'une politique de l'énergie pour un autre type de développement. Mais il est clair que nous ne prétendons pas imposer un programme « tout ficelé » par technocrates et grands groupes industriels interposés, comme l'ont fait les gouvernements de droite.

Pour les socialistes, les choix énergétiques doivent résulter, au terme d'une information la plus large possible et d'un débat contradictoire à travers tout le pays, de décisions réellement démocratiques.

Par ailleurs, une planification de la politique énergétique s'impose : c'est la condition nécessaire pour soustraire le domaine de l'énergie aux hasards de la loi du marché et pour assurer la cohérence des orientations à long terme.

1. — INFORMATION ET DEBAT

Pour que chaque citoyen puisse réellement contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique énergétique, il est indispensable de disposer d'une information objective. Celle-ci doit porter à la fois sur les aspects techniques, écologiques, économiques et sociaux. Elle doit être contradictoire et accessible à tous.

Et surtout, que l'on ne prétende pas, comme le fait le gouvernement, que cette information sera trop aride et qu'elle rebutera les

Français. Il est possible d'apporter une information de qualité en présentant les caractéristiques essentielles des différentes alternatives et leurs implications sur l'évolution de la société.

Cette information, préalable à la discussion de tout projet d'installation énergétique, devra reposer sur des dossiers accessibles à tous. Il ne peut être question d'en rester à la procédure actuelle d'enquête d'utilité publique, détournée par le gouvernement de son rôle de procédure d'expropriation, pour tenter de donner l'apparence de choix démocratiques. Pour être complète, cette information devra être assortie de la plus large diffusion des réponses aux questions soulevées par les associations ou par les citoyens au cours des débats.

Nous proposons que l'information soit assurée par des organismes indépendants du pouvoir exécutif. C'est dans cet esprit que les socialistes ont déposé en octobre 1978 **une proposition de loi créant une Agence Nationale de l'Information Nucléaire et des Agences Régionales.** L'indépendance de l'Agence serait assurée par :

— son statut d'établissement public, doté d'un budget et de ressources propres ;

— son conseil d'administration, composé à parts égales d'élus, de représentants des organisations syndicales, de représentants des associations. Les membres du conseil d'administration seraient choisis par les organismes qu'ils représentent (rappelons pour mémoire que tous les membres de l'actuel Conseil de l'Information Electro-nucléaire sont nommés par le gouvernement).

L'Agence recevrait une mission générale d'information sur l'ensemble du choix nucléaire et pourrait être saisie par les différentes associations de citoyens, soit au niveau national, soit au niveau régional.

Cette proposition, dont le gouvernement a refusé de débattre, aurait mis un terme au monopole de l'information en matière d'énergie détenu par le Ministère de l'Industrie et les organismes qui en dépendent.

Pour les socialistes, il s'agit, notamment par cette proposition, de créer les conditions d'un débat démocratique dans tout le pays. Aux niveaux régional et local, le débat pourrait être organisé par l'intermédiaire des assemblées régionales, départementales et locales mais aussi par les multiples associations qui souhaiteraient y participer. L'accès aux grands moyens de communication (radio, télévision, presse écrite) devrait être garanti à tous les courants d'opinion pour présenter leurs propositions.

2. — REFERENDUM ET DECISION PARLEMENTAIRE

Cette information et ce débat démocratique pourraient déboucher, comme le propose le Parti Socialiste, sur la consultation de tous les Français par voie de référendum. Ainsi, chaque citoyen aurait la possibilité de choisir, entre différentes options, la place qu'il souhaite voir donner au nucléaire dans l'approvisionnement énergétique de la nation. On peut imaginer quelques options contrastées couvrant la gamme des positions exprimées au cours des débats. Le Parti Socialiste prendra toute sa place dans le débat et proposera que la place du nucléaire soit limitée et que cette ressource « reste une énergie de transition en attendant que les énergies nouvelles puissent prendre le relais (1) ». C'est cette position qui est exprimée et détaillée au chapitre 5.

Les résultats de la consultation nationale permettront au Parlement de se prononcer en dernier ressort sur les orientations de la politique énergétique du pays.

3. — L'ENERGIE ET LE PLAN

La nature de l'énergie en fait un élément de base essentiel de l'économie. Facteur vital de l'activité industrielle et du confort domestique, elle ne peut être livrée aux hasards de la loi du marché :

— l'offre est limitée et concentrée entre les mains de grands groupes internationaux ou nationaux ;

— la demande est, au contraire, atomisée entre une multitude de consommateurs domestiques et professionnels qui ne peuvent pas vivre et travailler sans énergie.

Il faut donc planifier la politique énergétique pour la mettre au service du public. Pour les socialistes, un véritable **plan énergétique** doit être :

- *global*, c'est-à-dire qu'il doit lier toutes les composantes d'une politique énergétique dans un plan d'ensemble qui tienne compte des besoins de la population, du développement prévu des divers secteurs économiques, de l'environnement national et international ainsi que de l'aménagement du territoire et de l'emploi ;
- *décentralisé :*
  — au niveau des régions qui établissent leurs prévisions après consultation des populations ;

(1) Projet Socialiste, page 203.

— au niveau des entreprises nationales et régionales productrices et distributrices d'énergie qui établissent, sous le contrôle des travailleurs et en liaison avec les régions, leurs programmes d'investissement et leurs projets de localisation, pour la durée du Plan ;

— au niveau du consommateur final, qui choisit entre les énergies et les entreprises distributrices, en fonction de prix fixés par référence au long terme de la politique régionale et des orientations du plan national,

c'est-à-dire qu'il doit prévoir les moyens nécessaires, financiers, législatifs, réglementaires, tant au niveau national que régional, pour atteindre les objectifs visés.

4. — UNE NOUVELLE CONCEPTION DU SERVICE PUBLIC

Bien que l'énergie soit depuis longtemps reconnue d'utilité publique (comme les transports ou la santé), on n'en a pas moins, depuis vingt ans, privatisé de plus en plus le service : rôle grandissant des multinationales du pétrole, rôle décroissant des Charbonnages de France, privatisation partielle de certaines fonctions d'E.D.F. et de G.D.F., information insuffisante ou déformée, gestion des entreprises publiques calquée sur les critères de rentabilité à court terme du secteur privé. Il en résulte une dégradation du service à l'utilisateur et une détérioration des conditions de travail pour le personnel des entreprises énergétiques.

Cette tendance doit être inversée.

• Les grands objectifs d'un service public de l'énergie.

Les objectifs prioritaires doivent être la satisfaction des usagers et celle des travailleurs. A cet effet, il faut :

— multiplier une information diversifiée sur les différentes options énergétiques possibles (avec les avantages et les inconvénients de chaque énergie) et sur les tarifs pratiqués ;

— respecter l'égalité de traitement des utilisateurs (prestations, tarifications) ; celle-ci doit être assurée, d'une part entre les différentes catégories d'usagers du petit au gros consommateur et, d'autre part, pour tous, quelle que soit la région d'appartenance ;

— ne considérer l'usager ni en assujetti, ni en client au sens commercial du terme, mais en citoyen qui a droit à l'information, à l'égalité de traitement et à la concertation ;

— assurer la continuité des fournitures ;

— jouer un rôle d'innovation dans la technique et la gestion afin d'améliorer la qualité du service rendu ;

— rapprocher de l'utilisateur la gestion des entreprises énergétiques, afin qu'il soit mieux entendu, mieux accueilli et mieux informé, grâce à des réformes de structures réellement décentralisatrices. Les usagers pourront participer, par l'intermédiaire des représentants de leurs associations, à la gestion des entreprises du secteur de l'énergie. La création de groupements d'intérêt économique, pour le développement des énergies renouvelables par exemple, contribuera à ce rapprochement ;

— faire intervenir les travailleurs des entreprises dans les décisions qui seront prises dans le cadre des options du Plan, tout en permettant aux syndicats de développer l'action revendicative ;

— assurer la stabilité de l'emploi et servir de référence pour l'amélioration de la condition des travailleurs dans le secteur privé.

• **Les entreprises publiques du secteur de l'énergie.**

— **les entreprises nationalisées seront fortement décentralisées au niveau des régions et des départements ;** d'autre part, les initiatives des communes et groupes intercommunaux seront encouragées pour la production et la distribution d'énergies renouvelables ;

— des règles de gestion, différentes de celles du secteur privé, seront instituées pour les entreprises publiques de l'énergie ;

— des contrats seront passés entre les collectivités concernées et ces entreprises, afin de définir des critères de gestion sociale incluant la qualité du service rendu à l'usager, la satisfaction des travailleurs de l'entreprise et l'équilibre financier de celle-ci ;

— les pouvoirs des travailleurs s'exerceront au niveau de la gestion nationale de ces entreprises par la participation aux organes de direction, mais aussi au niveau des ateliers et des unités, par la création de conseils d'atelier et d'unité ;

— les consommateurs seront représentés par leurs propres associations aux organes de direction nationaux et locaux de ces entreprises.

• **Un Commissariat à l'Energie**

L'action de l'ensemble du secteur énergétique sera coordonnée par un Commissariat à l'Energie dont les missions seront :

— de veiller à l'application du Plan ;

— de fixer, en accord avec les entreprises, la politique des prix des énergies et les conditions du libre choix du consommateur final ;

— d'organiser la sécurité d'approvisionnement des énergies.

II. — LES MOYENS D'INTERVENTION ECONOMIQUE

1. — LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

Quel que soit le schéma énergétique retenu pour les 10 à 20 prochaines années, une chose est certaine : le coût des investissements dans le secteur de l'énergie sera très élevé.

Les experts du gouvernement envisagent une dépense annuelle supérieure à 80 milliards de francs, entre 1981 et 1985, pour financer les investissements de leur plan énergétique. Selon le rapport de la Commission de l'Energie du 8e Plan, la moitié des crédits sera consacrée au programme nucléaire, un quart aux équipements gaziers, charbonniers et pétroliers, environ 15 % aux économies d'énergie, et moins de 4 % aux énergies nouvelles. Encore ne s'agit-il que de prévisions soumises aux aléas économiques ou industriels et à la politique suivie par le gouvernement. La ventilation officielle des crédits consacrés à l'énergie est contestable. En effet, sur la base des dépenses des dernières années, on peut affirmer que les crédits consacrés au nucléaire seront totalement engagés, voire dépassés, si l'on poursuit le programme au rythme décidé par le gouvernement. Par contre, l'absence de volonté du pouvoir pour favoriser les économies d'énergie, autorise à douter de la réalisation dans ce domaine du programme d'investissement 1981-1985, pourtant déjà très modeste.

Le financement du plan socialiste exige une réorientation et une décentralisation des crédits d'investissement. Infléchir profondément les choix énergétiques nécessite une action soutenue dans le temps. Pendant les dix prochaines années, le coût du programme socialiste pour l'énergie sera globalement de l'ordre du coût actuellement prévu. Mais, pour amorcer réellement un véritable développement des éner-

gies renouvelables et des économies d'énergie, une réaffectation des crédits est indispensable.

Au cours de la première période de cette décennie, le financement cumulé de l'achèvement des équipements nucléaires engagés avant 1980 et des investissements pour les économies d'énergie, grossira les engagements annuels de dépenses. Par contre, à moyen terme, les mesures d'économies d'énergie, beaucoup plus « productives » que les investissements nucléaires, permettront une réduction notable de la facture énergétique. Ajoutons qu'une part importante des moyens consacrés aujourd'hui au programme électro-nucléaire sera libérée avec l'arrêt de l'engagement de tranches nouvelles pendant les prochaines années. Dès 1982, on peut estimer que cette économie d'investissement découlant de la remise en cause du programme nucléaire, permettra d'augmenter fortement les crédits consacrés annuellement aux énergies renouvelables, et aux économies d'énergie.

Contrairement au nucléaire, le développement rapide des économies d'énergie et des énergies renouvelables induira une forte création d'emplois et contribuera à une réelle indépendance énergétique.

La réorientation des crédits d'équipement dans l'énergie doit se faire d'abord d'une manière centralisée. Si les décisions de caractère national ne suffisent pas pour promouvoir une meilleure utilisation de l'énergie, elles doivent néanmoins permettre de faciliter le développement des initiatives locales. Ainsi, la définition des normes techniques pour la construction, l'isolation, l'amélioration des moyens de transport relève de la contribution que la nation doit apporter aux interventions décentralisées. Mais les décisions, qu'il s'agisse de l'exploitation des énergies nouvelles ou des actions pour développer les économies d'énergie, doivent être prises sur le terrain en fonction des ressources et du contexte local. L'utilisation des crédits d'investissement doit donc être décidée au niveau d'instances locales ou régionales dans le cadre des grandes orientations définies par le Plan.

Les collectivités publiques orienteront l'affectation des crédits d'investissement dans l'industrie comme dans le secteur domestique, en fonction de la rentabilité sociale des opérations projetées. Celle-ci sera appréciée en fonction des incidences sur l'emploi, des effets sur l'environnement, de l'impact sur l'aménagement du territoire et des conséquences sur notre indépendance.

Des clubs d'économie d'énergie seront suggérés au niveau de chaque quartier ou de chaque village. Des techniciens, sur la demande des utilisateurs, pourront gratuitement venir dresser un bilan énergétique de chaque foyer et conseiller les ménages dans leurs dépenses destinées à économiser l'énergie.

Les collectivités locales, les offices d'H.L.M. qui souhaiteraient, par exemple, exploiter un gisement de géothermie, bénéficieront à la fois des subventions d'investissement et de prêts à taux préférentiels, toutes choses réservées aujourd'hui au programme électronucléaire.

Dans l'industrie, la substitution des procédés utilisant le charbon à ceux consommant du fuel et le recours à des systèmes moins consommateurs d'énergie seront stimulés par des aides financières ou des mesures spécifiques.

Des organismes, du type des Agences de bassin, pourraient être mis en place, financés par une taxation des rejets thermiques des industriels ; ils participeraient aux investissements d'économies d'énergie. Une taxation différentielle des consommations d'énergie de ce secteur pourrait également être envisagée afin de favoriser les substitutions souhaitables, de même qu'une généralisation des contrats de branche suivis et effectivement contrôlés par l'Agence pour les économies d'énergie.

Dans le cadre du programme de création d'emplois d'utilité collective, l'Etat pourrait former puis détacher auprès de chaque établissement qui en ferait la demande, pour une durée déterminée, un technicien chargé de dresser le bilan et la comptabilité énergétique de l'établissement, et de proposer un ensemble de mesures destinées à économiser l'énergie, lesquelles pourraient être alors facilitées par l'Etat lorsqu'il s'agit d'investissements dans le cadre d'une procédure contractuelle.

2. — FINANCEMENT DU PROGRAMME ENERGETIQUE

La nouvelle politique énergétique que proposent les socialistes se traduira :

- **— par un fort recul des investissements nucléaires à partir de 1982 ;**
- **— par une augmentation notable des crédits consacrés à la recherche et au développement pour les énergies nouvelles ;**
- **— par le développement rapide des investissements des ménages pour économiser l'énergie.**

Le financement de ce programme s'effectuera suivant les principes suivants :

- **— la création d'une Caisse Nationale des Economies d'Energie chargée d'émettre des obligations qui serviront à financer les prêts consentis aux ménages et aux entreprises, dans le cadre**

d'une procédure de type contractuel pour économiser de l'énergie ;

— la réduction du programme nucléaire, donc de l'endettement d'E.D.F., qui permettra l'augmentation du taux d'autofinancement d'E.D.F. ;

— l'augmentation forte des aides de l'Etat au secteur des énergies nouvelles ;

— l'augmentation des aides de l'Etat et des emprunts de Charbonnages de France pour accroître notre indépendance charbonnière ;

— un prélèvement sur les compagnies pétrolières permettant à la collectivité de récupérer la part de la rente pétrolière dont celles-ci profitent actuellement.

3. — UNE AUTRE TARIFICATION DE L'ENERGIE

Quel prix pour l'énergie ? Répondre complètement à cette question nécessiterait un long développement. Nous nous limiterons donc à poser quelques grands principes.

Tout d'abord, de même que le prix du pétrole — artificiellement bas jusqu'en 1972 à l'époque du « tout pétrole » — n'aurait pas dû être retenu comme un prix de référence, il serait aussi illusoire de construire une tarification de l'énergie sur la base du prix de l'électricité nucléaire à l'horizon 1990.

Entre les incertitudes technologiques des centrales nucléaires, qui peuvent réduire la durée de vie de ces dernières, et la maîtrise incertaine, à l'échelle industrielle, des déchets radioactifs, il serait vain de parler de vérité des prix du kWh nucléaire.

Compte tenu des aléas internationaux, de la rigidité des choix énergétiques, du rôle de collecteur d'impôts assigné à certaines énergies (pétrole pour l'Etat, électricité pour les collectivités locales), les prix des énergies sont très souvent artificiels... et politiques. Cela revient à affirmer une évidence pour qui observe les prix de l'énergie : toute tarification énergétique est politique. Elle est politique lorsqu'elle est utilisée pour promouvoir une énergie au détriment d'une autre. Elle est politique lorsque, délibérément, on favorise, par des tarifs préférentiels, les gros consommateurs.

Le prix auquel est vendue l'énergie doit permettre de couvrir la totalité des coûts d'exploitation, mais il ne peut être utilisé pour autofinancer l'intégralité des investissements. Il est normal que ce soit l'impôt qui finance une partie des investissements, dans la mesure

où il s'agit d'équipements durables et d'un coût élevé. Nous considérons que l'Etat doit jouer une fonction d'investisseur à long terme dans un secteur aussi essentiel que l'énergie.

Quelles que soient les variations relatives des prix des différentes énergies, il faut être conscient que l'énergie restera encore longtemps un produit cher. Notre politique de réduction des inégalités sociales devra donc tenir compte de ce fait. C'est ainsi que le prix relatif de l'électricité ne sera pas réduit, ce qui constituerait une incitation artificielle à la consommation d'électricité et donc au gaspillage énergétique ; mais le versement d'allocations spéciales pourrait permettre aux citoyens ayant des revenus moins élevés de consommer l'énergie nécessaire à leurs besoins

Sur le plan tarifaire, pour une même énergie, l'égalité de traitement des usagers constitue un principe fondamental. L'égalité de traitement exclut le secret : tous les prix doivent être publics ; la publicité des tarifs et des pratiques tarifaires ne doit pas souffrir d'exception. Une véritable péréquation nationale des tarifs doit être étendue à l'ensemble des usagers domestiques et à la quasi-totalité des consommateurs industriels. A cet égard, nous condamnons les mesures démagogiques décrétées par le Président de la République, telle la réduction de 15 % de l'électricité aux abords des centrales nucléaires.

La tarification de l'énergie est très marquée par les problèmes fiscaux, qu'il s'agisse de la collecte de la fiscalité à travers les taxes sur les prix, ou de l'affectation de son produit au financement des équipements énergétiques par l'intermédiaire du budget de l'Etat. C'est pourquoi, les orientations tarifaires doivent reposer sur des principes clairs, et leur mise en œuvre nécessite une bonne perception des conséquences économiques et sociales sur les régions et les différentes catégories d'usagers. Une dérogation à ces principes ne peut donc être appréciée qu'en fonction de l'intérêt collectif.

4. — LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

La nouvelle politique énergétique aura d'importantes répercussions sur l'industrie. De nouveaux marchés vont s'ouvrir, tel celui des capteurs solaires, d'autres vont régresser. Il importe que ces transformations ne soient pas l'objet de surprofits spéculatifs ou de licenciements.

La nationalisation de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, qui est le premier groupe français de l'industrie de l'isolation, représentera un

moyen d'intervention efficace. Des efforts seront accomplis pour associer l'ensemble de l'industrie à ce redéploiement énergétique. L'amélioration des techniques d'intervention sur le logement, qui font principalement travailler artisans et petites entreprises, sera encouragée notamment au travers de sessions de formation technique spécialisée. En tout état de cause, là comme ailleurs, une attention vigilante sera portée à l'aptitude de l'industrie française à répondre à la demande sur son propre marché.

L'adaptation de produits industriels à un monde où l'énergie est chère fait déjà l'objet d'une bataille au niveau international. Tous les moyens seront mis en œuvre pour que nos entreprises la gagnent grâce notamment à une politique active de commandes publiques.

La régression de l'industrie nucléaire, après 1982, ne pose de véritable problème d'emploi que pour l'industrie mécanique lourde. La priorité accordée au secteur des biens d'équipement permettra d'assurer la continuité des plans de charge aussi bien des bureaux d'études que des usines.

Ainsi que le définit le Projet socialiste, la collectivité publique devra prendre le contrôle de l'ensemble de la filière industrielle et du cycle du combustible du nucléaire (notamment les activités nucléaires de Creusot-Loire).

5. — LA RECHERCHE

Les activités de recherche et de développement occupent, en matière de politique de l'énergie, une place fondamentale.

Les axes de recherche que nous proposons concernent tous les secteurs propres à assurer une politique cohérente avec nos aspirations :

- **Il s'agit d'approfondir et d'enrichir les techniques existantes et maîtrisées :** l'extraction du charbon, le transport du gaz... Dans le nucléaire, l'amélioration de la sûreté sera recherchée.

- **Il faut expérimenter les techniques existantes mais non maîtrisées,** en particulier : la liquéfaction et la gazéification du charbon et les procédés permettant de faciliter la consommation du charbon ; l'exploration et la production des hydrocarbures en mer, à grande profondeur, la récupération assistée, le raffinage des huiles lourdes ; pour le solaire, le stockage de chaleur intersaisonnier et l'effet photovoltaïque.

- **Il faut développer et perfectionner de nouvelles techniques :**
  - — le stockage définitif des déchets radioactifs sans retraitement,
  - — la gazéification *in situ* permettant la valorisation de nos ressources de charbon situées à grande profondeur et qui sont importantes,
  - — la mise au point de nouveaux matériaux permettant d'améliorer les rendements photovoltaïques du solaire,
  - — la mise au point de cultures énergétiques et de filières de conversion de la biomasse,
- — la géothermie à grande profondeur,
- — la participation de la France à la mise au point d'un prototype H.T.R., dans le cadre d'une coopération internationale, permettra d'étudier l'utilisation de cette filière pour les gazéifications du charbon.

- **Des techniques au stade de la recherche fondamentale doivent être explorées, principalement la maîtrise de la fusion thermo-nucléaire.**

A tout cela, il faut ajouter la recherche et le développement de nouveaux procédés industriels plus économes en énergie.

Les applications de ces recherches seront, bien sûr, nationales, mais permettront également une coopération réelle avec le tiers monde. Il s'agira, en particulier, de développer :

- **— les procédés de production d'énergie en unités moyennes,**
- **— les unités réduites utilisables en habitat diffus et en zones rurales : solaire, systèmes bi-énergie, biomasse.**

Ce sont essentiellement les organismes de recherche publics et les entreprises nationalisées (C.E.A., E.D.F.-G.D.F...) qui assureront cette recherche, en liaison avec les travaux menés au plan européen.

CHAPITRE VIII

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

1. — Y A-T-IL UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ?

• Situation de l'Europe

La consommation d'énergie primaire de la C.E.E. représente environ 15 % de l'énergie mondiale consommée. Après avoir subi un léger tassement après 1973, elle atteint 975 Mtep en 1978.

Le taux de dépendance énergétique de la Communauté est élevé : de 61 % en 1973, il a été ramené à 54 % en 1978, grâce aux hydrocarbures de la Mer du Nord.

Le pétrole occupe une place prépondérante ; il couvrait, en 1978, 55 % des besoins. La dépendance pétrolière reste très forte : en 1978, 88 % des besoins ont été couverts par importation.

Par contre, les ressources de gaz naturel et de charbon permettent à la C.E.E. de couvrir aujourd'hui une large part de ses besoins, respectivement 80 et 90 %.

A l'intérieur de la Communauté, la situation des pays membres est extrêmement disparate. La France et l'Italie sont les plus mal loties ; la R.F.A. est dans une situation moyenne avec un taux de dépendance de 55 %, alors que le Royaume-Uni n'importe que 15 % de ses besoins ! Ces disparités ne sont pas étrangères aux difficultés de mise en place d'une politique européenne en matière énergétique.

• Les mesures de 1974

En septembre 1974, le Conseil des Ministres de la Communauté — l'instance de décision au sein des institutions européennes — a adopté une importante résolution concernant la stratégie de la politique énergétique pour la Communauté.

L'objectif indiqué par le Conseil était de garantir aux pays européens « un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes ». Il était précisé quelques mois plus tard que le degré de dépendance de l'Europe en énergie importée devrait passer de 61 % en 1973, à 50 % en 1985 et même, si possible, à 40 %.

L'objectif global ainsi fixé par le Conseil des Ministres devait être atteint par une série de mesures telles que :

- **économies d'énergie,**
- **augmentation ou, au moins, maintien du pourcentage des besoins de la Communauté satisfaits par l'énergie nucléaire, la houille, le gaz naturel, l'hydraulique et la géothermie,**
- **réduction de la consommation de pétrole partout où une autre source d'énergie peut lui être substituée,**
- **développement de la recherche afin d'assurer une meilleure utilisation des énergies existantes et une promotion des énergies nouvelles,**
- **diversification géographique des sources d'approvisionnement extérieures.**

C'est donc à partir du problème de l'approvisionnement, et dans une situation internationale d'augmentation des prix du pétrole, que la Communauté a adopté les premières recommandations communes sur l'énergie.

Il aurait pu en être autrement : la C.E.C.A., en 1951, liait fortement l'industrie lourde de base (la sidérurgie) à l'énergie de base (le charbon). La première communauté européenne était fondée sur ces deux produits, et montrait une certaine efficacité. Elle abordait non seulement les problèmes de commercialisation et d'approvisionnement, mais aussi ceux de la production. Elle s'est montrée par la suite mal adaptée à la régression de la production charbonnière imposée par l'économie capitaliste de plus en plus concentrée et cherchant à augmenter les profits par l'utilisation massive d'une nouvelle source énergétique sous-payée aux pays producteurs : le pétrole. En fait, l'évolution libre-échangiste de la Communauté se conciliait mal avec certains aspects interventionnistes contenus dans le Traité de Paris de 1951.

- **Les interventions de la Communauté dans le domaine de l'énergie restent inopérantes**

L'automne 1979 a été le témoin d'un déséquilibre profond du marché pétrolier, à la suite des événements d'Iran, de la hausse spectaculaire et sauvage du prix du pétrole brut et des produits pétroliers.

Après quelques mois de légère décrispation, le marché pétrolier connaît à nouveau de vives tensions, dues au conflit Irak-Iran. A nouveau, le marché libre affiche des prix records. La leçon de 1979 n'a pas été entendue par la Communauté. Aucune mesure réelle, aucune mesure structurelle n'a été prise.

Bien sûr, au niveau du discours, les pays européens ont contracté certains engagements (sommet de Venise, juin 1980). Mais aucune politique concertée ne les a suivis.

- **Réduction de la consommation**

En mars 1979, le Conseil européen se fixe comme objectif de consommation pour 1979, 500 millions de tonnes de pétrole au lieu de 525 prévues, objectif non atteint. En juin 1979, il est décidé de maintenir pour la période 1980-1985, un volume d'importation de pétrole qui ne devrait pas dépasser celui atteint en 1978, soit 472 millions de tonnes.

Après la réunion de Tokyo en juin 1979, la Communauté va plus loin en précisant, pour chaque Etat membre, les chiffres nationaux à retenir pour 1980 et 1985. Les premières constatations relatives au 1er trimestre 1980 indiquent que tous les Etats ont importé des quantités de pétrole conformes à leurs engagements.

Mais s'il est vrai que le niveau des importations a baissé en 1980 d'environ 9 %, ceci n'est pas le résultat d'une politique concertée au niveau communautaire.

Cette situation est en effet due essentiellement :

— à une très faible croissance économique,

— au caractère prohibitif du prix de l'énergie pour le consommateur,

— à un hiver clément,

— à la mise en place, au niveau national, de quelques mesures d'économies d'énergie.

- **La transparence du marché pétrolier**

Le rôle joué par le marché libre dans l'accroissement des prix des produits pétroliers en 1979, démontre la nécessité et l'urgence de

le contrôler. Mais, dans ce domaine, on en reste aux déclarations d'intention. Les Etats-membres et les compagnies sont « invités » à éviter d'effectuer des achats pétroliers à des prix « anormaux ». Les quelques mesures mises en œuvre par la Commission ont pour objectif une « meilleure transparence du marché pétrolier ». En fait, en vertu du principe de la confidentialité des affaires, elles reposent sur les déclarations volontaires des opérateurs sur le marché libre. Les indications recueillies sont non seulement tardives, mais inutilisables — et les résultats de cette action s'avèrent insignifiants.

- **La répartition des stocks en cas de crise.**

Il n'existe aucun système de répartition des stocks pétroliers (ou énergétiques) au plan communautaire. En cas de crise grave, les Etats-membres de la C.E.E. seront intégrés dans le système mis en œuvre par le plan Kissinger de l'A.I.E.

Ainsi, la Communauté ne fonctionne plus dans le cadre de ses institutions juridiques propres, ce qui explique l'impossibilité de promouvoir une politique énergétique communautaire.

- **Mesures à plus long terme.**

Au cours du Conseil des Ministres de l'Energie du 13 mai 1980, deux résolutions ont été prises qui visent à réduire, à l'horizon 1990, la consommation d'énergie et la part du pétrole dans la consommation énergétique de la Communauté :

— d'abord une politique vigoureuse d'économies d'énergie, qui devrait permettre de s'assurer que la croissance économique consomme 30 % d'énergie en moins par rapport à ce que l'on a observé dans le passé (rapport de 0,7 entre la croissance économique et la croissance de la consommation énergétique) ;

— ensuite, une politique de développement des ressources énergétiques alternatives qui porte, notamment, sur la réduction de la part du pétrole et une augmentation de la production d'électricité par le charbon ou le nucléaire.

Mais la faiblesse des moyens mis en œuvre par la C.E.E. en matière énergétique, tant en ce qui concerne la coopération entre Etats membres, l'information des citoyens, que l'investissement public, compromet l'avenir de la Communauté. Tant que pèsera ce lourd handicap, sa crédibilité restera limitée en matière de politique internationale. Les chances d'un dialogue euro-arabe et d'une coopération Nord-Sud reposent largement sur les efforts de l'Europe pour limiter sa dépendance en matière énergétique.

2. — POUR UNE AUTRE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENERGIE

Pour le P.S., la politique européenne ne doit pas se substituer aux actions nationales nécessaires pour atteindre ces objectifs, mais elle peut fournir un cadre à la politique de chaque pays et les incitations nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Dans le cadre de ces objectifs, les Socialistes proposent une politique européenne de l'énergie organisée autour de 7 thèmes :

- **la maîtrise du marché pétrolier,**
- **la mise en place d'une politique pétrolière,**
- **le dialogue avec les pays producteurs de pétrole et les pays en voie de développement,**
- **le développement des sources d'énergies propres à la C.E.E., notamment le charbon,**
- **l'utilisation plus rationnelle et plus économe de l'énergie,**
- **le développement et l'introduction sur le marché des énergies renouvelables,**
- **la définition de normes de sécurité strictes en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire.**

• La maîtrise du marché pétrolier.

La maîtrise du marché pétrolier constitue le préalable à toute politique concertée des Etats-membres en matière énergétique.

Les modalités qui ont été mises en place jusqu'ici, afin de permettre la transparence du marché libre, sont insuffisantes. La transparence recherchée ne permet pas à elle seule un contrôle de ces marchés qui influencent toujours davantage les prix. Les « Majors », écartés du marché international par l'accroissement du nombre des contrats d'Etat à Etat et du rôle des sociétés indépendantes, sont appelés à faire de plus en plus appel au marché libre. Le rôle d'indicateur et d'entraînement des prix, joué par les marchés libres, permet aux grandes compagnies qui achètent au prix fort sur ces marchés des quantités marginales de produits, d'améliorer leurs marges de raffinage et donc leurs bénéfices.

Il est essentiel pour l'équilibre mondial que les prix du brut et des produits pétroliers ne progressent pas trop rapidement, leur hausse devant être fonction de l'inflation internationale, mais non de la spéculation. Une discipline sur les prix s'impose donc, et cela en premier lieu sur le marché libre.

Le Groupe socialiste européen a voté en ce sens, à l'initiative des élus socialistes français, une résolution en faveur de la réglementation du marché libre et du contrôle des compagnies pétrolières multinationales, résolution comportant deux séries de mesures :

1) les mesures imposant des obligations aux compagnies opérant sur le marché libre :
   - *obligation d'enregistrement pour les compagnies qui doivent présenter des garanties liées à leur forme juridique et à leurs infrastructures (capacité de stockage, de raffinage et de distribution) ;*
   - *obligation de stockage minimum assurant pour la Communauté une marge de sécurité d'approvisionnement ;*
   - *obligation de présenter des contrats d'approvisionnement à long terme ;*
   - *obligation de fournir des certificats de vente avec les prix F.O.B. d'origine ;*
   - *obligation de déclarer aux autorités nationales les prix pratiqués, contrat par contrat et quantité par quantité, sur toutes leurs transactions.*
2) L'organisation du marché garantissant, à l'instar d'une bourse, les transactions et les prix et comprenant notamment une cotation officielle du prix des différents produits et la mise en place d'intermédiaires agréés, ayant le monopole des transactions sur les marchés libres.

Cette réglementation, alliée à un régime de contrôle des prix à l'importation dans tous les pays industrialisés, devrait permettre de maîtriser les effets spéculatifs du marché libre et garantir aux pays producteurs, dans la perspective d'un dialogue euro-arabe, que des profits spéculatifs ne seront pas réalisés en aval sur le pétrole qu'ils exportent.

- **La mise en place d'une politique pétrolière.**

Une politique de coopération, à base contractuelle et relevant d'autorités publiques, pourrait apporter une solution au problème de l'approvisionnement pétrolier. Fondée sur le principe de l'égalité de toutes les parties concernées (Etats membres, C.E.E. et P.V.D. intéressés), cette coopération, et elle seule, permet en effet de diversifier les sources d'approvisionnement en hydrocarbures et de réduire ainsi la dépendance énergétique à laquelle la C.E.E. est soumise.

Outre le nécessaire dialogue euro-arabe qui doit être établi sur

des bases d'égalité et de réciprocité, la coopération entre les états peut se développer dans deux voies :

— **au niveau européen, entre la Grande-Bretagne, productrice nette d'hydrocarbures, et ses partenaires (la coopération stratégique),**

— **au niveau international, par le biais d'accords conclus entre P.V.D. intéressés et la Communauté, celle-ci s'engageant à mettre en place les instruments nécessaires de financement de projets d'exploration et de production de pétrole dans les P.V.D. jusqu'à présent ignorés des opérateurs privés.**

Ces accords présentent l'avantage d'encadrer l'initiative d'entreprises privées, par le biais d'octroi de prêts et de garanties, compte tenu de l'intérêt communautaire de leurs projets.

— *Coopération stratégique*

La Grande-Bretagne détient l'essentiel de la production de pétrole dans la C.E.E. Or elle mène en matière pétrolière, une politique très éloignée de la solidarité communautaire. En fait, elle aligne sa politique sur celle des Etats-Unis et de l'O.P.E.P., réduisant sa production et augmentant ses prix à l'instar des pays producteurs.

La Grande-Bretagne est-elle liée par une solidarité européenne à approvisionner de préférence les autres Etats-membres dépourvus de pétrole ? Invoquée bien souvent en vain, la notion de préférence communautaire ne semble pas devoir s'appliquer en l'espèce. En effet, on entend par cette notion : « préférence à l'achat » et non « préférence à la vente ». Le principe de la préférence consiste, notamment, en matière agricole, à acheter de préférence des produits européens. Mais rien dans les textes, ni dans la pratique n'oblige les Etats-membres à vendre en priorité leur production aux autres partenaires communautaires.

En outre, en l'état actuel des relations intracommunautaires et compte tenu des politiques nationales divergentes, une telle obligation paraît inconcevable et irréaliste.

C'est donc dans la notion de « coopération stratégique » qu'il faut chercher la solution.

Cette coopération ne se mettrait en œuvre qu'en cas de crise internationale et de risque de pénurie, à l'occasion d'accords conclus par les Etats-membres avec la Grande-Bretagne qui s'engagerait à approvisionner ses partenaires prioritairement dans cette hypothèse.

Cette solution présente l'avantage de garantir une certaine sécurité d'approvisionnement, sans pour autant lier la Grande-Bretagne au-delà de ce qu'elle est en mesure d'accepter.

— *Diversification de l'approvisionnement*

Les Etats européens importent 90 % de leur pétrole des pays du Golfe Persique, région instable soumise à de forts bouleversements politiques. Il est donc nécessaire pour la C.E.E. de mener une politique de diversification de son approvisionnement.

En 1979, les réserves mondiales connues de brut se chiffraient à près de 100 milliards de tonnes, détenues pour une grande part, par les pays du Proche-Orient.

Mais ces chiffres ne représentent que le montant des réserves prouvées et la prospection est négligée dans de nombreuses parties du globe. Les investissements privés dans le secteur minier et énergétique sont particulièrement faibles dans les pays en voie de développement et ont même tendance à décroître, au bénéfice des autres pays industrialisés (Amérique du Nord, Australie, Afrique du Sud). Une telle situation est grave, pour les P.V.D. bien évidemment, mais aussi pour la C.E.E., qui se place ainsi en position de dépendance totale soit à l'égard des Etats-Unis, soit à l'égard des firmes multinationales à capitaux essentiellement américains ou japonais.

La défaillance communautaire en matière d'exploration et de prospection peut être sensiblement atténuée par deux types d'action :

1) le développement de la coopération, qui peut être mise en œuvre dans le cadre d'accords conclus entre l'autorité communautaire et le gouvernement des P.V.D. intéressés. Cette coopération pourrait comporter notamment l'inventaire des ressources énergétiques du P.V.D. contractant, l'envoi d'experts communautaires, la formation de personnel technique, etc. De tels accords existent déjà, notamment avec le Venezuela qui appartient à l'O.P.E.P.

L'objet d'une telle coopération, dans laquelle les organismes communautaires publics (financiers ou scientifiques) joueraient un rôle majeur, est d'assurer une meilleure gestion des ressources énergétiques et notamment pétrolière pour les années à venir, dans l'intérêt de tous, P.V.D. et pays européens.

Si la Communauté dispose de moyens adaptés à une politique de coopération en matière d'exploration (intervention de la Banque Européenne d'Investissement et échange d'experts), l'exploitation des ressources pétrolières relève le plus souvent de l'initiative privée. Cependant, la C.E.E. dispose d'instruments lui permettant d'orienter la politique des entreprises privées.

2) la mise en place d'un système de garantie communautaire

Il s'agit pour la C.E.E. d'aider les P.V.D. à attirer des moyens de financement extérieurs dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) constitue un instrument privilégié d'orientation de la politique à mener par les opérateurs européens privés dans le secteur énergétique.

Outre sa fonction bancaire, la C.E.E. doit mettre sur pied un système de garantie des investissements pétroliers européens, couvrant les risques non économiques.

- **Le dialogue avec les pays producteurs de pétrole et les pays en voie de développement.**

Un des aspects importants de la politique énergétique de la Communauté se situe hors du domaine législatif. Il s'agit des contacts de plus en plus fréquents établis entre les différents pays de l'O.P.E.P. et la Communauté. Ceux-ci ont permis d'aboutir à une meilleure compréhension mutuelle.

Les socialistes sont favorables à de tels contacts. Mais ceux-ci ne sont pas, bien entendu, exclusifs de ceux menés par chacun des Etats membres, dans le cadre de sa pleine et entière souveraineté diplomatique et politique.

De même, ces contacts devraient exister avec les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, ainsi que ceux-ci le souhaitent d'ailleurs. La relance du dialogue euro-arabe, pratiquement suspendu depuis un an, est nécessaire et la prochaine Commission, qui entrera en fonction le 1er janvier 1981, devra y apporter une attention particulière.

Le Parti socialiste s'est également prononcé en novembre 1980, à l'occasion de l'ouverture de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, sur la tenue d'une Conférence Est-Ouest sur le thème de l'énergie. Cette initiative permettrait de souligner les préoccupations communes sur cette question et, peut-être, de mettre en place une coopération positive entre les pays de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Europe de l'Est.

En revanche, le P.S. dénonce vigoureusement, et s'opposera fermement à la tentative giscardienne de relancer l'idée d'une force militaire européenne sous couvert de surveillance et de protection des routes maritimes d'approvisionnement de la C.E.E. Cette initiative est particulièrement dangereuse.

Il faut naturellement se préoccuper de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la C.E.E., mais il faut le faire en proposant une politique de contrats à long terme englobée dans une véritable politique Nord-Sud et non celle des canonnières.

• **Le développement de la production charbonnière.**

Le charbon européen doit contribuer dans une large mesure à l'approvisionnement énergétique des pays de la C.E.E. La capacité d'extraction charbonnière, que la Commission et le Conseil ont prévu de maintenir pour 1985 au niveau de la production de 1974, doit être augmentée à 300 millions de tonnes. Compte tenu des importants gisements dont dispose la Communauté, cet objectif est réaliste.

Le charbon français doit pouvoir conserver toute la place qui lui revient dans la production communautaire. Il faut en particulier garantir un niveau suffisant de l'emploi dans les charbonnages en mettant en œuvre des programmes de formation et en ayant recours aux possibilités offertes par le Fonds Social Européen. Les prêts à taux réduits susceptibles d'être accordés par la Communauté dans le cadre de l'article 54 du Traité C.E.C.A., au titre de la sécurité et de l'hygiène, doivent être augmentés.

La Communauté doit subventionner les mesures d'ordre financier et technique, qui sont nécessaires au maintien des capacités de production et à la garantie de l'écoulement du charbon.

La Communauté doit également encourager toutes les possibilités permettant de substituer le charbon au pétrole, en particulier dans les centrales électriques. La construction, à proximité des grands centres de consommation, de nouvelles centrales fonctionnant au charbon, doit être favorisée, ainsi que le développement des réseaux de chauffage urbain. Un effort important doit être consenti pour réduire la pollution de ces centrales. Il est indispensable qu'une aide financière soit apportée (sur la base de l'article 55 du Traité C.E.C.A.) à la recherche énergétique dans les domaines, notamment, de la combustion sur lit fluidisé, de la liquéfaction et de la gazéification du charbon.

• **Utilisation rationnelle de l'énergie**

Parmi les initiatives prises par la Communauté en faveur d'une réduction de la dépendance énergétique de la C.E.E., les efforts pour une utilisation rationnelle de l'énergie occupent une place importante.

Mais les retombées de nombreuses mesures prises par le Conseil et la Commission (essentiellement par le biais de « résolutions », actes de valeur plus politique que juridique) sont restées relativement limitées. La faiblesse des progrès enregistrés semble tenir à l'extrême difficulté qu'il y a à dépasser des intérêts contradictoires (pays à monnaie forte et pays à monnaie faible ; pays démunis de toute ressource énergétique et pays producteurs de charbon ou de pétrole) et des points de vues doctrinaux différents.

Le Parti socialiste considère que, dans ce domaine, la politique

de la Communauté peut renforcer par des actions négociées au niveau européen les différentes politiques nationales des Etats membres.

— Industrie

Les économies énergétiques potentielles sont considérables dans l'industrie : par exemple, l'industrie chimique en R.F.A. représente à elle seule 13 % de la consommation nationale d'électricité, et son potentiel d'économie d'énergie d'ici à l'an 2000 est évalué à 40 %.

L'adoption au niveau communautaire de directives tendant à développer les mesures permettant des économies d'énergie dans le secteur industriel pourrait contribuer à rendre ces dernières plus rapides.

— Consommation des ménages

La Communauté pourrait intervenir sur le plan de l'harmonisation en introduisant des valeurs minimales pour l'isolation thermique des logements.

De même, un programme de financement communautaire devrait permettre de rationaliser l'utilisation de la chaleur.

— Agriculture

Afin de limiter la consommation énergétique dans l'agriculture, la Communauté devrait aider à la mise en place d'énergies de remplacement dans le secteur agricole et, en particulier, au développement des matériels de collecte et d'utilisation de la biomasse. Une politique de la forêt et une politique des excédents agricoles transformables en énergie devraient être définies à l'échelle européenne.

— Transports

Même si l'on peut craindre que les transports soient encore pendant longtemps tributaires des hydrocarbures, il est nécessaire de développer, dès maintenant, les applications du méthanol, de l'hydrogène ou de l'énergie électrique.

Il est aussi capital d'encourager, par des aides appropriées qui pourraient venir de fonds C.E.C.A., les recherches et la construction d'installations permettant la liquéfaction du charbon. Ce charbon liquéfié pourrait être utilisé de manière prioritaire dans le secteur des transports, ce qui à la fois augmenterait la production charbonnière et diminuerait le recours à l'énergie pétrolière.

- **Développement et introduction sur le marché de sources d'énergie renouvelables**

Les nouvelles sources d'énergie : énergie solaire, géothermie,

biomasse, etc., ne peuvent encore contribuer que dans une mesure limitée à l'approvisionnement énergétique de la Communauté.

Mais il est nécessaire que leur part augmente et que la Communauté affecte à la recherche dans ce domaine des crédits plus importants. Lors du débat sur les budgets 80 et 81 à l'Assemblée des Communautés européennes, les socialistes ont déposé sur cette question de nombreux amendements d'augmentation.

Il est également important que des crédits communautaires puissent être obtenus pour la promotion de la commercialisation de ces sources énergétiques nouvelles.

Cela doit se faire pour les pays de la C.E.E., mais également dans la perspective d'accords avec les pays en voie de développement, ces sources d'énergie étant l'un des recours de nombreux pays en voie de développement, dépourvus de charbon ou de pétrole, pour leur approvisionnement en énergie.

- **L'utilisation de l'énergie nucléaire.**

Pour les socialistes, le nucléaire devra rester une énergie de transition. Mais les problèmes de sûreté et d'élimination des déchets liés à l'utilisation de cette énergie constituent une préoccupation essentielle.

Il n'est pas admissible que les populations concernées par l'installation d'une centrale nucléaire aient si peu d'informations et de renseignements. Cela est particulièrement vrai en France et il est légitime que les populations frontalières, en particulier belge, luxembourgeoise et allemande obtiennent les mêmes renseignements et les mêmes garanties que la population française concernée. **En ce sens, le P.S. souhaite que chaque gouvernement des Neuf soit contraint de communiquer aux populations géographiquement touchées par une implantation de centrale nucléaire ces informations et ces garanties. Cela pourrait se faire par la publication sous une forme vulgarisée d'un rapport de la Commission exposant et évaluant les résultats des programmes concernant la sûreté des centrales réalisées dans chacun des pays.**

Le stockage définitif des déchets en sites souterrains constitue à l'heure actuelle un problème non résolu dans les états membres de la C.E.E. Il convient donc d'encourager les études et les recherches non seulement pour le conditionnement des éléments combustibles usés en vue de leur stockage définitif avec retraitement, mais également celles concernant le stockage sans retraitement dans des formations géologiques appropriées.

Cette nouvelle politique communautaire de l'énergie n'aura d'efficacité que lorsqu'une nette répartition des compétences entre la Communauté et les différents états membres existera et que l'on sera sorti du flou actuel.

Pour l'énergie comme pour bien d'autres secteurs, la Communauté n'est ni la panacée ni l'origine de toutes les difficultés et de tous les maux.

Grâce à la planification démocratique, politique nationale et politique communautaire doivent être des éléments complémentaires d'une politique globale cohérente de l'énergie.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CONCLUSION

Les objectifs socialistes de développement de la société ont guidé les choix énergétiques que nous venons de vous présenter. Ces choix s'opposent aux orientations des gouvernements de droite, guidés avant tout par la recherche du profit capitaliste.

Nous nous sommes attachés à rechercher les conditions d'une croissance sociale, forte mais différente, caractérisée par le rétablissement du plein emploi et la réduction des inégalités. Malgré la rigidité des choix dans le domaine de l'énergie, les objectifs socialistes pour 1990 constituent l'amorce d'un nouveau type de développement caractérisé par un meilleur usage de l'énergie, la diversification des sources et une réelle pénétration dès énergies renouvelables.

Toutes nos propositions concourent à accroître l'indépendance énergétique de la France, à sauvegarder l'environnement et à améliorer les conditions de vie et de travail.

De telles orientations vont à l'encontre des intérêts de quelques grandes firmes qui dominent l'approvisionnement énergétique de la France. Seule, une politique socialiste peut permettre à la fois une croissance sociale et d'autres choix énergétiques.

Changer la vie passe aussi par l'autre politique de l'énergie proposée par les socialistes.

Janvier 1981

ANNEXES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ANNEXE 1

Méthode de prévision de la consommation d'énergie

L'approche de l'I.E.J.E. se fonde, d'une part sur la description par voie d'un scénario de l'évolution du système socio-économique, d'autre part sur un modèle de simulation qui permet d'évaluer la demande d'énergie associée au scénario. Elle se distingue des méthodes utilisées jusqu'à présent, qui correspondaient à un contexte économique et énergétique relativement stable. Avant 1973-74, la croissance économique régulière et les bas prix de l'énergie, par comparaison à d'autres facteurs de production, permettaient de fonder les prévisions énergétiques sur les relations économiques mesurées dans le passé. Cette époque est révolue.

En fonction de l'activité économique et de la satisfaction des besoins sociaux projetées, l'approche de l'I.E.J.E. consiste tout d'abord à distinguer les besoins d'énergie correspondant aux usages spécifiques et ceux pouvant être couverts par plusieurs produits substituables.

Dans une première étape, les besoins d'énergie substituables sont évalués en énergie utile et les besoins d'énergie spécifiques en énergie finale (voir page suivante pour la définition de ces termes).

Dans une deuxième étape, en utilisant des « taux de pénétration » et les rendements, le modèle calcule, en énergie finale, la part de chacune des énergies concurrentes pour les usages substituables. Les « taux de pénétration » sont, soit calculés par simulation des choix des consommateurs en fonction, notamment, des prix des énergies, mais aussi de la politique commerciale des producteurs, soit fixés a priori.

L'évolution des déterminants des consommations énergétiques est fixée par un scénario associé au modèle de l'I.E.J.E.

Ce scénario se compose de deux sous-scénario socio-économiques :

— l'un, décrivant l'évolution de l'économie mondiale et ses

relations avec le pays considéré à travers trois variables principales : le taux de croissance de l'activité mondiale, la division internationale du travail et les prix des matières premières ;

— l'autre, décrivant le modèle de croissance du pays par l'utilisation d'indicateurs de développement socio-économique et d'indicateurs techniques. Neuf points qualitatifs ont été pris en considération et déterminent le type de société : la croissance économique, l'urbanisation, le développement industriel, la politique sociale, les modes de transport, les facteurs humains, le logement, l'environnement et le système énergétique.

ENERGIE UTILE, ENERGIE FINALE, ENERGIE PRIMAIRE

La demande d'énergie utile dépend de l'activité économique et de la satisfaction des besoins sociaux. Par exemple, la mobilité des personnes et la température des locaux induisent respectivement une demande d'énergie utile sous la forme d'énergie mécanique et de chauffage qui dépend, dans chaque cas, des techniques utilisées.

La demande d'énergie finale sous forme, par exemple, de charbon, de gaz ou d'électricité, est la quantité d'énergie consommée chez l'utilisateur. Elle peut être calculée à partir de l'énergie utile et dépend de l'efficacité des équipements (fours, chaudières ou moteurs) utilisés pour transformer l'énergie finale en énergie utile. La consommation nationale d'énergie finale correspond aux usages des grands secteurs de l'économie : l'industrie, l'agriculture, les transports, le résidentiel et le tertiaire.

L'énergie primaire correspond à la consommation totale de produits énergétiques ; c'est-à-dire à l'énergie finale plus la consommation du secteur de l'énergie, et aux pertes dans le transport de l'énergie. L'auto-consommation du secteur de l'énergie comprend essentiellement les consommations des raffineries de pétrole, d'extraction des minerais et d'enrichissement de l'uranium.

cycle du combustible nucléaire

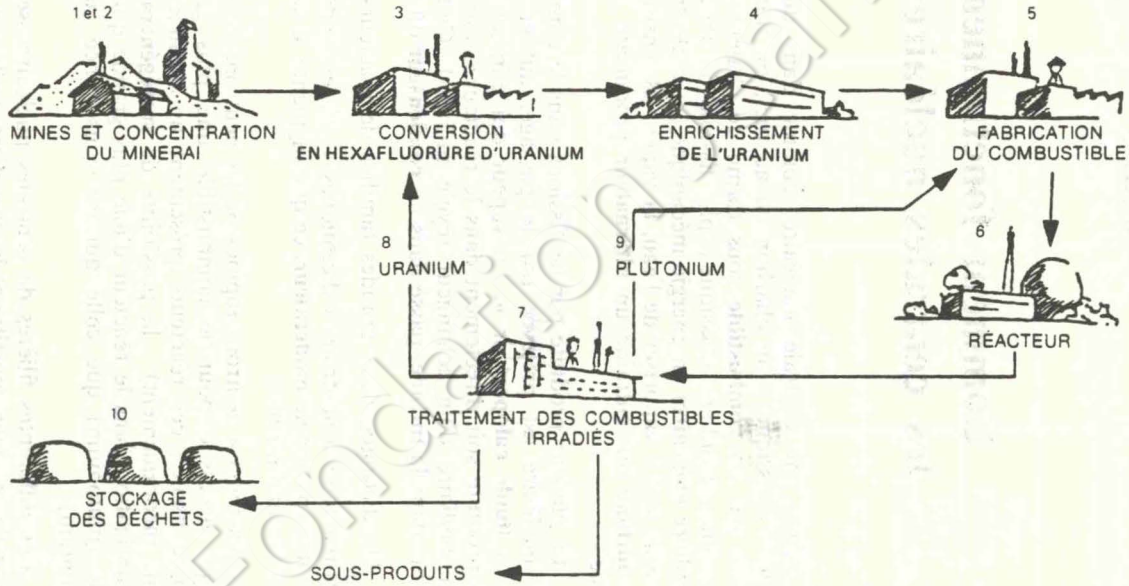

ANNEXE 2

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ANNEXE 3

Comment fonctionnent les centrales nucléaires ?

Dans une centrale nucléaire, comme dans une centrale thermique « classique » au charbon ou au fuel, on transforme l'énergie libérée par un **combustible** sous forme de chaleur (par combustion dans une chaudière classique ; par **fission** de l'uranium dans une **chaudière nucléaire)** en énergie mécanique, puis électrique. La chaleur produite sert à vaporiser de l'eau, la vapeur est ensuite détendue dans une **turbine** qui entraîne un **alternateur** produisant de l'énergie électrique.

La chaleur produite par les fissions dans le combustible du réacteur nucléaire est prélevée par le passage, autour du combustible, d'un **« fluide caloporteur ».** La vapeur qui alimente la **turbine** peut être produite soit directement dans le réacteur (cycle direct), soit par l'intermédiaire d'un échangeur (cycle indirect). Cette vapeur, après détente dans la turbine, passe dans un **condenseur** où elle est refroidie.

On distingue deux grandes familles de réacteurs nucléaires :

- les réacteurs à neutrons « thermiques », où les neutrons sont ralentis par un corps appelé **modérateur,** ce qui augmente le nombre de fissions dans le combustible ;
- les réacteurs à neutrons rapides où les neutrons ne sont pas ralentis, ce qui nécessite pour le combustible une plus grande teneur en matière fissile ; ces réacteurs présentent un avantage important (au moins théoriquement) : la possibilité de **surrégénération,** c'est-à-dire de fabrication dans le réacteur d'une plus grande quantité de matière fissile (plutonium) que celle qui est consommée (uranium 235 ou plutonium).

Les différentes filières de centrales nucléaires se distinguent par le type de réacteur constituant la chaudière nucléaire. Un réacteur est caractérisé par la nature de ses trois principaux composants : le combustible, le fluide caloporteur, le modérateur.

	Combustible	Fluide caloporteur	Modérateur
Filière à uranium naturel (graphite-gaz)	l'uranium naturel	le gaz carbonique	le graphite
Filière « eau lourde »	l'uranium naturel	l'eau lourde	l'eau lourde
Filière « eau ordinaire » (1)	l'uranium enrichi (3,5 % d'uranium 235)	l'eau ordinaire	l'eau ordinaire
Filière à haute température (H.T.R.)	l'uranium enrichi (5 à 10 %) ou thorium et uranium très enrichi (90 %)	l'hélium	le graphite
Filière à neutrons rapides ou surgénérateurs	le plutonium ou l'uranium enrichi (20 à 30 %)	le sodium liquide	pas de modérateur

(1) Les centrales de type PWR appartiennent à cette filière.

(Extrait de C.F.D.T. information. Energie nucléaire : choisir notre avenir.)

ANNEXE 4

PROGRAMME NUCLEAIRE FRANÇAIS APRES 1970 (gouvernement)

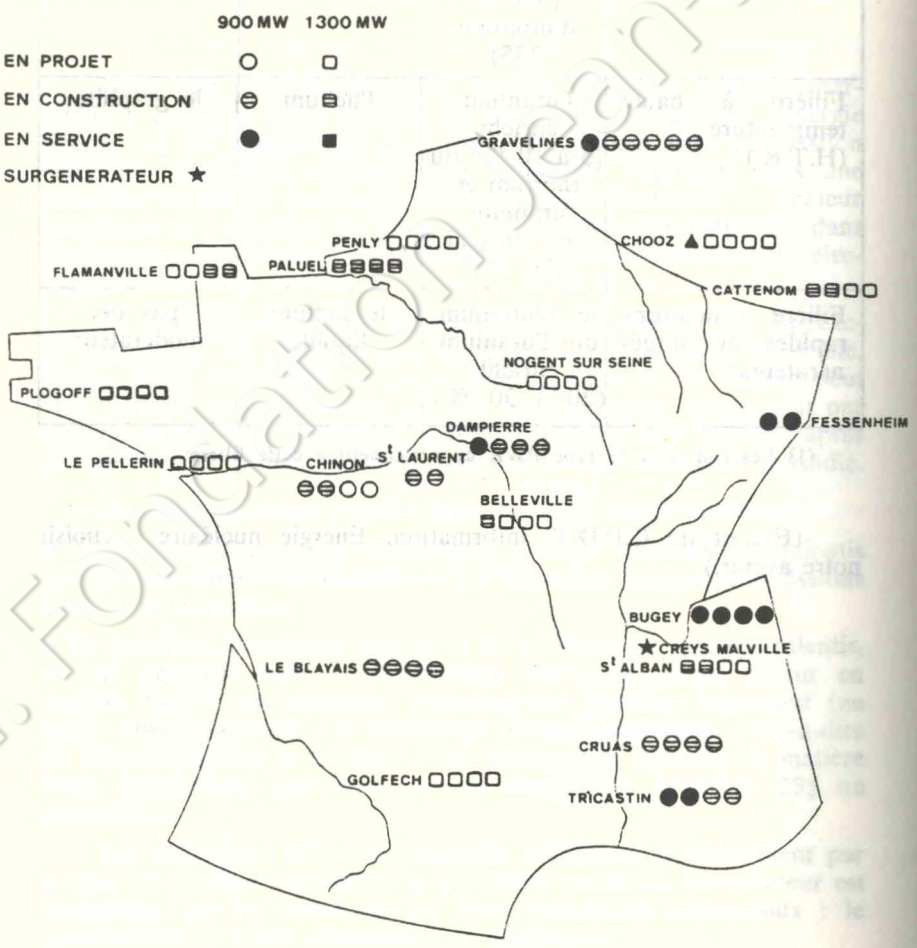

ANNEXE 5

Pétrole : l'avenir du raffinage français

Après la hausse du prix du pétrole en 1973-1974, l'industrie du raffinage en France s'est brusquement retrouvée très surcapacitaire (conséquence de l'arrêt brutal de la hausse continue de la consommation pétrolière avant 1973 et des larges délais de réalisation des investissements).

Une première adaptation (fermeture de raffineries et d'unités) a eu lieu assez rapidement, et, en 1979, le taux d'utilisation des unités réellement disponibles est remonté à 83 %. Il faut noter qu'en 1979, sur les 128 MT traitées, 10 MT l'ont été pour des tiers et que la balance exportations-importations de produits raffinés est excédentaire de 5 à 6 MT/an.

Un effort d'adaptation des raffineries à l'allègement de la demande créé par la moindre utilisation de fuel lourd dans les centrales électriques, a commencé, mais l'objectif de diminution de la consommation de produits pétroliers de près de 40 % en 10 ans et la disparition progressive des fuels lourds les plus aisément substituables nécessitera une restructuration profonde du raffinage français (voir note ci-dessous). De ce fait, certaines raffineries de l'intérieur conçues pour la production de fuel lourd et des unités de distillation sont menacées.

L'adaptation à une demande tendant à se limiter aux usages spécifiques du pétrole (carburants et pétrochimie) va nécessiter des investissements de conversion très importants. Ces investissements, chiffrés à 15 milliards de francs, doivent permettre de maintenir l'emploi de l'ensemble de cette industrie et constitueront un élément d'indépendance de notre pays. En effet, les pétroles bruts disponibles sont de plus en plus lourds et les produits pétroliers consommés de plus en plus légers. Il ne faut donc pas compter sur « les autres » pour l'adaptation nécessaire. Le développement du raffinage dans les pays producteurs eux-mêmes a été considérablement retardé ; les produits pétroliers fabriqués seront absorbés en priorité par les P.V.D. ; là aussi, il devrait y avoir excédent de produits lourds. L'existence en France d'un outil de raffinage diversifié et performant devrait permettre le développement des contrats de traitement à façon.

Ainsi, malgré la diminution des quantités traitées, le raffinage est une industrie dont la valeur ajoutée peut augmenter.

NOTE

Le traitement d'une tonne de pétrole brut, par exemple le brut arabe léger, représentatif du brut moyen importé en France, dans une raffinerie simple fournit près de 45 % de produits dits lourds : fuel lourd brûlé dans les centrales électriques et par les industriels, bitume.

Pour modifier les proportions de produits légers (carburant, bases chimiques, fuel domestique) et lourds, il faut transformer les produits lourds en produits légers. Cette transformation devient de plus en plus difficile au fur et à mesure que la proportion de produits légers recherchés augmente ; elle requiert alors des procédés coûteux en capital et en énergie et à technologie sophistiquée (par exemple, les procédés à l'hydrogène).

ANNEXE 6

Statut de l'industrie pétrolière Loi de 1928

La loi du 30 mars 1928 avait pour but de protéger l'industrie pétrolière nationale naissante de la concurrence des trusts internationaux et de garantir la sécurité des approvisionnements de la France en produits pétroliers. Elle a instauré au profit de l'Etat un « monopole délégué » de l'importation et de la commercialisation des produits pétroliers. L'Etat n'exerce pas lui-même ces activités ; il délègue son monopole à des compagnies en délivrant par décret des « autorisations spéciales » discrétionnairement accordées et comportant pour le titulaire un certain nombre d'obligations (économiques, techniques, administratives et financières). Ce sont les actuelles **A10 :** autorisations accordées pour 10 ans d'importer du pétrole brut et de le raffiner, et les **A3 :** autorisations accordées pour 3 ans de commercialiser des produits pétroliers raffinés en France ou importés.

• Les détenteurs d'A10 sont en nombre restreint, essentiellement des « majors » (filiales de multinationales) et des sociétés françaises : BP, SHELL, ESSO, MOBIL, FINA, AGIP, C.F.R. (Groupe Total), ELF - ELF-ANTAR, S.C.C. (Société Chimique des Charbonnages de France, pour produire du naphta à Carling).

• Les détenteurs d'A3 sont plus nombrepx, environ 90, et plus diversifiés. On y retrouve les détenteurs d'A10, mais également des entreprises pétrolières moins importantes dites « indépendants » surtout importatrices, des revendeurs se fournissant auprès des A10, de grosses sociétés industrielles consommatrices de produits pétroliers (E.D.F., Chimie, Métallurgie...) ayant ainsi accès au marché international mais sans possibilité de revente.

Dans l'état actuel des décrets d'application, les principales obligations imposées aux « autorisés » sont les suivantes :

— participer au ravitaillement général du pays ; le cas échéant assurer en priorité les fournitures aux services publics et entreprises

prioritaires ainsi que l'exécution de contrats d'importation d'intérêt national ;

— disposer de moyens de stockage et de transport adéquats et constituer des stocks de sécurité (actuellement 90 jours de consommation) ;

— justifier que les deux tiers des quantités importées sont transportées sous pavillon français ;

— poursuivre des recherches scientifiques et techniques, participer au financement de l'Institut Français du Pétrole ;

— pour les A10 seulement : mettre à la consommation 90 % au moins de produits provenant de raffineries de la Communauté Européenne.

La loi autorise l'Etat à contingenter les importations. Elle a assuré à l'origine aux compagnies existantes, dont la plupart des « majors » internationaux présentement détenteurs d'A10, un droit à un contingent correspondant à leur activité antérieure. Par la suite, le contingentement a été largement utilisé par l'Etat pour favoriser la croissance des sociétés françaises, la C.F.R., et plus tard ELF, sociétés dans lesquelles l'Etat est actionnaire. Cette participation de l'Etat au capital des sociétés pétrolières françaises existantes ou à créer était d'ailleurs prévue par la loi de 1928. En outre, par convention avec l'Etat lors de sa création, la C.F.R. est autorisée à mettre à la consommation 25 % des produits du marché. En conséquence, actuellement, Total et ELF assurent plus de 50 % de l'approvisionnement du marché.

Dans un marché en expansion rapide, tel que l'on a connu jusqu'en 1973, ce favoritisme de l'Etat français vis-à-vis des sociétés françaises a été accepté de bon gré par les filiales des groupes multinationaux installés en France ; car en compensation elles étaient garanties contre l'entrée sur le marché d'autres groupes, et parce que la politique de prix taxés pratiquée par l'Etat leur procurait de substantiels profits en comparaison des autres marchés européens soumis au jeu de la concurrence internationale. Depuis 1979, les prix taxés français n'ayant pas suivi intégralement l'envolée des prix européens après la crise iranienne, les compagnies pétrolières réclament la liberté de prix pour tous les produits pétroliers mais se gardent de critiquer la loi de 1928.

La politique pétrolière de l'Etat français est par contre mise en cause par les autorités de la C.E.E. en vertu de l'article 37 du Traité de Rome qui prévoit l'aménagement puis la disparition des monopoles nationaux. Tout en argumentant sur la nécessité probable d'une politique européenne commune d'approvisionnement pétrolier

et d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers, les gouvernements actuels ont progressivement cédé aux recommandations de la C.E.E. ; en particulier la règle dite des « 90 % » (citée plus haut) imposait à l'origine aux A10 la mise à la consommation d'au moins 90 % de produits provenant de raffineries françaises. De même les volumes des autorisations à l'importation ont été progressivement augmentés.

En 1978 le ministre de l'Economie René Monory, fidèle à la politique économique « libérale » giscardienne a préconisé de faciliter les importations pétrolières et de libérer les prix pour que s'exerce la concurrence (il faut noter qu'en 1978 les prix du marché français étaient encore supérieurs à ceux du marché européen). Les décrets du 28 décembre 1979 relatifs aux A3 traduisent ces orientations : augmentation du nombre des détenteurs d'A3 (90 contre 60 auparavant avec apparition de sociétés représentant les intérêts de chaînes de supermarchés), disparition du contingentement. Cependant, conformément à la politique plus dirigiste du ministre de l'Industrie, André Giraud, la délivrance des nouvelles A3 est subordonnée à la présentation d'un plan d'approvisionnement, une sorte de « contingentement volontaire » portant sur tous les produits pétroliers importants alors que les précédents contingentements ne portaient que sur les essences. Qui plus est, dans la conjoncture de remontée des prix sur le marché international, les « autorisés » ont été amenés à contracter préférentiellement auprès des raffineurs français. A noter cependant que ces plans d'approvisionnement peuvent faire l'objet de modifications.

Il est clair qu'il n'est plus question pour les dirigeants actuels de conforter l'industrie pétrolière nationale : « les groupes français ont désormais une assise suffisante pour être en mesure d'affronter la concurrence », affirme le ministre de l'Industrie.

La loi de 1928 permet un contrôle public des activités pétrolières. Un gouvernement socialiste l'utilisera pour conduire sa politique dans le domaine pétrolier.

ANNEXE 7

ADEN

NOUVELLES DES ENERGIES

BULLETIN DE LIAISON DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES NOUVELLES

41, Rue Bobillot, 75013 PARIS – Tél. : 589 88 11 – CCP 171149 M Paris – JANVIER-FEVRIER – N° 1

Président : Alain Bombard

Refuser la fatalité du tout nucléaire, promouvoir la réduction de nos importations de matières premières et la recherche de nouvelles sources d'énergie d'origine nationale, tels sont les buts poursuivis par le Parti socialiste. Pour nous redonner les moyens de cette politique, des militants et des scientifiques ont créé l'ADEN pour, notamment :

- **aider** les communes à rechercher les modes d'utilisation d'énergies nouvelles les plus adaptés à leurs besoins ;
- **inciter** les Conseils régionaux et généraux à subventionner les équipements publics qui utilisent les énergies « douces » ;
- **contraindre** les pouvoirs publics à s'engager dans des opérations d'envergure et à investir dans la recherche technologique.

ANNEXE 8

UNE INITIATIVE DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Le mardi 16 décembre 1980, le Conseil général de la Nièvre, réuni à Nevers en session extraordinaire, sous la présidence de François Mitterrand, a adopté à l'unanimité une délibération confiant à Haroun Tazieff la responsabilité d'une étude sur les énergies nouvelles nivernaises.

Cette étude devra recenser l'ensemble des potentialités du département en énergies renouvelables (géothermie, biomasse, hydraulique, solaire, récupération d'énergie) et proposer au Conseil général un ensemble de propositions concrètes d'intervention dans ce domaine, qui formeront ainsi le premier plan énergétique départemental français.

A l'initiative de François Mitterrand, les élus socialistes du Conseil général de la Nièvre entendent ainsi démontrer concrètement que les énergies renouvelables - contrairement aux déclarations gouvernementales - doivent prendre une place importante dans l'avenir énergétique du pays, dans les vingt années à venir.

■ ■
■

ENERGIES RENOUVELABLES

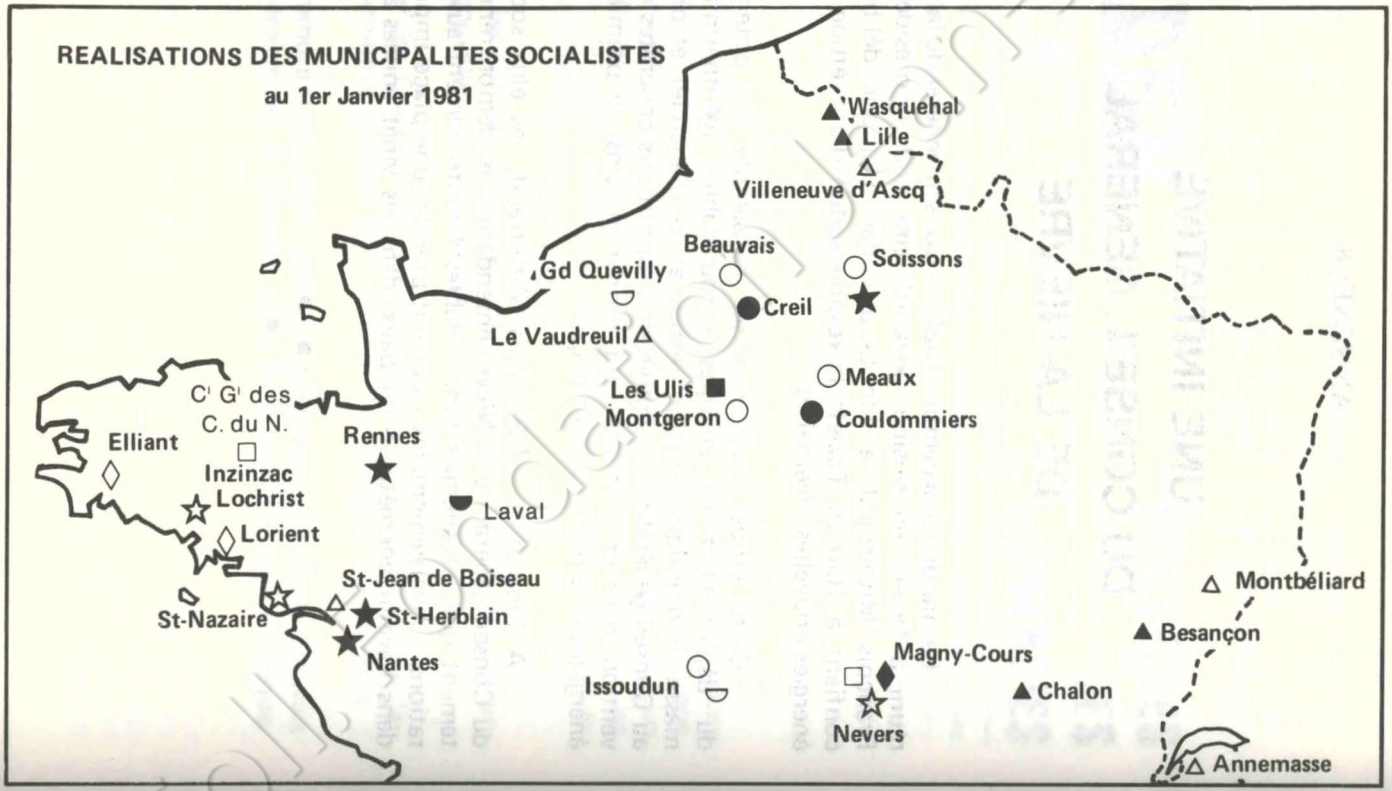

Collection Fondation Jean-Jaurès

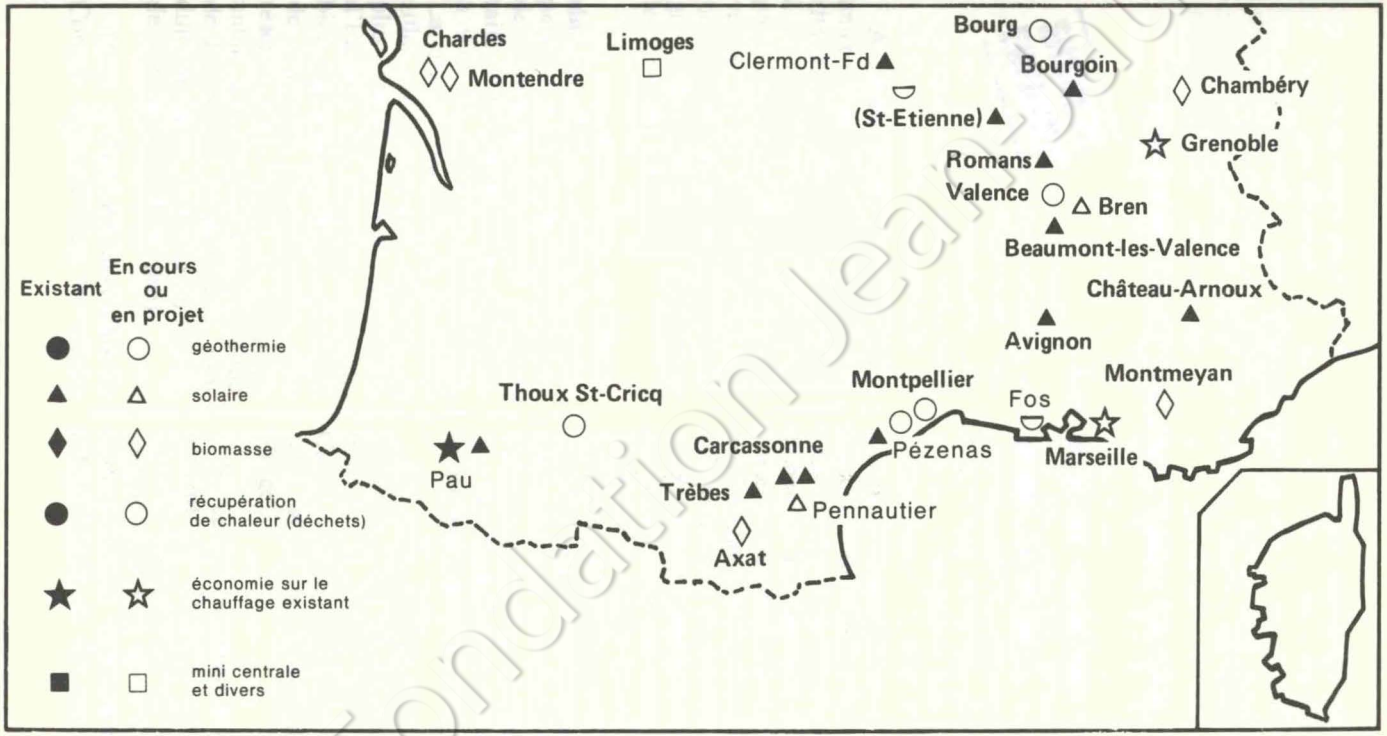

ADEN

Coll. Fondation Jean Jaurès

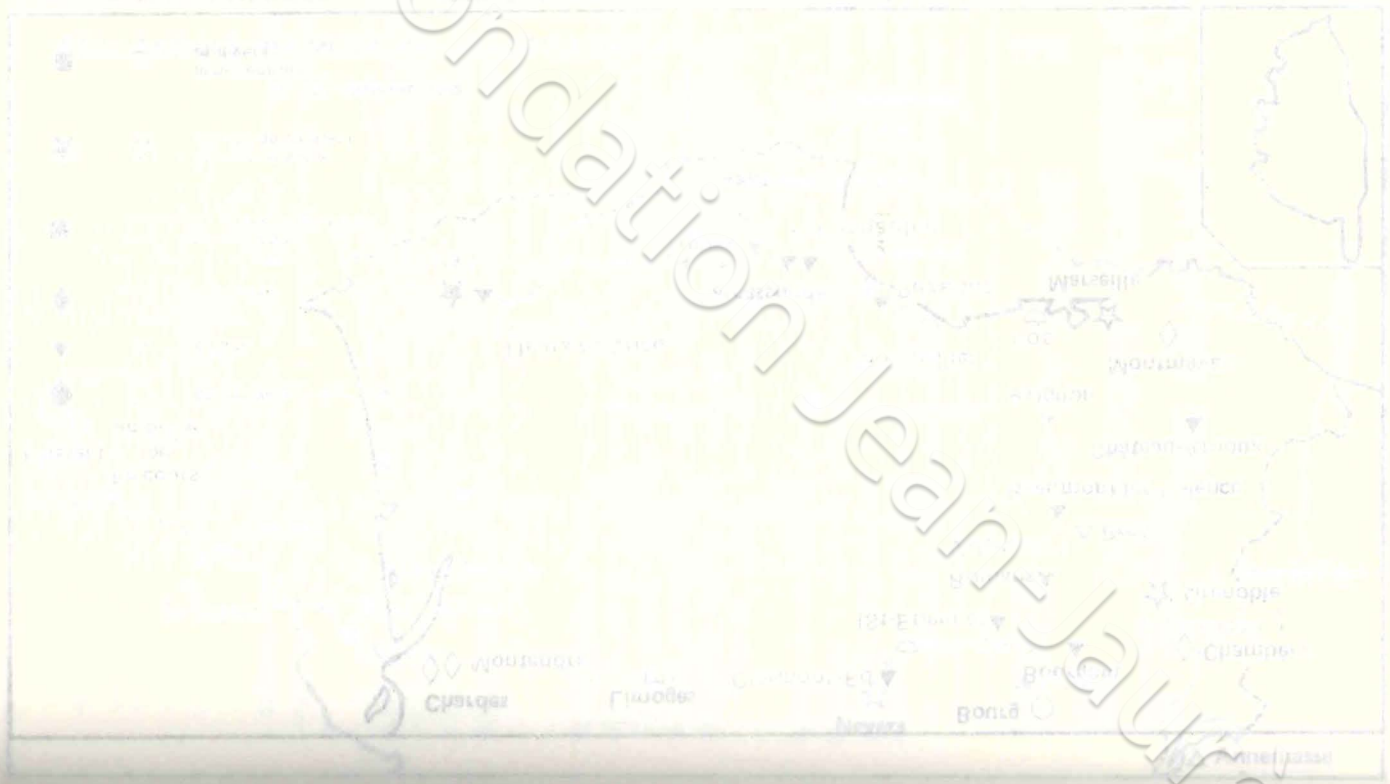

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ANNEXE 10

Hydraulique, alcool, géothermie, solaire, biomasse,



Les Régions socialistes donnent l'exemple

A l'horizon des Conseils régionaux où les socialistes sont majoritaires — du Nord - Pas de Calais à la Provence - Côte d'Azur en passant sur la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin — une préoccupation : économiser l'énergie et, du même coup, développer les énergies nouvelles.

Un cas particulier : le **Limousin.** En effet la région la moins peuplée et la moins industrialisée de France est largement excédentaire dans la production d'énergie, à 99,9 % d'origine hydraulique. La division minière de la Crouzille, constitue, par ailleurs, le plus grand gisement d'uranium d'Europe. Et pourtant l'Assemblée régionale a décidé, au début de l'automne de co-financer, sous réserve que l'Etat y participe aussi, une étude sur l'utilisation de l'alcool de topinambour, produit spécifique de la région (40 % de la production française).

Dans le **Nord-Pas-de-Calais,** le Conseil régional vient de mettre sur pied l'association « Norcal-énergie » afin d'aider les collectivités locales dans leurs problèmes d'énergie. Ici, les élus régionaux portent une attention particulière à la géothermie : le Conseil régional co-finance avec le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) une campagne de prospection dans la région de Saint-Amand-les-Eaux. Si les forages en cours - qui permettraient d'alimenter en eau chaude tout le Valenciennois - se révèlent positifs, le Conseil régional montera un programme plus systématique.

Un atout majeur pour ce type d'énergie : 85 % de la population de la région Nord-Pas-de-Calais vit en zone urbaine assurant ainsi la rentabilité d'un forage.

En ce qui concerne le développement de l'énergie solaire, le Conseil régional est en train de mettre sur pied avec l'Etat et l'office H.L.M. une opération de réhabilitation et de construction

de 36 000 logements équipés au solaire, sur trois ans. Coût total : trois milliards de francs dont 200 millions à la charge de la Région. Ainsi un marché pour les concepteurs et installateurs de matériel solaire est-il en train de se créer qui permettra d'en abaisser les coûts et d'en banaliser la technique.

Le Conseil régional de **Provence-Côte d'Azur,** s'il n'a pas de plan géothermique, intervient tous azimuts depuis 1975 par l'intermédiaire des collectivités locales, offices H.L.M., organisations agricoles, pour financer les études et le surcoût d'installations solaires. Une convention signée entre la Région et les bénéficiaires permet au Conseil régional d'être régulièrement informé du résultat des techniques et de la marche de l'exploitation. Deux réalisations à son actif fonctionnent depuis un an (économie de 50 % par rapport au fuel) : un groupe d'H.L.M. à Rousset dans les Bouches-du-Rhône et une tour de cent logements H.L.M. en Avignon, chauffés et alimentés en eau chaude grâce à des capteurs solaires.

Le Conseil régional subventionne également le Centre d'application des techniques appropriées au développement des Alpes du Sud, près de Digne, qui a ouvert, pour les gens du pays, des chantiers de construction de chauffe-eau solaires par les utilisateurs eux-mêmes. Initiative intéressante dans l'application de la biomasse (énergie végétale) mais encore à l'état expérimental : une école de Montmeyan (Var) est chauffée par le biométhane provenant du compost de broussailles. Cette installation a reçu une subvention de 100 000 F du Conseil régional, le complément ayant été fourni par le Conseil général du Var.

En **Bourgogne,** c'est un vaste programme d'économie d'énergie que l'Assemblée régionale a décidé d'engager en 1980, en collaboration avec l'Agence pour les Economies d'Energie. Des conventions seront passées avec les collectivités locales, offices H.L.M. et autres établissements publics : 1 500 000 F sont déjà inscrits au budget primitif. Actuellement on attend les dossiers : 60 % du coût des études sera financé par le Conseil régional et l'Agence. Une prime de 400 F sera accordée par tonne-équivalent-pétrole économisée.

Au pays des volcans (à peine éteints !) le Conseil régional d'**Auvergne** a financé trois études sur la nappe géothermique dans l'agglomération clermontoise ; on attend avec impatience pour le début de l'année 1980 les résultats de deux forages (un premier sondage au nord-ouest de Clermont n'ayant pas répondu aux espoirs).

Autre étude financée par l'Assemblée régionale : l'ensoleillement de la région Auvergne. Dans le domaine de l'énergie solaire, le Conseil régional finance l'équipement de bâtiments publics en capteurs solaires.

Géothermie, solaire

ENQUETE ENERGIES

Le grand Sud-Ouest n'a pas attendu Giscard

Pour les élus socialistes qui sont à la tête des trois régions du Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) le discours du chef de l'état à Mazamet pourrait — en ce qui concerne le développement des énergies nouvelles — se résumer en ces termes : beaucoup de bruit pour rien. Ils font aussi remarquer que les socialistes n'ont pas attendu le voyage dans leurs régions du président de la République pour prendre des initiatives dans le domaine du solaire et la géothermie.

En Aquitaine, l'idée de créer « Aquitainergie », une structure comparable à « Norcalénergie » a rapidement fait son chemin. Lancée à Pau, le 7 septembre dernier, par André Labarrère, elle a été reprise le 15 octobre par le Conseil régional. En accord avec les cinq départements, les communes importantes de la région, l'université de Bordeaux, le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), les organismes consulaires et la Société Nationale Elf Aquitaine.

L'association devrait voir le jour dès février 1980. Une double vocation lui est assignée : la recherche d'économies d'énergie et le développement des énergies nouvelles. Elle financera des opérations, servira de conseil aux collectivités locales. L'information et la formation sont aussi au programme d' « Aquitainergie ».

Dans cette région que les experts s'accordent à reconnaître comme particulièrement bien douée au plan géothermique (de l'eau peu minéralisée à 45°-50° de température entre 1 200 et 1 400 mètres de profondeur) le B.R.G.M. s'active beaucoup. Le forage (1 850 m) effectué en 1976, qui a permis d'alimenter en eau chaude 384 logements à Mont-de-Marsan, ainsi que l'hôpital et une partie de la base aérienne de cette ville, donne bon espoir quant à la quinzaine de forages effectués sur le territoire de la communauté urbaine de Bordeaux dont le socialiste Michel Saint-Marie est président.

Le Conseil régional de **Midi-Pyrénées** finance une étude du B.R.G.M. pour mesurer les gradients de température de cette nappe d'eau chaude souterraine d'Aquitaine. Financement également de la région pour le projet d'installation du chauffage géothermique de serres à Thoux-Saint-Cricq (Gers) pour la somme

de 150 000 F. Un autre projet plus ambitieux concernant 18 ha à La Mazère est à l'étude. Lui aussi devrait être financé par le Conseil régional.

Dans le domaine du solaire, la région a co-financé en 1976 l'installation du chauffage pour un groupe scolaire à Carbonne (Haute-Garonne) coût : 118 750 F. Un atout pour la région Midi-Pyrénées : une équipe toulousaine de chercheurs et d'ingénieurs planchent déjà sur le sujet et ont exporté certains de leurs travaux en Algérie.

C'est en **Languedoc-Roussillon,** très exactement à Odeillo (Pyrénées Orientales), que « Thémis », la première centrale solaire doit voir le jour. Malgré les réductions de crédits qu'a connues ce projet il devrait, de l'avis des spécialistes constituer un banc d'essai pour la technologie avancée. Le Conseil régional en co-finance l'installation.

Le 3 juillet dernier l'assemblée régionale a voté le principe de la création d'une Fondation pour les énergies nouvelles et le développement, en commun avec la Région Provence-Côte d'Azur. Le but de cette opération est de susciter la réflexion sur l'aménagement de ces régions et leur développement grâce aux énergies nouvelles. Chaque année la fondation distribuera plusieurs prix pour les meilleures réalisations et les meilleures recherches.

Un fond d'intervention en matières d'énergies nouvelles est actuellement mis sur pied par le Conseil régional pour les collectivités locales. Opérationnel en 1980, il aidera les petites communes à s'équiper en solaire.

Géothermie à Valence (Drôme)

ENQUETE ENERGIES

Un réservoir naturel chauffera bientôt plus de 8 000 logements

C'est le 25 janvier 1980 que le Conseil municipal de Valence devrait annoncer la décision d'effectuer un forage géothermique au Nord-Est de la cité. Auparavant la campagne de vibrosismique actuellement en cours devra confirmer les études commencées en 1974 par le B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières). Ces études concluent à l'existence probable, à une profondeur de l'ordre de 2 200 à 2 900 mètres, d'un réservoir d'eau à la température de 90° à 100°.

Si cette découverte se confirme, 2 600 équivalents-logements (notamment les usines Crouzet et certains bâtiments municipaux) et les 5 500 logements de la Z.U.P. de Valence pourraient bientôt utiliser la géothermie pour leur chauffage et leurs besoins en eau chaude sanitaire. Le pourcentage de consommation annuelle par la géothermie sera de 50 % pour les utilisations classiques, de 100 % pour l'eau chaude sanitaire de la Z.U.P. et de 30 % pour le chauffage de la Z.U.P. en demi-saison.

Le coût de l'opération déterminante, c'est-à-dire le forage (environ 13 millions) est pris en charge à 80 % par le Comité de géothermie, le solde par le Conseil général de la Drôme et par la ville qui y consacrera 500 000 F. Si le forage s'avère positif, la ville remboursera la subvention du Comité de géothermie en exploitant les installations par l'intermédiaire d'une régie municipale spéciale.

Cette opération de grande ampleur représente pour Valence et sa municipalité (présidée par le socialiste Rodolphe Pesce) un pari à long terme : la valeur réelle du réservoir souterrain, les possibilités de financement qu'elle peut engager (30 à 40 millions de francs) et les contraintes qu'elle peut accepter en matière d'urbanisme (réseau dans la ville).

« L'enjeu pour nous, dit Roger Lelong, adjoint au maire et « cheville ouvrière » de l'opération, est de devenir à long terme, un partenaire effectif en matière de politique énergétique et de développer un outil dont nous aurons la maîtrise. »

La municipalité n'a d'ailleurs pas hésité à mettre tout son crédit politique dans la balance : des réunions de présentation, des conférences de presse, des expositions, ont été organisées.

A noter aussi que le Conseil général de la Drôme présidé par le socialiste Maurice Pic avait subventionné en 1977 l'étude du B.R.G.M. sur les possibilités d'exploitation à Valence des eaux chaudes souterraines pour le chauffage urbain.

Une volonté et des moyens pour que Valence soit une des premières grandes villes productrices d'énergie nouvelle.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Malgré la mesquinerie libérale des pouvoirs publics

ENQUETE ENERGIES

Coulommiers, numéro un de la géothermie

C'est à Coulommiers (Seine-et-Marne) que va se dérouler la plus importante opération française de géothermie de l'année 1980. La sonde commencera à descendre le 15 février dans le plateau du Theil. Il s'agit d'aller chercher à 2 150 mètres de profondeur de l'eau dont la température est évaluée à 75°/78°. Le but de ces travaux qui dureront cinq mois est de chauffer les logements H.L.M., 4 000 habitants de l'ancienne Z.U.P. du Theil, un centre hospitalier de 500 lits et la cité scolaire.

« J'ai réveillé la Belle au bois dormant », dit André Gailing, maire socialiste de Coulommiers (élu en 1977). En effet, l'idée d'utiliser la géothermie dans la cité briarde date de 1946. Déjà à cette époque le député-maire socialiste René Arbeltier avait projeté de chauffer la piscine municipale grâce à l'eau chaude géothermale de la nappe du Dogger.

Cette nappe est la mieux connue du Bassin parisien grâce aux nombreux forages effectués... pour la prospection pétrolière. Les zones où l'on peut extraire, en quantité suffisante, de l'eau à plus de 50° couvrent dans le Bassin Parisien une superficie de 15 000 kilomètres carrés. Déjà à Melun (depuis 1970), à Creil (depuis 1976), des milliers de logements sont chauffés et alimentés en eau chaude sanitaire grâce à l'eau du Dogger. Des études sont en cours à Cergy-Pontoise et à Meaux.

En 1977, l'équipe d'union de la gauche qui venait d'être élue à la mairie décide de créer un organisme public : le syndicat mixte pour la géothermie à Coulommiers. La ville, le centre hospitalier et l'Office H.L.M., y étaient représentés à parts égales.

Une économie considérable

Le syndicat s'adressa au B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières) et à Géochaleur (société spécialisée dans ce domaine et issue de l'Union nationale des H.L.M.) pour élaborer le projet. Les études révélèrent que même si la géothermie ne pouvait assurer la totalité des besoins (lorsque la température extérieure tombera au dessous de — 3°, il faudra fournir un appoint par des chaufferies classiques au gaz) l'économie réalisée en combustible sera de 3 450

tep (tonne équivalent pétrole) par an.

Restait à soumettre le dossier au Comité de géothermie, organisme dépendant du ministère de l'Industrie. C'est alors que les élus apprirent avec étonnement que le fait que les demandeurs de l'aide publique soient des organismes publics posait un problème.

Jusqu'à présent une partie du risque d'échec des forages était supportée par ceux qui tentaient l'opération, généralement des sociétés privées ; en « échange » de ce risque, ces sociétés se rattrapaient par leurs profits ultérieurs. C'est pourquoi Coulommiers a obtenu un prêt limité à 80 % du coût des forages, prêt se transformant en subvention en cas d'échec. « Donc, conclut André Gailing, 20 % sera à la charge du Syndicat mixte. » « Agir ainsi, c'est inciter les collectivités locales et les organismes publics concernés à laisser entre les mains du privé le développement des énergies nouvelles. »

On retrouve là l'expression du giscardisme avancé : facilités pour le « privé », chicaneries pour le « public ».

ENQUETE ENERGIES

Carcassonne : une réussite solaire

Député de l'Aude en 1978, le socialiste Joseph Vidal est président de l'Office public H.L.M. de son département depuis 1973. Cet enseignant technique de profession, tire dès la fin de l'année 1974, les conséquences de la crise pétrolière qui commence ! Le chauffage devient trop cher pour les locataires des H.L.M. Il faut remplacer le fuel par le soleil. Aussi décide-t-il d'expérimenter à Trèbes — petite cité dortoir de la banlieue de Carcassonne — le chauffage solaire.

Un lotissement de 97 pavillons est en construction. Il fait équiper un pavillon avec des panneaux solaires et un autre de mêmes dimensions en tout électrique ; même chose pour deux villas jumelles. 15 chauffe-eau solaires sont également installés. Voilà le test. C'est une grande première en France.

Pour le pionnier Joseph Vidal, ça n'a pas été sans mal. Les résultats reflètent les difficultés : quand le matériel a été défaillant, il n'y a pas eu d'économies. En revanche, quand le matériel a fonctionné correctement, c'est jusqu'à 60 % d'économies d'énergie qui ont été réalisées.

Unique en France

Aussi de l'expérience « de laboratoire », Joseph Vidal passe-t-il en 1976 à l'équipement de 50 logements (dont la caserne des pompiers) à Carcassonne. La cité Auriol devient la cité solaire : 390 m² de capteurs, associés à une pompe à chaleur et à une réserve de 25 000 litres d'eau sont installés. Quand l'ensoleillement est insuffisant, c'est l'électricité qui prend le relais.

Face à cette réalisation unique en France, les pouvoirs publics et E.D.F. traînent les pieds ! Le kilowatt de la cité solaire est facturé plus cher que celui fourni à la cité voisine équipée en tout électrique. Une forme d'aide au développement du solaire, en somme ! Et pourtant on a dépensé 360 000 kW par an à la cité solaire et 668 000 kW par an à la cité Joseph Tiraud, prise comme point de comparaison !

Malgré la mauvaise volonté des Pouvoirs Publics le solaire est rentable. Même si pour une installation « tout électrique » le propriétaire doit verser à E.D.F. une avance sur consommation de 3 000 F, ce qui pour les Offices H.L.M., promoteurs de milliers

d'appartements, représente des sommes considérables.

L'Aude est bien décidée à continuer à construire « solaire ». Une opération de 55 logements individuels est en projet, à Carcassonne encore. Cette fois les architectes planchent pour trouver une véritable « esthétique solaire ».

Dans l'Aude, le courant en faveur du solaire passe : deux entreprises carcassonnaises ont orienté leur production vers la fabrication des capteurs solaires et des chauffe-eau solaires. Le matériel est maintenant au point. Seul problème pour l'Office H.L.M. : respecter les coûts de construction du logement social.

Conclusion de Joseph Vidal : « Il faut savoir que le logement engouffre 35 % de la facture pétrolière de la France. Or, une installation solaire pour un seul logement moyen (chauffage et eau sanitaire) permet d'économiser une tonne d'équivalent pétrole par an. Il est donc possible de réduire la note de la France en même temps que celle du chauffage des familles. »

Coll. Fondation Jean Jaurès

ANNEXE 11

Les traités européens en matière énergétique

La base juridique des dispositions communautaires qui ont donné naissance à ce que l'on a l'habitude d'appeler « politique énergétique européenne » se trouve dans les trois traités signés en 1951 et 1957 par les pays de l'Europe des six (R.F.A., Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique et France) auxquels sont venus se joindre à partir du 1er janvier 1973 trois nouveaux pays (Grande-Bratagne, Danemark et Irlande) et, depuis le 1er janvier 1981, la Grèce.

Les deux sources d'énergie les plus directement concernées par les Traités communautaires sont le **charbon** (Traité de Paris, 1951, instituant la première communauté, celle du charbon et de l'acier) et le **nucléaire** (Traité de Rome, 1957, instituant la Communauté Européenne de l'énergie atomique plus connue sous le nom de EURATOM).

Mais le Traité créant la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) — plus connue sous le nom de Marché Commun — évoque aussi les politiques énergétiques à mener dans les autres domaines et s'efforce d'envisager une politique énergétique globale (Art. 103 et 235 du Traité de la C.E.E.).

Il faut souligner que la politique énergétique, à la différence d'autres dispositions économiques comme l'union douanière, la politique commerciale ou la politique agricole commune, n'a pas donné lieu à une proposition globale dès l'élaboration des Traités.

Sauf pour le charbon, source principale d'énergie de nos pays lors de la signature du Traité de Paris en 1951, et dans une moindre mesure pour le nucléaire, les questions énergétiques n'ont été abordées qu'indirectement dans les textes communautaires jusqu'à la crise de 1973-74.

N° 592

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SIXIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 juin 1978.
Annexe au procès-verbal de la séance du 17 octobre 1978.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à améliorer l'***information** *en matière* **nucléaire.**

(Renvoyée à la commission de la Production et des Echanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La politique énergétique lancée en 1974 par le gouvernement Messmer, et poursuivie depuis par MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Barre, repose sur une option principale, le recours massif et accéléré à l'électricité d'origine nucléaire, provenant dans un premier temps de centrales de la filière américaine P.W.R., puis de centrales de la filière surrégénératrice du type Super-Phénix. Les autres sources d'énergie sont négligées et aucune politique sérieuse d'économie d'énergie n'a été mise en place.

Cette politique, décidée de la manière la plus technocratique en dehors de tout débat public, est imposée de manière autoritaire et parfois violente aux populations, en abusant des possibilités offertes par l'absence de législation spécifique, et une réglementation inadaptée.

— 2 —

Ce comportement provoque un mouvement de protestation de plus en plus fort dans tout le pays. Les événements de l'été 1977 à Creys-Malville illustrent cette situation. Mais les inquiétudes des élus et des citoyens, les mises en garde des organisations politiques et syndicales, des associations d'écologistes et de consommateurs, des groupements de scientifiques, se sont jusqu'ici heurtées au silence des pouvoirs publics qui poursuivent avec entêtement un projet inacceptable. Et ce n'est pas la création d'un conseil de l'information électronucléaire, présidé par un membre du Gouvernement, dont les membres sont nommés par le Premier ministre, qui pourra répondre à ces interrogations.

Cette politique doit être profondément remise en cause ; les socialistes ont pris des engagements fermes :

— Nous proposons d'une part un moratoire, en ce qui concerne la construction de la centrale surrégénératrice de 1.200 MW de Creys-Malville, comme pour tout projet de construction de centrales surrégénératrices à des fins industrielles. Cette démarche ne signifie pas la remise en cause de la recherche sur la surrégénération. Mais concernant ses applications industrielles, le parti socialiste considère qu'elles ne peuvent intervenir qu'à terme ;

— Nous proposons d'autre part la suspension de toute nouvelle commande de tranches nucléaires pendant une période de dix-huit mois à deux ans.

Pendant cette période doit être organisé un vaste débat démocratique qui débouche sur la définition d'un nouveau plan énergétique, et sur le vote d'une loi nucléaire définissant les moyens propres à assurer le contrôle par la puissance publique de l'ensemble du cycle nucléaire, c'est-à-dire en particulier :

- les modalités de contrôle des citoyens et de leurs élus sur les processus de décision, aussi bien au niveau national que régional ;
- les responsabilités des différents organismes ayant à intervenir dans le domaine de la sûreté nucléaire ;
- les modalités de prise de contrôle par la collectivité publique de l'ensemble de la filière industrielle du nucléaire ;
- le statut des travailleurs de cette branche industrielle.

— 3 —

Quant à la présente proposition de loi, elle vise à mettre en place les structures propres à assurer tant au niveau national que local le déroulement démocratique du débat sur l'énergie que les habitants de ce pays attendent. Ces structures devront en premier lieu permettre une information réciproque aussi claire et objective que possible des citoyens, des scientifiques et des hommes politiques, sur l'ensemble des problèmes énergétiques, c'est-à-dire aussi bien sur les aspects techniques que sur les implications économiques, sociologiques, voire militaires, des différentes alternatives énergétiques...

Le dispositif que nous proposons comprend un organisme national, l'Agence nationale de l'information nucléaire, et des agences régionales. Indépendantes du pouvoir exécutif, ces structures reçoivent le statut d'établissement public. Leurs conseils d'administration représentent de manière très large l'ensemble des parties prenantes au débat nucléaire ; ils comprennent des élus, locaux et nationaux, des représentants des syndicats, des diverses associations, en particulier des associations de défense du Cadre de vie et de l'Environnement, et peuvent s'adjoindre des personnalités compétentes : universitaires... Ces divers représentants sont choisis par les organismes qu'ils représentent.

Les agences donnent librement, ou à la demande des différentes instances politiques du pays, leur avis sur toute question se rapportant à l'énergie nucléaire. L'Agence nationale, plus particulièrement compétente pour traiter des problèmes généraux de politique nucléaire, a un rôle particulier d'information auprès des parlementaires. Elle est dotée d'un large pouvoir d'enquête dont les conditions d'exercice seront précisées par la suite.

Elle peut être saisie directement par les élus nationaux et locaux, les représentants des régions, les associations ayant pour objet la protection du cadre de vie et de l'environnement, les syndicats, et les organisations professionnelles.

Les agences régionales, compétentes pour les problèmes régionaux, sont les interlocuteurs privilégiés des assemblées régionales. Elles ont plus particulièrement pour mission, dans un premier temps, la mise en œuvre du débat national sur l'énergie nucléaire que nous proposons. Elles sont également étroitement associées à toutes les procédures d'implantation d'éventuelles installations nucléaires. Elles peuvent être saisies par toute collectivité, ou association, et par le simple citoyen.

Enfin, l'ensemble des avis et travaux des agences nationales et régionales fait l'objet d'une publication.

Tels sont les objets de la présente proposition de loi que nous vous demandons de bien vouloir adopter.

PROPOSITION DE LOI

TITRE I : *L'Agence nationale de l'information nucléaire.*

Article premier.

Il est créé une Agence nationale de l'information nucléaire, A.N.I.N., qui reçoit le statut d'établissement public.

Art. 2.

L'A.N.I.N. a une mission générale d'information sur l'ensemble des choix nucléaires, y compris les choix technologiques. Cette mission porte en particulier sur le processus de décision et sur le fonctionnement des installations de la chaîne industrielle nucléaire.

Art. 3.

Elle dispose, pour l'accomplissement de sa mission, d'un pouvoir d'information étendu à l'ensemble des installations industrielles, entreprises et administrations, participant directement ou indirectement à l'activité nucléaire du pays, à l'exclusion des informations qui pourraient être couvertes par le secret industriel ou le secret de la Défense nationale.

Art. 4.

Elle donne son avis sur toutes les questions concernant l'énergie nucléaire, et en particulier sur les textes de loi s'y rapportant. Elle publie un rapport annuel d'information.

— 5 —

Art. 5.

Elle est saisie par l'intermédiaire de ses agences régionales, ou directement par les élus nationaux et locaux, les représentants de la région, les associations du cadre de vie et de l'environnement, les syndicats, les différents organismes professionnels à vocation régionale ou nationale, sur les question d'intérêt national se rapportant à l'énergie nucléaire.

Art. 6.

Tous les travaux et avis de l'A N.I.N. font l'objet d'une publication.

Art. 7.

Le conseil d'administration de l'A.N.I.N. est composé, à part égale :

- d'élus ;
- de représentants des organisations syndicales ;
- de représentants des associations, en particulier des associations du cadre de vie et de l'environnement.

Il comprend également des représentants des agences régionales de l'information nucléaire.

Les membres du conseil d'administration sont choisis par les organismes qu'ils représentent.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

TITRE II : *Les Agences régionales de l'information nucléaire.*

Art. 8.

Il est créé dans chaque région une Agence régionale de l'information nucléaire (A.R.I.N.), qui reçoit le statut d'établissement public.

— 6 —

Art. 9.

Les A.R.I.N. ont une mission d'information et de consultation auprès des différentes collectivités locales et régionales, et auprès de la population, en liaison avec l'A.N.I.N.

Art. 10.

Elles sont également associées aux différentes phases des procédures d'implantation des installations nucléaires.

Art. 11.

Elles sont saisies directement par le citoyen, ainsi que par les élus locaux, les représentants de la région, les associations du cadre de vie et de l'environnement, les syndicats et les différents organismes professionnels, sur les questions se rapportant à l'énergie nucléaire.

Art. 12.

Tous les travaux et avis des A.R.I.N. font l'objet d'une publication.

Art. 13.

Le conseil d'administration des A.R.I.N. est composé, à part égale :

- d'élus ;
- de représentants des organisations syndicales ;
- de représentants des associations, en particulier des associations du cadre de vie et de l'environnement.

Les membres du conseil d'administration sont choisis par les organismes qu'ils représentent.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

Art. 14.

Afin de couvrir les dépenses résultant des dispositions des articles 1 à 13 ci-dessus, la loi de finances qui suivra la promulgation de la présente loi, déterminera l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement d'une taxe frappant les consommations d'énergie électrique en moyenne tension.

N° 1417

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SIXIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 novembre 1979.
Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1979.

PROPOSITION DE LOI

relative à la nécessité de relancer
la **production charbonnière française.**

(Renvoyée à la commission de la Production et des Echanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1985, les Charbonnages de France auront fermé le bassin du Nord - Pas-de-Calais et une grande partie du bassin du Centre-Midi, ce qui se traduira chaque année par la suppression de 5.000 emplois.

Cette politique ne fait qu'aggraver l'évolution de la situation économique française qui voit la situation de l'emploi se dégrader d'une façon dramatique (près de 1.500.000 chômeurs en novembre 1979) ; elle aggrave également notre dépendance énergétique.

Le charbon est notre principale source nationale d'énergie et une relance de notre production charbonnière est plus que jamais nécessaire.

Coll. Fondation Jean Jaurès

— 2 —

La crise de l'énergie a en effet provoqué depuis 1973 de profonds changements de structure dans l'approvisionnement énergétique français. On s'est alors aperçu que du plan Jeanneney au plan Bettencourt on avait trop vite sonné le glas du charbon français.

En 1947, le charbon fournissait 80 % des disponibilités énergétiques du pays et la France produisait les trois quarts des 63 millions de tonnes consommées. Mais dès 1960, le déclin s'amorçait : l'objectif de production pour 1965 était fixé à 53 millions de tonnes alors que la production française avait atteint le chiffre record de 60 millions de tonnes en 1958. En 1968, le plan Bettencourt accentue nettement la régression puisqu'il fixe à 10 millions de tonnes en 1983 le nouvel objectif de production.

Le brutal renchérissement du coût du pétrole en 1973-1974 entraîne une révision de ces prévisions : la « relance » charbonnière de 1974 prévoit une production de 20 millions de tonnes en 1980 et de l'ordre de 15 millions de tonnes pour 1983. Mais ce nouveau « plan charbonnier » n'avait pas pour but de relancer la production mais tout au plus d'en ralentir la régression.

Cette situation est inacceptable à une époque où tous les grands pays industriels, les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, prévoient d'augmenter ou de relancer leur production de charbon. Les Etats-Unis par exemple ont prévu de doubler leur production entre 1975 et 1985.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que la consommation de charbon de la France augmente : elle est passée de 46,7 millions de tonnes en 1974 à 48,2 millions de tonnes en 1978. Dans le même temps les importations françaises de charbon sont passées de 21,3 à 25,5 millions de tonnes. Or des écarts de prix importants sont constatés entre charbon sous barème français et charbon importés. C'est ainsi qu'en 1977 le prix de vente en gros du charbon à usage domestique importé de République fédérale d'Allemagne et d'U.R.S.S. était supérieur de 12 à 74 % à celui du charbon vendu par les houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Le blocage des prix imposé aux Charbonnages de France et auquel il n'a été mis fin que depuis le 1er juillet 1978, s'est traduit pour l'exercice 1977 par une perte de recettes de l'ordre de 350 millions de francs.

Ces quelques chiffres montrent à l'évidence qu'il est grand temps de reconsidérer la politique charbonnière française. Les ressources de notre pays nous y autorisent : les Charbonnages de France ont estimé que les réserves françaises prouvées s'élevaient à 1.400

millions de tonnes dont plus de 400 sont à l'heure actuelle techniquement et économiquement exploitables. Or ces évaluations sont sans doute nettement sous-estimées. La France a en effet pris un retard considérable dans la prospection et la reconnaissance des gisements houillers. En 1976 l'Union française des géologues déclarait : « Depuis 1950 aucune reconnaissance sérieuse n'a été réalisée par les houillères... Depuis leur découverte par des forages pétroliers des gisements de charbon profonds n'ont pas été reconnus ou étudiés sérieusement en vue de leur exploitation classique ou comme producteurs éventuels de gaz ». Situation d'autant plus regrettable que de nouvelles perspectives d'utilisation du charbon s'ouvrent aujourd'hui : transformation soit en gaz, soit en hydrocarbures liquides. L'idée d'une exploitation du charbon par gazéification *in situ* n'est d'ailleurs pas nouvelle puisque l'U.R.S.S. applique industriellement ce procédé depuis les années 1930. Mais les progrès techniques et scientifiques récemment réalisés dans ce domaine permettent d'envisager à terme la maîtrise complète de ce procédé d'exploitation des gisements profonds. Des recherches sont actuellement entreprises en France même par le groupe d'étude de la gazéification souterraine (G.E.G.S.) qui a déjà élaboré un programme et commencé des travaux dans la région de Bruay-en-Artois. Mais les moyens consacrés à cette recherche sont plus qu'insuffisants. Il serait regrettable de continuer à négliger plus longtemps ces immenses possibilités et ce d'autant plus qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité de notre approvisionnement.

Cette sécurité ne saurait être obtenue sans consentir d'importants efforts pour la mise en valeur de nos ressources nationales. Les participations prises dans des mines à l'étranger au cours de ces dernières années ne sauraient permettre à elles seules d'assurer la sécurité de notre approvisionnement en charbon. Or le charbon est la seule source d'énergie pour laquelle la France a les moyens de réduire sa dépendance à l'égard de l'extérieur.

Dans cette optique, il faut bien évidemment cesser de déterminer la politique à suivre en fonction du seul critère du « coût d'exploitation ». Les considérations de rentabilité immédiate ou du moins d'équilibre qui ont dicté jusqu'à présent la politique suivie par les Charbonnages de France ne peuvent conduire qu'à sous-estimer l'importance du facteur de sécurité d'approvisionnement et celle de facteur social, difficile à chiffrer mais à coup sûr essentiel.

— 4 —

La nation a depuis longtemps une dette de reconnaissance à l'égard des mineurs : on leur a beaucoup demandé et ils ont beaucoup fait depuis plus d'un siècle pour le développement de l'industrie, puis pour la reconstruction de l'économie dévastée ; depuis quelques années ils subissent avec dignité l'épreuve d'une récession et d'une reconversion qu'une autre politique à la fois plus généreuse et plus réaliste, aurait pu leur épargner.

Il est donc grand temps de privilégier la production française de charbon. Une telle action permettra de renforcer la sécurité de notre approvisionnement, de diminuer de façon appréciable notre déficit commercial dans ce secteur, et de contribuer à rendre moins douloureux un grave problème social.

Tel est, brièvement exposé, l'objet de la présente proposition de loi que, pour toutes ces raisons, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

La sécurité et la diversification des approvisionnements énergétiques de la France, les nouvelles conditions économiques de notre approvisionnement en énergie, la nécessaire revitalisation de régions minières en cours d'abandon rendent nécessaires la mise en œuvre d'un nouveau plan charbonnier qui devra donner une nouvelle orientation à la politique française dans ce domaine en se fixant pour objectif principal l'augmentation de la part du charbon national dans la consommation d'énergie primaire.

Art. 2.

Les Charbonnages de France et le Bureau de recherches géologiques et minières sont chargés d'une étude qui devra permettre d'établir le bilan des réserves charbonnières actuellement exploitables et de déterminer les explorations complémentaires indispensables pour une meilleure connaissance des ressources françaises de charbon.

Art. 3.

Le plan charbonnier comportera un calendrier des investissements nécessaires à sa mise en œuvre et qui devra être établi par le Gouvernement dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi. Ces investissements devront notamment permettre pour les cinq prochaines années le développement de l'exploitation des houillères actuelles et éventuellement de celle de nouveaux gisements. Ils devront également prévoir la mise en service de nouvelles centrales thermiques au charbon et la modernisation des centrales actuelles.

Art. 4.

Le plan charbonnier devra également prévoir les moyens nécessaires au développement de la recherche fondamentale et technologique relative à la gazéification et à la liquéfaction du charbon et à l'application de ces méthodes aux gisements français.

Art. 5.

En complément de la subvention destinée aux houillères nationales et des subventions d'équipement dans le domaine de l'approvisionnement et des matières premières, prévues au budget du ministère de l'Industrie, une taxe sur le charbon importé des pays extérieurs de la Communauté économique européenne sera affectée au financement des mesures nécessaires à l'application de la présente loi.

Coll. Fondation Jean Jaurès

N° 2126

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SIXIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 octobre 1980.
Annexe au procès-verbal de la séance du 4 décembre 1980.

PROPOSITION DE LOI

tendant à **favoriser** *l'***utilisation** *de l'***énergie solaire.**

(Renvoyée à la commission de la Production et des Echanges à défaut de constitution d'une Commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le conflit irako-iranien, avec la menace qu'il fait peser sur l'approvisionnement en pétrole des pays occidentaux, vient nous rappeler, s'il en était besoin, l'acuité du risque politique qui affecte notre politique énergétique, et par voie de conséquence, notre développement économique.

En effet, la France importe 75 % de son énergie et, sur ce total, le pétrole représente à lui seul près de 60 %.

Coll. Fondation Jean Jaurès

— 2 —

La situation de fait, résultant des conditions d'approvisionnement sur le marché de « l'or noir », qui dépendent en très grande partie de l'attitude du bipôle Arabie-U.S.A., doit inciter la France à se dégager plus que jamais de cette tutelle et à préparer réellement l'ère de « l'après pétrole ».

La réalisation de cette exigence passe obligatoirement par la mise en place d'une politique de diversification des sources d'énergies, dont les effets ne seront appréciables qu'à moyen et long termes et également par une politique d'économie d'énergie, qui mérite des moyens financiers plus importants de la part de l'Etat.

Dans cette diversification, le solaire pourrait constituer un apport important, mais comment cela peut-il être le cas avec un budget pour 1980 de 400 millions de francs représentant 1 % des sommes investies dans le nucléaire ?

En fait, et au-delà des déclarations officielles, on assiste à une véritable mise à l'écart du solaire.

Or, il existe un domaine dans lequel cette source d'énergie est, d'ores et déjà, économiquement utilisable, c'est celui de la production d'eau chaude pour usages domestiques, et du chauffage. Pourtant, 20.000 chauffe-eau solaires seulement ont été installés en France. A titre de comparaison, le Japon en a installé 2 millions.

Au-delà des moyens insuffisants consacrés au développement du solaire, le système de tarification actuel d'E.D.F. pénalise les utilisateurs. Ce système est tel que l'économie d'énergie entraînée par le dispositif solaire ne se trouve que pour partie traduite en économie financière.

C'est pourquoi le groupe socialiste propose qu'un programme de développement du chauffage solaire soit engagé immédiatement.

L'énergie solaire étant par nature décentralisée, les régions et les départements auront un rôle essentiel dans la promotion et le développement de cette énergie et disposeront des moyens financiers nécessaires à ce rôle.

Les agences régionales de l'énergie telles qu'elles ont été définies dans la proposition de loi n° 1557 portant décentralisation de l'Etat, déposée par le groupe socialiste, seront chargées, en particulier, de

la promotion du chauffage solaire : pour cela, elles établiront des plans régionaux de développement, créeront des banques de données concernant cette énergie, et assureront l'information des différentes catégories d'utilisateurs et de fabricants. Les Agences régionales mettront en place dans chaque département une Agence départementale : ces agences seront spécialement chargées d'établir à la demande des utilisateurs potentiels les études et devis des installations solaires : ces études et devis seront gratuits.

A la demande des pouvoirs publics, E.D.F. et G.D.F. étudieront la possibilité de mettre au point une tarification de l'énergie d'appoint à l'énergie solaire moins pénalisante que l'actuelle.

Un ensemble incitatif d'aides aux utilisateurs d'équipements solaires sera mis en place. Ce dispositif sera tel que le surcroît d'investissement consenti par l'utilisateur ait un temps de retour acceptable ; ce temps de retour acceptable sera fixé par décret après consultation des associations de consommateurs et les représentants des différentes catégories d'usagers. Ce dispositif pourrait comprendre, l'octroi de prêts bonifiés, des déductions fiscales portant sur le montant de l'impôt, et serait éventuellement complété par l'octroi de primes.

Dans le respect des sites et du patrimoine architectural, les règlements d'urbanisme seront aménagés afin de ne pas freiner le développement de l'habitat solaire. Au contraire, l'architecture solaire, qui permet de maximiser l'apport de chaleur du soleil, sera développée. Dans les régions particulièrement ensoleillées, tout permis de construire comportera l'étude d'un équipement solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.

Des contrats de branche seront négociés entre les pouvoirs publics et les industriels et fabricants d'équipements solaires. Ces contrats assureront aux branches professionnelles concernées des conditions de financement avantageuses ; en contrepartie, des garanties de fonctionnement et des labels de qualité seront proposés aux usagers.

Les pouvoirs publics joueront un rôle pilote dans le développement du chauffage solaire : en particulier tout bâtiment neuf public comportera un équipement solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.

En conséquence, mesdames et messieurs, nous vous proposons d'adopter la proposition de loi ci-après.

— 4 —

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

I. — Sous réserve des dispositions prévues aux alinéas 2 et 3 ci-dessous, pour sa production d'eau chaude sanitaire, tout bâtiment public neuf comportera obligatoirement un équipement solaire.

II. — Les dispositions du I ci-dessus ne seront pas applicables si le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dudit bâtiment sont assurés pour partie par une énergie autre que les produits dérivés du pétrole, le gaz et l'électricité.

III. — Les dispositions du I ci-dessus ne seront pas applicables, si le surcoût d'investissement excède, par rapport au coût des équipements traditionnels, un taux annuellement fixé par la loi de finances pour chaque région (par décret).

Art. 2.

Dans chaque département est créée une agence pour le développement du chauffage solaire. Cette agence est chargée d'établir les études et devis d'installations solaires. En liaison avec l'agence régionale de l'énergie, elle assure l'information des utilisateurs et des fabricants et installateurs.

Art. 3.

I. — Dans les départements particulièrement favorisés par l'ensoleillement et dont la liste sera établie par décret, le permis de construire de tout bâtiment comportera obligatoirement l'étude et le devis de la mise en place d'un équipement solaire pour la production de l'eau chaude sanitaire.

II. — Les dispositions du I ci-dessus ne seront pas applicables si le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dudit bâtiment sont assurés pour partie par une énergie autre que les produits dérivés du pétrole, le gaz et l'électricité.

III. — Les études et devis d'installation d'un équipement solaire seront gratuits pour tout utilisateur qui en fera la demande à l'agence départementale créée à l'article 2.

Art. 4.

I. — L'avantage fiscal visé à l'article 156 II-1 *bis* du Code général des impôts est remplacé par un crédit d'impôt dont le plafond est fixé par foyer fiscal chaque année par la loi de finances.

II. — Le montant du plafond est doublé lorsque les travaux réalisés sur l'habitation principale pour économiser l'énergie ont pour objet d'installer les équipements utilisant des énergies nouvelles.

III. — Un arrêté du ministère de l'Industrie détermine la liste des équipements concernés.

Art. 5.

Pour faire face aux charges budgétaires résultant de la présente loi, il est institué une taxe spéciale sur les bénéfices des compagnies pétrolières.

Le taux de cette taxe est fixé par la plus prochaine loi de finances qui fixera également la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Coll. Fondation Léon Laurès

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES DANS CET OUVRAGE

A.D.E.N.	Association pour le développement des énergies nouvelles
A.I.E	Agence Internationale de l'Energie
B.E.I.	Banque Européenne d'Investissement
B.R.G.M.	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
C.D.F.	Charbonnages de France
C.E.A.	Commissariat à l'énergie atomique
C.E.C.A.	Communauté Européenne du charbon et de l'acier
C.E.E.	Communauté Economique Européenne
C.F.P.	Compagnie Française des Pétroles
C.G.E.	Compagnie Générale d'Electricité
C.H.S.	Comité d'hygiène et sécurité
C.O.G.E.M.A.	Compagnie générale des matières nucléaires
C.O.M.E.S.	Commissariat à l'énergie solaire
E.D.F.	Electricité de France
E.R.I.S.	Etudes et Recherches de l'Institut socialiste
F.O.B.	Free on board (prix à l'exportation non compris le transport et l'assurance)
F.O.D.	Fuel Oil Domestique
G.D.F.	Gaz de France
G.S.I.E.N.	Groupement scientifique pour l'information sur l'énergie nucléaire
H.T.R.	High Temperature Reactor (Réacteur à haute température)
I.E.J.E.	Institut Economique et Juridique de l'Energie (Grenoble)
kW	Kilowatts
kWh	Kilowattheure
MT	Million de tonnes (Mégatonne)
MW	Mégawatts
Mtep	Million de tonnes équivalent pétrole
O.C.D.E.	Organisation pour la coopération et le développement économique
O.P.E.P.	Organisation des pays exportateurs de pétrole
P.E.O.N.	Commission consultative pour la Production d'Electricité d'Origine Nucléaire
P.U.K.	Péchiney - Ugine - Kuhlmann
P.V.D.	Pays en voie de développement
P.W.R.	Pressurized Water Reactor (réacteur à eau sous pression ou « pressurisée)
tec	Tonne équivalent charbon
tep	Tonne équivalent pétrole
TWh	Térawatt-heure (1 milliard de kilowatts-heure)

UNITES DE MESURE ET EQUIVALENCES

Unités d'énergie

tec = équivalent en énergie d'une tonne de charbon
tep = équivalent en énergie d'une tonne de pétrole
Mtec = million de tonnes équivalent charbon
Mtep = million de tonnes équivalent pétrole
1 tep = 1,5 tec
1 tec = 0,66 tep
1 baril de pétrole = 160 litres
1 tep = 7,3 barils de pétrole
kWh = 1 000 Wattheure
MWh = 1 000 kWh (1 Mégawatt-heure)
TWh = 1 milliard de kWh (1 Terawatt-heure)

Unités de puissance

kW = 1 000 watts (1 Kilowatt)
MW = 1 000 kW (1 Mégawatt)

Equivalence électricité-combustible
(dans les conditions techniques actuelles)

1 000 kWh = 0,222 tep
1 tep = 4 500 kWh
1 Mtep = 4,5 TWh
1 000 kWh = 0,333 tec
1 tec = 3 000 kWh

Coll. Fondation Jean-Jaurès

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

TEXTES DU PARTI SOCIALISTE :

— Projet socialiste, 1980, Club socialiste du livre.
— Documentation socialiste n° 1 : La croissance sociale, juillet 1980, Club socialiste du livre.
— La politique industrielle, Club socialiste du livre, à paraître.
— Nouvelle revue socialiste n° 41, juin 1979, n° 42, juillet 1979.
— Auvergne : les socialistes et l'énergie, mai 1980, Ed. du Montagnard.
— Les socialistes et le débat sur l'énergie. *Le Poing et la Rose*, supplément au n° 42, juin 1975.
— L'énergie. *Le Poing et la Rose*, supplément au n° 58, juin 1977.
— Rapport du Parti socialiste sur les problèmes de l'énergie. *Le Poing et la Rose*, supplément au n° 80, mars 1979.
— Débat sur l'énergie. *Le Poing et la Rose* n° 82, juin 1979.

AUTRES PUBLICATIONS :

— Bosquet Michel : *Ecologie et Liberté*. Ed. Galilée, 1977.
— Colson Jean-Philippe : *Le nucléaire sans les Français*. Ed. Maspéro, 1977.
— C.F.D.T. : *Energie, Nucléaire : choisir notre avenir*. Montholon Services, 1979.
— *Comité nucléaire, environnement et société :* Rapport au P.S., « Pour une autre politique nucléaire ». Flammarion, 1978.
— Groupe de Bellevue : *Projet Alter*. Syros, 1978.
— I.E.J.E. - Grenoble : *Alternative au nucléaire*. Presses universitaires de Grenoble, 1975.
— Levy, Lambert et J.-P. Dario : *Biomasse et énergie*, Presses universitaires de Grenoble, 1975.
— Puiseux Louis : *La Babel nucléaire*. Ed. Galilée.
— Syndicat C.F.D.T. : *Energie atomique : Le dossier nucléaire*. Ed. du Seuil, 1980.

REVUES :

— *Après-demain* n° 168-169 : Energie et société. Nov.-déc. 1974.
— *Après-demain* n° 224 : Pour un meilleur emploi de l'énergie. Mai 1980.
— *Cahier de l'E.R.I.S.* n° 18 : Energie. Oct. 1975.
— *Cahier de l'E.R.I.S.* n° 26 : Ecologie et Socialisme. Fév. 1977.
— *Faire* n° 57/58 : Pour une autre politique de l'énergie. Août 1980.
— *Que choisir ? :* Nucléaire : le face à face. Juin 1977.
— *Que choisir ? :* Au soleil de l'an 2000, peut-on stopper le nucléaire ? 1978.
— *Repères* n° 48 : Energie et croissance. Déc. 1977.
— *La Gazette nucléaire,* revue spécialisée dans l'énergie publiée par le G.S.I.E.N.

Pour recevoir, sans aucun engagement de votre part, les sélections périodiques du C.S.L., il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse à :

CLUB SOCIALISTE DU LIVRE
10, rue de Solférino
75333 PARIS - Cédex 07

Tél. (1) 550-34-35

NOTES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOTES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOTES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOTES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOTES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

NOTES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Achevé d'imprimer le 15 janvier 1981
Sur les presses de l'Imprimerie Corbière et Jugain
A Alençon (Orne)
Pour le Club Socialiste du Livre

Dépôt légal : 1er trimestre 1981

I.S.B.N. 2-86512-005-8

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Parti Socialiste s'est toujours refusé à réduire le débat sur l'énergie à la trop simple question : « Etes-vous pour ou contre le nucléaire ? ».

Sans mésestimer l'importance de ce thème largement traité dans ce livre, les Socialistes souhaitent faire connaître leur analyse et l'ensemble de leurs propositions pour **une autre politique de l'énergie.**

Car la fuite en avant dans le nucléaire engagera notre pays dans une voie qui n'est pas la réponse au défi énergétique.

L'autre politique de l'énergie proposée par les Socialistes permettra :

— de satisfaire les besoins du pays pour sortir du capitalisme en crise et favoriser une croissance sociale,

— de rechercher l'indépendance de la France par la mise en œuvre d'une politique d'économies d'énergie et la recherche de la diversification la plus large possible de nos sources d'approvisionnement.

L'énergie, sujet d'une importance vitale pour notre avenir, justifie pleinement qu'un vaste débat démocratique soit organisé. C'est ce que proposeront les socialistes dès leur arrivée au pouvoir.

Nous souhaitons que ce livre contribue à la nécessaire information des Français, préalable à tout vrai débat.

Ce livre est le fruit du travail d'une équipe de militants du Parti Socialiste. De nombreux membres de la Commission Energie ainsi que des militants des groupes socialistes d'entreprise du secteur de l'énergie ont apporté leur contribution à ce travail.

La partie technique a été confiée à une équipe de chercheurs de l'Institut Economique et Juridique de l'Energie (I. E. J. E.).

CLUB SOCIALISTE DU LIVRE
10, rue de Solférino
75007 Paris

Coll. Fondation Jean Jaurès